

PIÈCE A  
GUIDE DE LECTURE



ENQUÊTE PRÉALABLE  
À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

ÉDITION JUIN 2014



Ce guide de lecture a pour but de faciliter la compréhension de l'organisation du dossier d'enquête publique, et la lecture des différentes pièces qui le composent. Il permet d'orienter le lecteur directement vers les sujets qui l'intéressent prioritairement.

<b>1</b>	<b>PRÉAMBULE</b>	<b>3</b>
1.1	Trois opérations faisant partie du programme du GPSO, trois enquêtes publiques	5
1.2	Pour chaque enquête, deux objets	5
1.3	Comment trouver ce que vous recherchez dans le dossier d'enquête publique ?	6
<b>2</b>	<b>RÉSUMÉ DES PIÈCES DU DOSSIER D'ENQUÊTE</b>	<b>9</b>
2.1	Pièce de présentation de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax	11
2.2	Pièces de présentation générale du projet des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax	12
2.3	Pièces de présentation de l'insertion des projets ferroviaires dans leur environnement	13
2.4	Pièces de présentation des éléments économiques relatifs aux lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax	17
2.5	Pièces de présentation de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le projet des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax	18
<b>3</b>	<b>SOMMAIRE GÉNÉRAL</b>	<b>19</b>
<b>4</b>	<b>LOCALISATION DES TERRITOIRES</b>	<b>37</b>
4.1	Les quinze secteurs géographiques de l'étude d'impact	38
4.1.1	Le secteur géographique n° 1 du projet des aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux	40
4.1.2	Le secteur géographique n° 2 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Saint-Médard-d'Eyrans à Landiras (33)	42
4.1.3	Le secteur géographique n° 3 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Balizac à Lucmau (33)	44

4.1.4	Le secteur géographique n° 4 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Bernos-Beaulac à Goualade et à Captieux (33)	46
4.1.5	Le secteur géographique n° 5 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Saint-Michel-de-Castelnau (33) à Fargues-sur-Ourbise (47)	48
4.1.6	Le secteur géographique n° 6 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Pompiey à Montesquieu (47)	50
4.1.7	Le secteur géographique n° 7 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Sérignac-sur-Garonne à Caudecoste (47)	52
4.1.8	Le secteur géographique n° 8 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Dunes à Le Pin (82)	54
4.1.9	Le secteur géographique n° 9 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Saint-Nicolas-de-la-Grave à La Ville-Dieu-du-Temple (82)	56
4.1.10	Le secteur géographique n° 10 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Montbeton à Campsas (82)	58
4.1.11	Le secteur géographique n° 11 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Canals (82) à Saint-Jory (31)	60
4.1.12	Le secteur géographique n° 12 du projet des aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse, de Castelnau d'Estrétefonds à Toulouse (31)	62
4.1.13	Le secteur géographique n° 13 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Bourriot-Bergonce à Sarbazan (40)	64
4.1.14	Le secteur géographique n° 14 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Pouydesseaux à Ousse-Suzan (40)	66
4.1.15	Le secteur géographique n° 15 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Saint-Yaguen à Saint-Vincent-de-Paul (40)	68
4.2	Listes des communes concernées par les enquêtes préalables aux déclarations d'utilité publique	70
<b>5</b>	<b>LEXIQUE : ABRÉVIATIONS ET SIGLES, TERMES TECHNIQUES</b>	<b>75</b>
5.1	Abréviations et sigles	77
5.2	Définition des termes techniques	82
<b>6</b>	<b>LÉGENDE DES CARTES</b>	<b>99</b>
6.1	Légende des cartes thématiques de l'état initial de l'environnement	101
6.2	Légende des cartes du projet proposé à l'enquête publique et de son insertion environnementale	108
6.3	Légende des cartes des effets et des mesures	110
6.4	Légende des cartes acoustiques	113
6.5	Légende des cartes des effets vibratoires	118





chapitre **1**

# PRÉAMBULE



Le contexte et l'objet de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax sont présentés succinctement ci-après.

Un schéma permet d'orienter le lecteur vers les informations qu'il recherche au sein des différentes pièces qui composent le dossier d'enquête publique.



## 1.1 Trois opérations faisant partie du programme du GPSO, trois enquêtes publiques

### Trois opérations distinctes

Font partie du programme du GPSO les opérations (ou projets, ces deux termes pouvant être employés indifféremment) suivantes :

- ▶ **la création de deux lignes ferroviaires nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax**, possédant un tronçon commun entre Bordeaux et le Sud Gironde. Ces lignes nouvelles se raccordent au réseau ferré national au Sud de Bordeaux à Saint-Médard-d'Eyrans, et au Nord de Toulouse à Saint-Jory, ainsi qu'au projet de ligne nouvelle mixte Dax-Espagne. Ces lignes nouvelles comprennent la réalisation de deux gares nouvelles pour les dessertes des agglomérations d'Agen et de Montauban sur la ligne Bordeaux-Toulouse, d'une gare nouvelle pour la desserte de l'agglomération de Mont-de-Marsan, et d'une halte ferroviaire destinée aux services régionaux à grande vitesse (SRGV), en Sud Gironde sur la ligne Bordeaux-Dax. L'opération comprend les liaisons intergares d'Agen et de Mont-de-Marsan. L'agglomération de Dax est desservie par la gare existante en cœur de ville grâce à un raccordement entre la ligne nouvelle et le réseau ferré national ;
- ▶ **la réalisation des aménagements ferroviaires de la ligne existante Bordeaux-Sète au Nord de Toulouse**, entre la gare de Toulouse-Matabiau et Saint-Jory, ainsi que la création plus au Nord du terminus des TER « proche banlieue », à Castelnau d'Estrétefonds ;
- ▶ **la réalisation des aménagements ferroviaires de la ligne existante Bordeaux-Sète au Sud de Bordeaux** entre la gare de Bordeaux-Saint-Jean et Saint-Médard-d'Eyrans, l'aménagement et/ou le déplacement de la gare de Bègles, des haltes TER de Villenave-d'Ornon, Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans, la suppression des passages à niveau sur les communes de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans.

Ces trois projets répondent à des objectifs et des fonctionnalités distincts, du fait de la primauté de la vocation TER des aménagements de lignes existantes, d'où la distinction en trois opérations.

Compte tenu des interrelations liées à la constitution du réseau ferroviaire, au cadre géographique et temporel commun dans lesquels ils se situent, ces projets ont été **regroupés au sein d'un même programme, le GPSO. Ce programme, qui comprend également la section de ligne nouvelle Dax-Espagne, fera l'objet de procédures ultérieurement.**

### Trois enquêtes publiques séparées

Ces trois opérations font l'objet de procédures distinctes. Leurs déclarations d'utilité publique respectives relèvent d'autorités différentes :

- ▶ chacune des deux opérations d'aménagements ferroviaires de la ligne existante Bordeaux-Sète au Sud de Bordeaux et au Nord de Toulouse relève, compte tenu de ses caractéristiques, d'une déclaration d'utilité publique prononcée par un arrêté du préfet de département concerné, en application de l'article R.11-1 du code de l'expropriation ;
- ▶ la réalisation des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique prononcée par un décret pris après avis du Conseil d'État, en application de l'article R 11-2 du même code.

**Il en découle trois enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique séparées.**

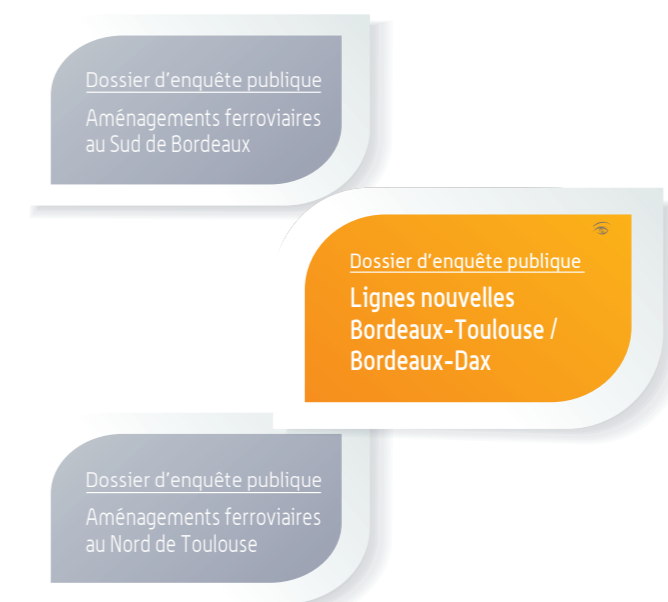
S'agissant d'opérations d'un même programme, et pour la bonne information du public, elles font l'objet d'une étude d'impact unique.

## 1.2 Pour chaque enquête, deux objets

Chacune des enquêtes publiques des trois opérations de la première phase du programme du GPSO porte à la fois sur :

- ▶ **l'utilité publique du projet** au regard des procédures d'expropriation rendues nécessaires et des effets sur l'environnement ;
- ▶ **la mise en compatibilité** des documents d'urbanisme pour les adapter en vue de la réalisation du projet : Plans d'Occupation des Sols (POS), Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

L'enquête publique relative aux aménagements ferroviaires de la ligne existante Bordeaux-Sète au Sud de Bordeaux, comporte également un volet d'enquête dite « *commodo et incommodo* », spécifique à la suppression de passages à niveau.



### 1.3 Comment trouver ce que vous recherchez dans le dossier d'enquête publique ?

Vous recherchez des informations...

Présentation générale	Juridique	Concertation	Environnement	Économie	Documents d'urbanisme	Votre territoire
<p>Pièce C // <b>Plan de situation</b></p> <p>Pièce D // <b>Notice explicative</b></p> <p>Pièce E // <b>Plan général des travaux</b></p> <p>Le projet des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, son historique, les principales études et décisions qui ont marqué son évolution, ses caractéristiques techniques et son coût, le processus de concertation.</p>	<p>Pièce B // <b>Informations juridiques et administratives</b></p> <p>L'objet de l'enquête publique, son cadre juridique, les procédures nécessaires à la réalisation des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, ainsi que les avis formulés sur le projet : l'avis de l'Autorité environnementale, l'avis du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, le rapport de contre-expertise et l'avis du Commissaire Général à l'Investissement (CGI).</p> <p>Les avis complémentaires sollicités par RFF : les procès-verbaux des Commissions Départementales de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA), l'avis du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ainsi que les compléments apportés suite à cet avis.</p>	<p>Pièce G // <b>Bilan des débats publics et de la concertation</b></p> <p>Les débats publics de 2005 et 2006, la démarche de concertation volontaire et continue, les principes, l'organisation et la mise en place des actions de concertation, consultation et information du public et des acteurs locaux.</p>	<p>Pièce F - Étude d'impact // Volume 1 <b>Présentation générale</b></p> <p>Pièce F - Étude d'impact // Volume 2 <b>Résumé non technique</b></p> <p>Pièce F - Étude d'impact // Volume 3 <b>Approche globale</b></p> <p>Pièce F - Étude d'impact // Volume 5 <b>Dossiers d'incidences sur les sites Natura 2000</b></p> <p>Pièce J - Annexe 1 // <b>Schéma directeur architectural et paysager</b></p> <p>La présentation du programme du GPSO, et des projets ferroviaires, l'environnement humain, physique, naturel et paysager, la justification du tracé proposé, ses effets sur l'environnement et les mesures proposées par le Maître d'Ouvrage pour y remédier. L'appréciation des impacts du programme (y compris pour la section Dax-Espagne).</p>	<p>Pièce H // <b>Évaluation socio-économique</b></p> <p>Pièce J - Annexe 2 // <b>Dossier de Cohérence Intermodale et Ferroviaire (DCIF)</b></p> <p>Pièce J - Annexe 3 // <b>Synthèse des Perspectives d'Aménagement et de Développement des Territoires (SPADT)</b></p> <p>Les trafics attendus, l'utilité sociale et économique, le bilan carbone des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de la 1<sup>ère</sup> phase du GPSO, et du programme global.</p>	<p>Pièce I // <b>Dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme</b></p> <p>Les adaptations nécessaires des documents d'urbanisme pour permettre la réalisation des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax.</p>	<p>Pièce F - Étude d'impact // Volume 4 <b>Cahiers géographiques</b></p> <p>Gironde (33) Secteurs géographiques n° 1, 2, 3, 4, 5</p> <p>Lot-et-Garonne (47) Secteurs géographiques n° 5, 6, 7</p> <p>Tarn-et-Garonne (82) Secteurs géographiques n° 8, 9, 10, 11</p> <p>Haute-Garonne (31) Secteurs géographiques n° 11, 12</p> <p>Landes (40) Secteurs géographiques n° 4, 13, 14, 15</p>

Le contenu de ces différentes pièces est développé dans le chapitre 2 suivant : « Résumé des pièces du dossier d'enquête ».

Les couleurs correspondent à celles qui sont utilisées sur les couvertures des différentes pièces du dossier.





Détail des 32 fascicules qui composent le dossier

N° fascicules	Pièce	Volume	Intitulé fascicule
①	Pièce A		Guide de lecture
②	Pièce B		Informations juridiques et administratives
	Pièce C		Plan de situation
	Pièce D		Notice explicative
	Pièce E		Plan général des travaux
③	Pièce F	Volume 1	Etude d'impact Présentation générale
④	Pièce F	Volume 2	Etude d'impact Résumé non technique
⑤	Pièce F	Volume 3.1	Etude d'impact Approche globale - Appréciation des impacts du programme et état initial de l'environnement (Chapitres 1, 2 et 3)
⑥	Pièce F	Volume 3.2	Etude d'impact Approche globale - Raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu (Chapitre 4)
⑦	Pièce F	Volume 3.3	Etude d'impact Approche globale - Effets des projets ferroviaires et mesures pour éviter, réduire et compenser les effets négatifs (Chapitre 5)
⑧	Pièce F	Volume 3.4	Etude d'impact Approche globale - Santé, documents de planification, coûts collectifs et bilan énergétique, méthodes d'évaluation (Chapitres 6 à 13)
⑨	Pièce F	Volume 4 .1	Etude d'impact Secteur géographique n°1
⑩	Pièce F	Volume 4 .2	Etude d'impact Secteur géographique n°2
⑪	Pièce F	Volume 4 .3	Etude d'impact Secteur géographique n°3
⑫	Pièce F	Volume 4 .4	Etude d'impact Secteur géographique n°4
⑬	Pièce F	Volume 4 .5	Etude d'impact Secteur géographique n°5
⑭	Pièce F	Volume 4 .6	Etude d'impact Secteur géographique n°6
⑮	Pièce F	Volume 4 .7	Etude d'impact Secteur géographique n°7
⑯	Pièce F	Volume 4 .8	Etude d'impact Secteur géographique n°8
⑰	Pièce F	Volume 4 .9	Etude d'impact Secteur géographique n°9
⑱	Pièce F	Volume 4 .10	Etude d'impact Secteur géographique n°10

N° fascicules	Pièce	Volume	Intitulé fascicule
⑲	Pièce F	Volume 4 .11	Etude d'impact Secteur géographique n°11
⑳	Pièce F	Volume 4 .12	Etude d'impact Secteur géographique n°12
㉑	Pièce F	Volume 4 .13	Etude d'impact Secteur géographique n°13
㉒	Pièce F	Volume 4 .14	Etude d'impact Secteur géographique n°14
㉓	Pièce F	Volume 4 .15	Etude d'impact Secteur géographique n°15
㉔	Pièce F	Volume 5.1	Etude d'impact Dossiers d'incidences sur les sites Natura 2000 Partie A - Analyse globale
㉕	Pièce F	Volume 5.2	Etude d'impact Dossiers d'incidences sur les sites Natura 2000 Partie B1 - Analyse par sites Natura 2000 directement concernés
㉖	Pièce F	Volume 5.2	Etude d'impact Dossiers d'incidences sur les sites Natura 2000 Partie B2 - Analyse par sites Natura 2000 directement concernés
㉗	Pièce F	Volume 5.3	Etude d'impact Dossiers d'incidences sur les sites Natura 2000 Partie C - Analyse par sites Natura 2000 indirectement concernés
㉘	Pièce G		Bilan des débats publics et de la concertation
㉙	Pièce H		Evaluation socio-économique
㉚	Pièce J. 1		Schéma Directeur Architectural et Paysager (SDAP)
㉛	Pièce J. 2		Dossier de Cohérence Inermodale et Ferroviaire (DCIF)
㉜	Pièce J. 3		Synthèse des Perspectives d'Aménagement et de Développement des Territoires (SPADT)
	Pièce I <sup>1</sup>		Mise en compatibilité des documents d'urbanisme



1) Uniquement pour les communes faisant l'objet d'une mise en compatibilité de leur document d'urbanisme.



**Comment vous repérer dans le dossier ?**

Le dossier qui vous est présenté est réparti en cinq boîtes.

Boîte 1	Boîte 2	Boîte 3	Boîte 4	Boîte 5
1 <b>Pièce A //</b> Guide de lecture	3 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 1</b> Présentation générale de l'étude d'impact	9 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 4.1</b> Secteur géographique n°1 de Bègles (33) à Saint-Médard-d'Eyrans (33)	16 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 4.8</b> Secteur géographique n°8 de Dunes (82) à Le Pin (82)	24 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 5.1</b> Dossiers d'incidences sur les sites Natura 2000 Partie A - Analyse globale
2 <b>Pièces BCDE //</b> Présentation générale de l'opération	4 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 2</b> Résumé non technique de l'étude d'impact	10 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 4.2</b> Secteur géographique n°2 de Saint-Médard-d'Eyrans (33) à Landiras (33)	17 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 4.9</b> Secteur géographique n°9 de Saint-Nicolas-de-la-Grave (82) à La Ville-Dieu-du-Temple (82)	25 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 5.2</b> Dossiers d'incidences sur les sites Natura 2000 Partie B1 : Analyse par sites Natura 2000 directement concernés
28 <b>Pièce G //</b> Bilan des débats publics et de la concertation	5 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 3.1</b> Approche globale Appréciation des impacts du programme et état initial de l'environnement (Chapitres 1 à 3)	11 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 4.3</b> Secteur géographique n°3 de Balizac (33) à Lucmau (33)	18 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 4.10</b> Secteur géographique n°10 de Montbeton (82) à Campsas (82)	26 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 5.2</b> Dossiers d'incidences sur les sites Natura 2000 Partie B2 : Analyse par sites Natura 2000 directement concernés
29 <b>Pièce H //</b> Evaluation socio-économique	6 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 3.2</b> Approche globale Raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu (Chapitre 4)	12 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 4.4</b> Secteur géographique n°4 de Bernos-Beaulac (33) à Goulade (33) et à Captieux (33)	19 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 4.11</b> Secteur géographique n°11 de Canals (82) à Saint-Jory (31)	27 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 5.3</b> Dossiers d'incidences sur les sites Natura 2000 Partie C - Analyse par sites Natura 2000 indirectement concernés
30 <b>Pièce J - Annexe 1 //</b> Schéma Directeur Architectural et Paysager (SDAP)	7 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 3.3</b> Approche globale Effets des projets ferroviaires et mesures pour éviter, réduire et compenser les effets négatifs (Chapitre 5)	13 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 4.5</b> Secteur géographique n°5 de Saint-Michel-de-Castelnau (33) à Fargues-sur-Ourbise (47)	20 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 4.12</b> Secteur géographique n°12 de Castelnau d'Estrétefonds (31) à Toulouse (31)	
31 <b>Pièce J - Annexe 2 //</b> Dossier de Cohérence Intermodale et Ferroviaire (DCIF)	8 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 3.4</b> Approche globale Santé, documents de planification, coûts collectifs et bilan énergétique, méthodes d'évaluation (Chapitres 6 à 13)	14 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 4.6</b> Secteur géographique n°6 de Pompiéy (47) à Montesquieu (47)	21 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 4.13</b> Secteur géographique n°13 de Bourriot-Bergonce (40) à Sarbazan (40)	
32 <b>Pièce J - Annexe 3 //</b> Synthèse des Perspectives d'Aménagement et de Développement des Territoires (SPADT)		15 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 4.7</b> Secteur géographique n°7 de Sérignac-sur-Garonne (47) à Caudecoste (47)	22 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 4.14</b> Secteur géographique n°14 de Pouydesseaux (40) à Ousse-Suzan (40)	
<b>Pièce I //</b> Dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme (pour les communes concernées)			23 <b>Pièce F - Étude d'impact //</b> <b>Volume 4.15</b> Secteur géographique n°15 de Saint-Yague (40) à Saint-Vincent-de-Paul (40)	

La procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme concerne les 68 communes suivantes (compte tenu des documents d'urbanisme en vigueur en juin 2014) :

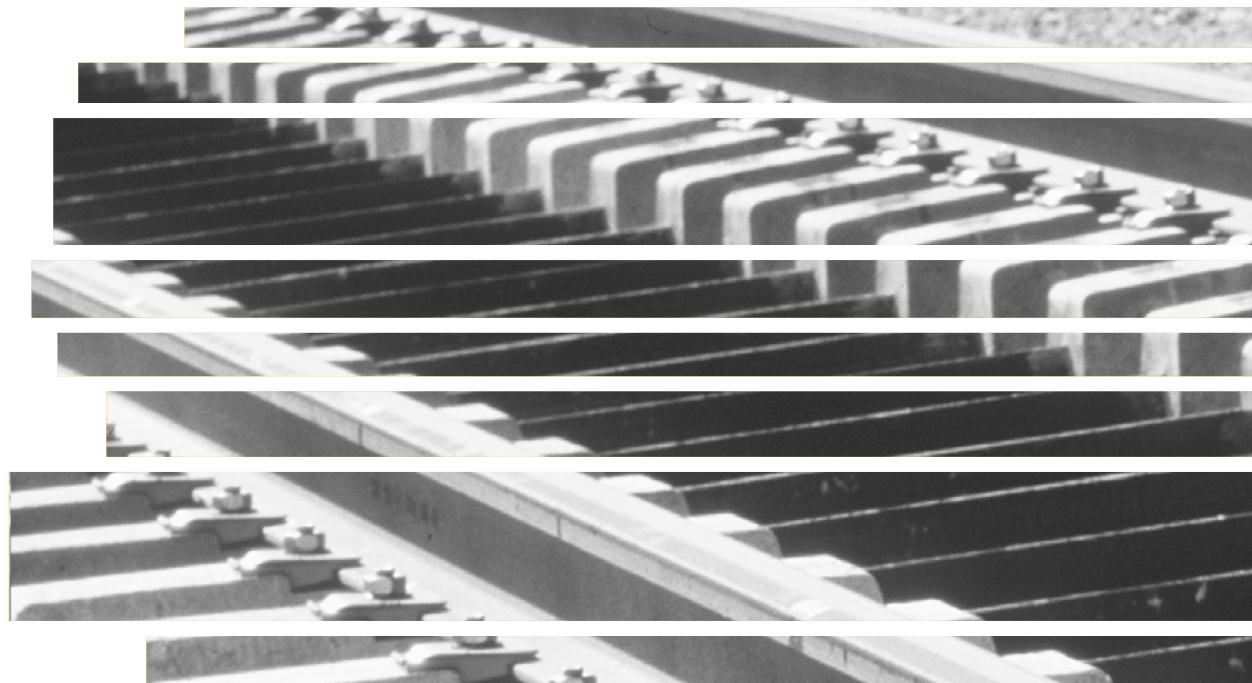
GIRONDE (33) - 19 communes	
Arbanats	Landiras
Ayguemorte-les-Graves	Lerm-et-Musset
Beautiran	Lucmau
Bernos-Beaulac	Marions
Captieux	Portets
Castres-Gironde	Préchac
Cazalis	Saint-Médard-d'Eyrans
Escaudes	Saint-Selve
Giscos	Virelade
Goulade	
LOT-ET-GARONNE (47) - 16 communes	
Brax	Moirax
Bruch	Montesquieu
Caudecoste	Pompogne
Colayrac-Saint-Cirq <sup>(1)</sup>	Roquefort
Estillac	Sainte-Colombe-en-Bruilhois
Fargues-sur-Ourbise	Saint-Nicolas-de-la-Balermie
Layrac <sup>(1)</sup>	Sérignac-sur-Garonne
Le Passage <sup>(1)</sup>	Vianne
TARN-ET-GARONNE (82) - 18 communes	
Auvillar	La Ville-Dieu-du-Temple
Bressols	Labastide-Saint-Pierre
Campsas	Lacourt-Saint-Pierre
Castelmayran	Montauban
Castelsarrasin	Montbartier
Cordes-Tolosannes	Montbeton
Donzac	Pompignan
Escatalens	Saint-Nicolas-de-la-Grave
Grisolles	Saint-Porquier
HAUTE-GARONNE (31) - 5 communes	
Castelnau-d'Estrétefonds	Saint-Jory
Fronton	Saint-Rustice
Grenade	
LANDES (40) - 10 communes	
Arue	Pontonx-sur-l'Adour
Begaar	Roquefort <sup>(2)</sup>
Canenx-et-Réaut	Sarbazan <sup>(2)</sup>
Cère	Saint-Avit
Ousse-Suzan	Uchacq-et-Parentis

<sup>(1)</sup> Colayrac-Saint-Cirq, Layrac et Le Passage sont concernées par le même PLU (PLU intercommunal d'Agen)

<sup>(2)</sup> Roquefort et Sarbazan sont concernées par le même PLU (PLU intercommunal de Roquefort-Sarbazan)

chapitre **2**

# RÉSUMÉ DES PIÈCES DU DOSSIER D'ENQUÊTE



Ce chapitre présente, sous forme résumée, chacune des dix pièces qui composent le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, afin de guider le lecteur dans la découverte de leur contenu.

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique est découpé en 32 fascicules pour faciliter son accessibilité. Pour les communes faisant l'objet d'une mise en compatibilité de leur document d'urbanisme, le dossier comporte 1 fascicule supplémentaire.

Les pièces du dossier d'enquête comportant un nombre de pages réduit sont regroupées dans un seul et même fascicule.

La pièce F - Étude d'impact, la plus volumineuse du dossier d'enquête, est constituée de cinq volumes. La taille de certains volumes a conduit à les fractionner en 25 fascicules.

Chaque dossier de mise en compatibilité d'un document d'urbanisme (pièce I) joint au dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, fait l'objet d'un fascicule spécifique.





## 2.1 Pièce de présentation de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax

### PIÈCE B INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

- ▶ La pièce B présente l'objet de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax. Elle rappelle le cadre juridique applicable et précise la façon dont l'enquête s'insère dans le déroulement de la procédure administrative pour assurer l'information du public. Elle aborde les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête publique ainsi que l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation du projet.
- ▶ Elle indique les autres autorisations qui seront nécessaires pour réaliser le projet postérieurement à l'enquête d'utilité publique, notamment au titre de la police de l'eau, de la protection des sites classés, de la protection des espèces animales et végétales et du défrichement des espaces boisés.
- ▶ Elle précise également les communes et territoires concernés par l'enquête publique et ceux faisant l'objet d'une mise en compatibilité de leur document d'urbanisme.
- ▶ Elle comporte les décisions de la Commission Nationale du Débat Public.
- ▶ L'avis de l'Autorité environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable qui a examiné le dossier avant le lancement de l'enquête publique figure dans cette pièce. Il est accompagné du mémoire complémentaire de Réseau Ferré de France suite à l'avis de l'autorité environnementale sur l'étude d'impact.
- ▶ Elle intègre le rapport de contre-expertise et l'avis du Commissaire Général à l'Investissement (CGI).
- ▶ Elle comporte l'avis émis sur le projet par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.
- ▶ L'estimation par France Domaine du coût des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet est jointe pour une information complète du public.
- ▶ La pièce B comprend également des avis complémentaires sollicités par RFF : les procès-verbaux des Commissions Départementales de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) des départements desservis ; l'avis du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (vignes AOC), ainsi que les compléments apportés suite à cet avis.



## 2.2 Pièces de présentation générale du projet des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax

<p><b>PIÈCE C</b> <b>PLAN DE SITUATION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La pièce C est un plan permettant, sur une planche à l'échelle 1/1 000 000, complétée par des planches à l'échelle 1/150 000, de situer le projet des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax dans un cadre géographique élargi. Le plan montre également l'articulation entre le projet de lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax et :             <ul style="list-style-type: none"> <li>les aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux et au Nord de Toulouse ;</li> <li>le réseau existant ;</li> <li>les lignes nouvelles en cours de travaux : ligne à grande vitesse Tours-Bordeaux et ligne nouvelle à grande vitesse Vitoria-Bilbao-San Sebastián en Espagne, dite « Y basque ».</li> </ul> </li> </ul>	
<p><b>PIÈCE D</b> <b>NOTICE EXPLICATIVE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La pièce D présente les fonctionnalités du projet des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, et l'historique de son inscription dans les territoires desservis, ainsi que les différents partis d'aménagement, les variantes de fuseau et les choix opérés pour aboutir au tracé proposé à l'enquête publique.</li> <li>Elle expose les caractéristiques environnementales, fonctionnelles et techniques des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax et développe les caractéristiques des ouvrages de génie civil les plus importants (viaducs, ouvrages souterrains).</li> <li>Elle présente l'appréciation sommaire des dépenses du projet des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax.</li> <li>En annexe à cette notice explicative, figurent le récapitulatif des dates et décisions clés ayant rythmé l'élaboration du projet des lignes nouvelles, ainsi que les principaux textes de ces décisions.</li> </ul>	
<p><b>PIÈCE E</b> <b>PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La pièce E représente sous forme de cartes au 1/25 000 le projet des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, au travers d'un atlas composé de 62 planches. Cette pièce montre l'insertion du tracé proposé à l'enquête publique sur le territoire des communes concernées, les rétablissements de communication prévus, les principaux ouvrages de génie civil (viaducs, tunnels, ponts...), les gares et haltes ferroviaires, les bases travaux et les principaux équipements ferroviaires (dont les sous-stations d'alimentation électrique).</li> <li>Elle indique la bande associée au tracé proposé à l'enquête publique, dans laquelle, après obtention de la déclaration d'utilité publique des lignes nouvelles, le Maître d'Ouvrage sera susceptible de faire évoluer le projet en fonction des attendus du rapport de la commission d'enquête, des études de détail, et de procéder à des expropriations pour permettre la réalisation du projet.</li> </ul>	

Les pièces B, C, D et E sont assemblées dans un seul fascicule.

**PIÈCE G**  
BILAN  
DES DÉBATS PUBLICS  
ET DE LA CONCERTATION

- ▶ La pièce G rassemble des informations sur les débats publics réalisés en 2005 et 2006 à l'origine du projet des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, et sur la concertation conduite par Réseau Ferré de France au cours des trois étapes d'études et de concertation du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest entre 2009 et 2013 (concertation continue volontaire et concertation au titre de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme).
- ▶ Les bilans de ces débats publics et des concertations réglementaires, ainsi que les comptes-rendus des garants de la concertation sont restitués dans trois annexes à cette pièce.



### 2.3 Pièces de présentation de l'insertion des projets ferroviaires dans leur environnement

**PIÈCE F**  
ÉTUDE D'IMPACT

- ▶ La pièce F comprend l'étude d'impact des projets ferroviaires. Il s'agit d'une étude d'impact unique et globale, commune aux trois opérations : lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux et aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse.
- ▶ L'étude d'impact présente de façon globale et thématique l'état initial de l'environnement humain, physique, naturel et paysager, la justification du tracé proposé, ses effets sur l'environnement et les mesures proposées par le Maître d'Ouvrage pour y remédier. Elle comprend une appréciation des impacts du programme global du GPSO.
- ▶ L'étude d'impact est organisée en 5 volumes, et décomposée en 25 fascicules.



**PIÈCE F.1**  
**ÉTUDE D'IMPACT**  
Volume 1  
Présentation générale

- ▶ Ce document présente le cadre juridique de l'étude d'impact, les périmètres d'études pris en compte et l'organisation de l'étude d'impact.
- ▶ Il décrit le programme du GPSO et les trois projets faisant l'objet d'une enquête publique en 2014 : contexte et objectifs, démarche de conception, description technique, matériaux utilisés.
- ▶ Il indique les auteurs de l'étude d'impact. Il est complété par un atlas présentant au 1/25 000 les vues en plan et profil en long, sur une même planche, de chacun des trois projets.



**PIÈCE F.2**  
**ÉTUDE D'IMPACT**  
Volume 2  
Résumé non technique

- ▶ Ce document présente succinctement l'étude d'impact des projets ferroviaires soumis à l'enquête publique. Il fait la synthèse de l'ensemble des informations qu'elle contient. Il identifie les enjeux majeurs de l'état initial de l'environnement, expose la démarche appliquée pour aboutir au tracé proposé à l'enquête publique et présente de façon globale les effets permanents (en phase d'exploitation) et temporaires (en phase travaux) du programme du GPSO sur l'environnement. Il récapitule les mesures prévues pour diminuer la portée négative de ces effets ou la compenser, en estimant leur coût et les modalités de suivi mises en place.



**PIÈCE F.3.1**  
**ÉTUDE D'IMPACT**  
Volume 3  
APPROCHE GLOBALE  
Appréciation des impacts  
du programme et état initial  
de l'environnement  
(chapitres 1 à 3)

- ▶ Le chapitre 1 présente l'approche globale de l'étude d'impact.
- ▶ Le chapitre 2 porte sur l'appréciation des impacts du programme y compris la ligne nouvelle Dax-Espagne.
- ▶ Le chapitre 3 décrit l'état initial de l'environnement à l'échelle des deux régions desservies. Il recense les caractéristiques environnementales et leur sensibilité sur l'aire d'études en détaillant :
  - l'environnement humain et les infrastructures de transports (contexte socio-économique, urbanisme, réseaux et servitudes, risques technologiques, ambiance acoustique, vibrations, qualité de l'air) ;
  - les activités agricoles et sylvicoles ;
  - l'environnement physique (climat, relief, géologie, eaux souterraines et superficielles, risques naturels) ;
  - l'environnement naturel et biologique (espaces naturels protégés et inventoriés, principales espèces à enjeux) ;
  - le patrimoine culturel, le tourisme et les loisirs ;
  - le paysage (grands ensembles paysagers et unités paysagères).
- ▶ Une synthèse met en exergue la hiérarchisation des enjeux et leurs interrelations.





**PIÈCE F.3.2**  
**ÉTUDE D'IMPACT**  
Volume 3  
APPROCHE GLOBALE  
Raisons pour lesquelles  
le projet présenté  
a été retenu (chapitre 4)

- ▶ Le chapitre 4 rappelle les études, réflexions, concertations et arguments qui ont conduit, depuis les premières réflexions sur l'opportunité de création des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, au choix d'un fuseau de 1 000 mètres de large dans un premier temps, puis à la définition d'un tracé à l'intérieur de ce fuseau, dans un second temps.
- ▶ En conclusion, le programme fonctionnel, environnemental et technique du projet proposé à l'enquête publique est décrit.



**PIÈCE F.3.3**  
**ÉTUDE D'IMPACT**  
Volume 3  
APPROCHE GLOBALE  
Effets des projets ferroviaires  
et mesures pour éviter,  
réduire et compenser les  
effets négatifs (chapitre 5)

- ▶ Le chapitre 5 décrit les effets sur les différents domaines de l'environnement : environnement humain, agriculture et sylviculture, environnement physique, environnement naturel et biologique, patrimoine culturel, tourisme et loisirs, paysage. Il analyse ces effets en termes d'emprises et en période d'exploitation et de travaux.
- ▶ En parallèle des effets sur l'environnement, il présente les mesures prévues pour réduire ou compenser les effets négatifs.
- ▶ Il analyse les effets cumulés avec d'autres projets connus.



**PIÈCE F.3.4**  
**ÉTUDE D'IMPACT**  
Volume 3  
APPROCHE GLOBALE  
Santé, documents  
de planification,  
coûts collectifs  
et bilan énergétique,  
méthodes d'évaluation  
(chapitres 6 à 13)

- ▶ Le chapitre 6 analyse les effets sur la santé. Il décrit les dangers potentiels pour la santé publique (nuisances sonores, transport de matières dangereuses, pollution atmosphérique...), identifie les populations humaines exposées à ces dangers et présente les mesures de protection proposées.
- ▶ Le chapitre 7 expose la compatibilité et l'articulation des projets ferroviaires du programme du GPSO avec l'affectation des sols dans les documents d'urbanisme et les documents de planification applicables sur les territoires desservis.
- ▶ Le chapitre 8 récapitule les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des effets négatifs. Il expose ces mesures et précise leurs effets attendus. Il précise l'évaluation du coût des mesures.
- ▶ Le chapitre 9 présente les principales modalités de suivi des mesures et de leurs effets.
- ▶ Le chapitre 10 présente l'estimation des coûts des pollutions et nuisances et des avantages induits pour la collectivité.
- ▶ Le chapitre 11 expose l'évaluation des consommations énergétiques induites en phase d'exploitation d'une part et en phase de travaux d'autre part.
- ▶ Le chapitre 12 analyse les méthodes utilisées pour établir l'état initial de l'environnement et évaluer les effets des projets.
- ▶ Le chapitre 13 expose les difficultés, de nature technique ou scientifique, rencontrées pour la réalisation de l'étude d'impact.



### PIÈCE F.4.1 à F.4.15 ÉTUDE D'IMPACT

Volume 4  
Cahiers  
géographiques  
n° 1 à n° 15

- ▶ Le volume 4 de l'étude d'impact se compose de 15 cahiers géographiques, correspondant à un découpage des projets ferroviaires soumis à l'enquête publique en 15 secteurs. Chaque cahier géographique constitue un fascicule et permet une analyse complémentaire à celle du volume 3 de l'Étude d'impact, à une échelle locale plus précise que celle de l'évaluation générale à l'échelle interrégionale.
- ▶ Chacun des 15 cahiers géographiques comprend un état initial de l'environnement ciblé sur les enjeux du secteur, la présentation du projet au niveau du secteur et l'analyse de ses effets, ainsi que les mesures de réduction d'impact ou de compensation associées. Des cartes de synthèse des effets et mesures sont proposées. La cartographie spécifique des effets et mesures acoustiques, un tableau de synthèse des effets et mesures écologiques figure en annexe, ainsi que les cartes des effets vibratoires.



### PIÈCE F.5.1 à F.5.3 ÉTUDE D'IMPACT

Volume 5  
Évaluation  
des incidences  
sur les sites Natura 2000

- ▶ Le volume 5 de l'étude d'impact contient l'analyse des incidences de la 1<sup>ère</sup> phase du programme du GPSO sur les sites Natura 2000 traversés ou touchés indirectement. Il se compose de 4 fascicules.
- ▶ Il comporte une analyse globale des incidences sur les sites Natura 2000, qui permet de définir les 8 sites directement traversés et les 8 sites touchés indirectement par la 1<sup>ère</sup> phase du programme du GPSO. Elle présente une analyse globale des incidences sur les espèces animales et végétales et leurs zones d'habitat désignées comme devant être protégées à l'échelle européenne, ainsi qu'une analyse des incidences cumulées.
- ▶ Chacun des 8 sites Natura 2000 directement traversés et des 8 sites touchés indirectement fait l'objet d'une évaluation spécifique des incidences du programme du GPSO, avec présentation des mesures prévues pour supprimer ou réduire les effets dommageables et le bilan sur les incidences résiduelles spécifiques au site concerné.



### PIÈCE J.1 - ANNEXES

Schéma directeur  
architectural  
et paysager

- ▶ Ce schéma directeur présente un diagnostic de l'état initial architectural et paysager des territoires traversés. Il donne des recommandations visant à assurer l'insertion paysagère optimale des projets du programme du GPSO et définit une ligne architecturale pour les ouvrages d'art. La traduction de cette ligne architecturale et de l'insertion paysagère à l'échelle locale est présentée au sein de chacun des 15 cahiers géographiques.



## 2.4 Pièces de présentation des éléments économiques relatifs aux lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax

### PIÈCE H ÉVALUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

- ▶ La pièce H présente l'évaluation socio-économique du programme du GPSO dans son ensemble ainsi que du projet des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax. L'évaluation socio-économique de chacune des opérations d'aménagement de ligne ferroviaire existante au Sud de Bordeaux et au Nord de Toulouse est également exposée dans la pièce H des dossiers d'enquête publique de ces opérations.
- ▶ Elle présente les prévisions de trafic, les effets du projet sur les lignes existantes et une évaluation des avantages pour chacun des acteurs impliqués par la réalisation et l'exploitation des projets ferroviaires, et pour la collectivité.



### PIÈCE J.2 - ANNEXES Dossier de Cohérence Intermodale et Ferroviaire (DCIF)

- ▶ Le Dossier de Cohérence Intermodale et Ferroviaire (DCIF) décrit l'intérêt collectif du programme du GPSO et des projets soumis à l'enquête publique aux échelles internationale, nationale et régionale. Il présente une approche globale des modes de transports de voyageurs et de marchandises et met en avant les complémentarités et effets de concurrence entre le programme du GPSO et les autres projets d'infrastructures et modes de transports collectifs et individuels. Il expose l'adéquation entre les caractéristiques des infrastructures ferroviaires qui seront construites au titre du programme du GPSO et les types de trains qui pourront les emprunter.



### PIÈCE J.3 - ANNEXES Synthèse des Perspectives d'Aménagement et de Développement des Territoires (SPADT)

- ▶ La Synthèse des Perspectives d'Aménagement et de Développement des Territoires (SPADT) présente la façon dont le programme du GPSO et les projets soumis à l'enquête publique prennent en compte, servent et renforcent les projets d'aménagement et de développement des territoires concernés, aux différentes échelles. Elle complète ainsi les volets techniques propres au programme du GPSO. L'analyse croise les aspects économiques, sociaux et environnementaux.
- ▶ Elle comporte aussi un volet de recommandations pour améliorer les synergies entre les projets ferroviaires et les projets d'aménagement des territoires.





## 2.5 Pièces de présentation de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le projet des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax

### PIÈCE I DOSSIERS DE MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME

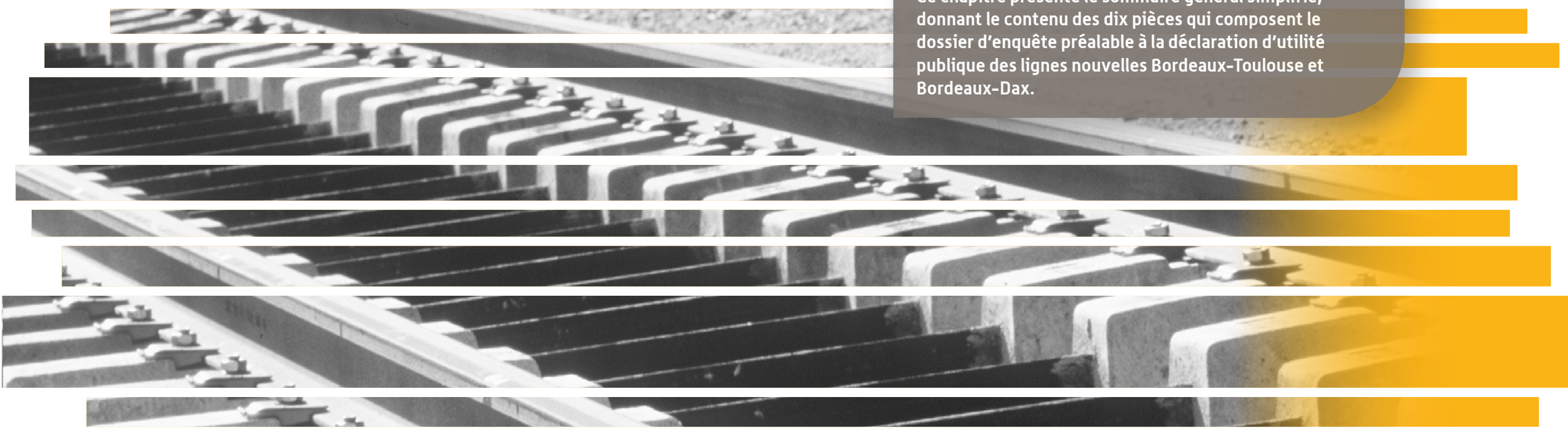
- La pièce I est constituée des dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme ou Plan d'Occupation des Sols) des communes concernées par les lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax.
- La pièce I est composée d'autant de fascicules que de documents d'urbanisme mis en compatibilité.





chapitre **3**

# SOMMAIRE GÉNÉRAL



Ce chapitre présente le sommaire général simplifié, donnant le contenu des dix pièces qui composent le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax.



## ARTICULATION ENTRE LES PIÈCES, VOLUMES ET FASCICULES DU DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE DES LIGNES NOUVELLES BORDEAUX-TOULOUSE ET BORDEAUX-DAX

Sommaire simplifié des pièces		Organisation des pièces en fascicules
<b>PIÈCE A - GUIDE DE LECTURE</b>		
1. Préambule	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Trois opérations faisant partie du programme du GPSO, trois enquêtes publiques</li> <li>▶ Pour chaque enquête, deux objets</li> <li>▶ Comment trouver ce que vous recherchez dans le dossier d'enquête publique ?</li> </ul>	
2. Résumé des pièces du dossier d'enquête	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pièce de présentation de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax</li> <li>▶ Pièces de présentation générale du projet des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax</li> <li>▶ Pièces de présentation de l'insertion des projets ferroviaires dans leur environnement</li> <li>▶ Pièces de présentation des éléments économiques relatifs aux lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax</li> <li>▶ Pièces de présentation de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le projet des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax</li> </ul>	
3. Sommaire général		
4. Localisation des territoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les quinze secteurs géographiques de l'étude d'impact</li> <li>▶ Listes des communes concernées par les enquêtes préalables aux déclarations d'utilité publique</li> </ul>	
5. Lexique : abréviations et sigles, termes techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Abréviations et sigles</li> <li>▶ Définition des termes techniques</li> </ul>	
6. Légende des cartes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Légende des cartes thématiques de l'état initial de l'environnement</li> <li>▶ Légende des cartes du projet proposé à l'enquête publique et de son insertion environnementale</li> <li>▶ Légende des cartes des effets et des mesures</li> <li>▶ Légende des cartes acoustiques</li> <li>▶ Légende des cartes des effets vibratoires</li> </ul>	

La pièce A - Guide de lecture, est constituée d'un seul fascicule



Sommaire simplifié des pièces		Organisation des pièces en fascicules
<b>PIÈCE B - INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES</b>		
1. L'objet et les conditions de l'enquête publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'objet de l'enquête publique</li> <li>▶ Le maître d'ouvrage de l'opération</li> <li>▶ L'obligation légale de réaliser une enquête d'utilité publique</li> <li>▶ Le périmètre de l'enquête publique</li> </ul>	
2. Les textes régissant l'enquête	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les textes qui régissent la consultation du public</li> <li>▶ Les textes qui régissent le projet</li> </ul>	
3. L'insertion de l'enquête dans la procédure administrative	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le contexte et l'historique du projet avant l'enquête publique</li> <li>▶ La procédure d'enquête publique</li> <li>▶ Les décisions au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour délivrer l'autorisation</li> <li>▶ Le projet après l'enquête publique et les autres autorisations nécessaires pour le réaliser</li> <li>▶ Le schéma récapitulatif des procédures</li> </ul>	
4. Avis requis sur le projet avant le lancement de l'enquête publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les décisions de la Commission Nationale du Débat Public</li> <li>▶ L'avis de la formation d'Autorité environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable</li> <li>▶ L'estimation de France Domaine</li> <li>▶ L'avis du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne</li> <li>▶ L'avis du Commissaire Général à l'Investissement sur l'évaluation socio-économique</li> <li>▶ Le mémoire complémentaire de RFF suite à l'avis de l'Autorité environnementale sur l'étude d'impact</li> <li>▶ Compléments apportés suite à l'avis du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne</li> <li>▶ Compléments apportés suite à l'avis du Commissaire Général à l'Investissement</li> <li>▶ Annexe : tableaux acoustiques</li> </ul>	
5. Avis et informations complémentaires sollicités par RFF	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Présentation en Commissions Départementales de la Consommation des Espaces Agricoles</li> <li>▶ L'avis du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (vignes AOC)</li> <li>▶ Compléments apportés suite à l'avis du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt</li> </ul>	

Les pièces  
 ▶ B - Informations juridiques et administratives  
 ▶ C - Plan de situation  
 ▶ D - Notice explicative  
 ▶ E - Plan général des travaux  
 sont rassemblées dans un seul fascicule





**Sommaire simplifié des pièces** **Organisation des pièces en fascicules**

**PIÈCE C - PLAN DE SITUATION**

Le plan de situation du projet des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, à l'échelle du 1/1 000 000, complété par des planches plus précises au 1/150 000

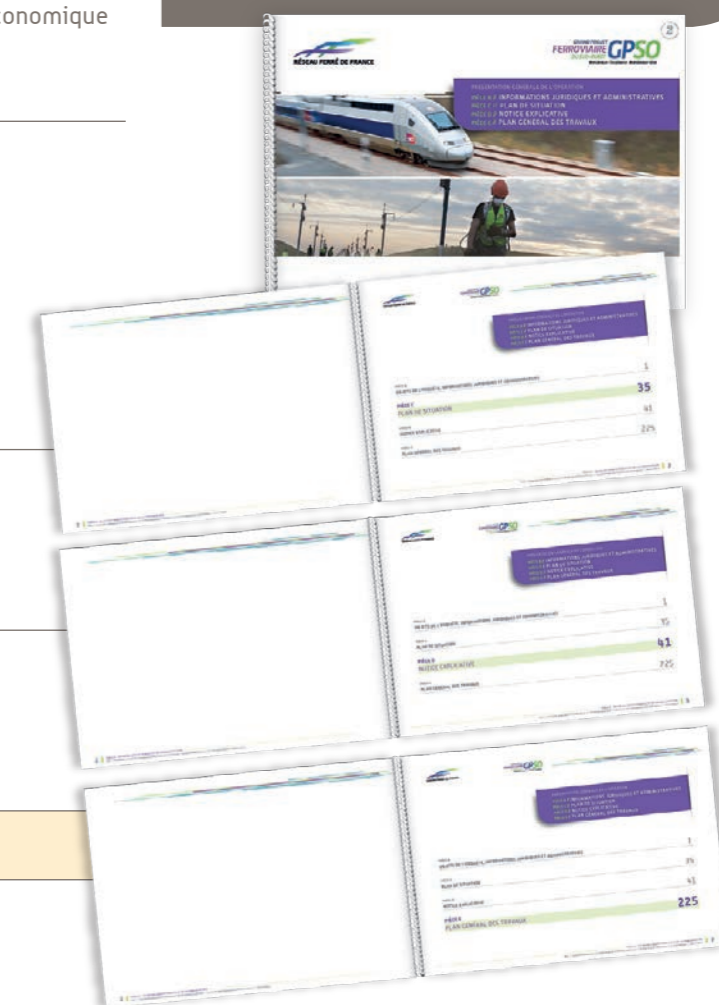
**PIÈCE D - NOTICE EXPLICATIVE**

- |  |   |
|--|---|
| <p>1. Présentation fonctionnelle et justification du programme du GPSO et du projet des lignes nouvelles</p>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le programme du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO)</li> <li>▶ Présentation fonctionnelle des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse / Bordeaux-Dax, trafics attendus et bilan socio-économique</li> <li>▶ Du débat d'opportunité au projet de lignes nouvelles proposé à l'enquête publique : rappel des décisions antérieures</li> </ul>                    |
| <p>2. Les caractéristiques fonctionnelles et techniques des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les caractéristiques géométriques des lignes nouvelles</li> <li>▶ Les ouvrages en terre et l'assainissement</li> <li>▶ Les ouvrages et les gares nouvelles des lignes nouvelles</li> <li>▶ Les équipements ferroviaires</li> <li>▶ La gestion de la phase travaux et de la maintenance</li> <li>▶ Les caractéristiques des ouvrages les plus importants</li> </ul> |
| <p>3. L'appréciation sommaire des dépenses</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La décomposition sommaire des coûts d'investissement</li> <li>▶ Modalités de réalisation et financement</li> </ul>   |
| <p>4. Annexes : les décisions ayant rythmé l'élaboration du projet de lignes nouvelles</p>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les dates et décisions clefs</li> <li>▶ Les documents de planification et les décisions</li> </ul>   |

**PIÈCE E - PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX**

- |   |  |
|---|--|
| <p>Le plan général des travaux des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, sous forme d'un atlas cartographique à l'échelle du 1/25 000</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le tronçon Bordeaux - Sud-Gironde</li> <li>▶ Le tronçon Sud-Gironde - Toulouse</li> <li>▶ Le tronçon Sud-Gironde - Dax</li> </ul> |
|---|--|

Les pièces  
 ▶ B - Informations juridiques et administratives  
 ▶ C - Plan de situation  
 ▶ D - Notice explicative  
 ▶ E - Plan général des travaux  
 sont rassemblées dans un seul fascicule



Sommaire simplifié des pièces	Organisation des pièces en fascicules
<b>PIÈCE F - ÉTUDE D'IMPACT</b> L'étude d'impact globale et unique des trois opérations (Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux, aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse) se compose de cinq volumes.	La pièce F - Étude d'impact, est décomposée en 25 fascicules, compte tenu de sa taille importante

Sommaire simplifié des pièces	Organisation des pièces en fascicules
-------------------------------	---------------------------------------

Volume 1 - Présentation générale	
1. Préambule	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le cadre juridique de l'étude d'impact</li> <li>Les périmètres d'études de l'étude d'impact</li> </ul>
2. Organisation de l'étude d'impact	<ul style="list-style-type: none"> <li>La structure de l'étude d'impact</li> </ul>
3. Description du programme du GPSO	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contexte et objectifs du programme du GPSO</li> <li>Présentation globale des projets du programme du GPSO</li> <li>La démarche « Éviter, Réduire, Compenser » : le socle de la conception du programme du GPSO</li> <li>La concertation : un axe fondamental de la conception du programme du GPSO</li> </ul>
4. Présentation des opérations soumises à la phase d'enquête publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les caractéristiques des lignes nouvelles</li> <li>Les caractéristiques des aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux</li> <li>Les caractéristiques des aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse</li> <li>Les matériaux et la stratégie des terrassements envisagée</li> </ul>
4. Auteurs de l'étude d'impact	<ul style="list-style-type: none"> <li>Auteurs de l'étude d'impact</li> </ul>
Annexe : atlas au 1/25 000 des vues en plan et profil en long	

Le Volume 1 - Présentation générale, de la pièce F - Étude d'impact, est constitué d'un seul fascicule F.1



Sommaire simplifié des pièces		Organisation des pièces en fascicules
<b>Volume 2 - Résumé non technique</b>		
1. Préambule	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préambule</li> <li>Les auteurs de l'étude d'impact</li> </ul>	
2. Présentation générale du programme et des projets soumis à enquête	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le programme du GPSO</li> <li>Les projets soumis à enquête publique en 2014</li> <li>Présentation des trois opérations soumises à enquête</li> <li>Les grands objectifs des projets soumis à enquête</li> </ul>	
3. Appréciation des impacts du programme du GPSO	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les objectifs et la composition du programme</li> <li>Analyse de l'état initial</li> <li>Appréciation des impacts du programme</li> </ul>	
4. Analyse de l'état initial de l'aire d'études pour les projets soumis à enquête	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'aire d'études</li> <li>L'environnement humain : population, activités, occupation des sols, réseaux</li> <li>L'environnement physique</li> <li>L'environnement naturel et biologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le patrimoine culturel, le tourisme et les loisirs</li> <li>Le paysage</li> <li>Synthèse géographique des enjeux majeurs et interrelations</li> </ul>
5. Principales solutions étudiées et justification du programme et des projets soumis à enquête	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préambule</li> <li>Du débat d'opportunité au GPSO</li> <li>L'étape 1 (2009-2010) : la définition du fuseau de passage</li> <li>La définition des aménagements de la ligne existante au Nord de Toulouse</li> </ul>	
6. Effets des projets soumis à enquête et mesures pour éviter, réduire et/ou compenser les effets négatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelques définitions : effets, impacts, mesures d'évitement, de réduction, de compensation</li> <li>Les effets permanents des projets soumis à enquête, liés à la phase d'exploitation, et les mesures proposées pour les éviter, les réduire et/ou les compenser</li> <li>Les effets temporaires, liés à la phase travaux, et les mesures proposées pour les éviter, les réduire et/ou les compenser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bases travaux</li> <li>Effets cumulés des projets ferroviaires avec d'autres projets connus</li> <li>Synthèse et coût des mesures d'insertion environnementale</li> </ul>
7. Coûts collectifs environnementaux et bilan énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts collectifs des pollutions et nuisances induits pour la collectivité</li> <li>Bilan énergétique</li> </ul>	
8. Méthodes d'évaluation utilisées et difficultés rencontrées pour la réalisation de l'étude d'impact	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les méthodes utilisées pour réaliser l'état initial et méthodes d'évaluation utilisées</li> <li>Les difficultés rencontrées pour la réalisation de l'étude d'impact</li> </ul>	



Sommaire simplifié des pièces		Organisation des pièces en fascicules
<b>Volume 3.1 - Approche globale - Appréciation des impacts du programme et état initial de l'environnement</b>		
1. Présentation de l'approche globale de l'étude d'impact	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Une étude d'impact unique</li> <li>▶ Un état initial régional, des impacts et mesures génériques</li> <li>▶ Définition et justification de l'aire d'études de l'approche globale</li> </ul>	<p>Le Volume 3 - Approche globale, de la pièce F - Étude d'impact, est constitué de 4 fascicules F.3.1 à F.3.4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ F.3.1 : Chapitres 1 à 3 du Volume 3</li> <li>▶ F.3.2 : Chapitre 4 du Volume 3</li> <li>▶ F.3.3 : Chapitre 5 du Volume 3</li> <li>▶ F.3.4 : Chapitres 6 à 13 du Volume 3</li> </ul>
2. Appréciation des impacts du programme du GPSO	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le programme du GPSO</li> <li>▶ Analyse de l'état initial du programme</li> <li>▶ Appréciation des impacts du programme</li> <li>▶ Évaluation des coûts collectifs environnementaux et du bilan énergétique du programme</li> </ul>	
3. État initial de l'aire d'études et des milieux susceptibles d'être affectés par les projets présentés à l'enquête d'utilité publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Analyse générale de l'état initial</li> <li>▶ Synthèse géographique des enjeux et interrelations à l'échelle de l'aire d'étude</li> <li>▶ Annexe</li> </ul>	
<b>Volume 3.2 - Approche globale - Raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu</b>		
4. Principales solutions de substitution envisagées, analyse comparative des fuseaux et variantes de tracé, justification des projets présentés à l'enquête d'utilité publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Raisons du choix des partis d'aménagement proposés</li> <li>▶ Raisons du choix du fuseau de 1 000 m</li> <li>▶ Comparaison des hypothèses de tracé et raisons du choix du tracé proposé (étape 2)</li> <li>▶ Comparaison des variantes fonctionnelles</li> </ul>	
<b>Volume 3.3 - Approche globale - Effets des projets ferroviaires et mesures pour éviter, réduire et compenser les effets négatifs</b>		
5. Effets des projets ferroviaires et mesures pour éviter, réduire voire compenser les effets négatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Préambule - définitions : effets, impacts, mesures d'évitement, de réduction, de compensation</li> <li>▶ Les apports positifs et les effets négatifs permanents et liés à la phase d'exploitation des projets, et les mesures proposées pour éviter, réduire, voire compenser les effets négatifs</li> <li>▶ Les apports positifs et les effets négatifs liés à la phase travaux, et les mesures proposées pour éviter, réduire, voire compenser les effets négatifs</li> <li>▶ Les effets cumulés des projets ferroviaires avec d'autres projets connus</li> <li>▶ Annexe</li> </ul>	





Sommaire simplifié des pièces		Organisation des pièces en fascicules
<b>Volume 3.4 - Approche globale - Santé, documents de planification, coûts collectifs et bilan énergétique, méthodes d'évaluation</b>		
6. Analyse des effets des projets soumis à enquête sur la santé et la salubrité publique et mesures pour éviter, réduire ou compenser les impacts négatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Preamble</li> <li>▶ Évaluation des risques sanitaires et Plans Régionaux Santé Environnement</li> <li>▶ Évaluation des risques sanitaires en phase exploitation</li> <li>▶ Évaluation des risques sanitaires en phase travaux</li> <li>▶ Les effets cumulés</li> <li>▶ Conclusion</li> <li>▶ Annexes</li> </ul>	<p>Le Volume 3 - Approche globale, de la pièce F - Étude d'impact, est constitué de 4 fascicules F.3.1 à F.3.4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ F.3.1 : Chapitres 1 à 3 du Volume 3</li> <li>▶ F.3.2 : Chapitre 4 du Volume 3</li> <li>▶ F.3.3 : Chapitre 5 du Volume 3</li> <li>▶ F.3.4 : Chapitres 6 à 13 du Volume 3</li> </ul>
7. Compatibilité et articulation des projets avec l'affectation des sols et les documents de planification	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Compatibilité avec l'affectation des sols des documents d'urbanisme</li> <li>▶ Articulation avec les plans, schémas et programmes</li> <li>▶ Prise en compte de la trame verte et bleue et compatibilité avec les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE)</li> </ul>	
8. Mesures d'évitement, de réduction et de compensations des effets négatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Synthèse des mesures proposées pour éviter, réduire, voire compenser les effets négatifs</li> <li>▶ Coût des mesures d'insertion environnementales</li> <li>▶ Annexes : fiches de mesures milieu naturel</li> </ul>	
9. Suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des effets négatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Principales modalités de suivi des mesures et suivi de leurs effets</li> <li>▶ Mise en œuvre du suivi concernant le milieu naturel</li> </ul>	
10. Coûts collectifs des pollutions et nuisances induits pour la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Preamble</li> <li>▶ Effets collectifs environnementaux induits par les projets soumis à l'enquête</li> <li>▶ Coûts collectifs environnementaux induits par les projets soumis à l'enquête</li> </ul>	
11. Bilan énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Preamble</li> <li>▶ Bilan énergétique des projets soumis à l'enquête</li> <li>▶ Bilan des émissions de gaz à effet de serre des projets soumis à l'enquête</li> </ul>	
12. Les méthodes d'évaluation utilisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le cadre méthodologique général de l'étude d'impact</li> <li>▶ La méthode de conception environnementale</li> <li>▶ Les méthodes d'évaluation spécifiques</li> </ul>	
13. Les difficultés rencontrées pour la réalisation de l'étude d'impact	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Collecte des données</li> <li>▶ Limite de l'identification des impacts et mesures</li> <li>▶ Les nuisances acoustiques</li> <li>▶ Le climat</li> <li>▶ La géologie et la géomorphologie</li> <li>▶ Les investigations écologiques</li> <li>▶ Le recensement des zones humides</li> <li>▶ Les études paysagères et architecturales</li> <li>▶ Le patrimoine</li> <li>▶ Les effets cumulés avec « d'autres projets connus »</li> <li>▶ L'harmonisation des données spécifiques</li> </ul>	



Sommaire simplifié des pièces		Organisation des pièces en fascicules
<b>Volume 4 - Cahiers géographiques</b>		
L'état initial de l'environnement, l'insertion du projet, ses effets et les mesures associées sont précisés à l'échelle locale de 15 secteurs géographiques :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Secteur géographique n° 1, de Bègles à Saint-Médard-d'Eyrans (33)</li> <li>Secteur géographique n° 2, de Saint-Médard-d'Eyrans à Landiras (33)</li> <li>Secteur géographique n° 3, de Balizac à Lucmau (33)</li> <li>Secteur géographique n° 4, de Bernos-Beaulac à Goulade et à Captieux (33)</li> <li>Secteur géographique n° 5, de Saint-Michel-de-Castelnau (33) à Fargues-sur-Ourbise (47)</li> <li>Secteur géographique n° 6, de Pompiey à Montesquieu (47)</li> <li>Secteur géographique n° 7, de Sérignac-sur-Garonne à Caudecoste (47)</li> <li>Secteur géographique n° 8, de Dunes à Le Pin (82)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Secteur géographique n° 9 de Saint-Nicolas-de-la-Grave (82) à La Ville-Dieu-du-Temple (82)</li> <li>Secteur géographique n° 10 de Montbeton (82) à Campsas (82)</li> <li>Secteur géographique n° 11, de Canals (82) à Saint-Jory (31)</li> <li>Secteur géographique n° 12, de Castelnau d'Estrétefonds à Toulouse (31)</li> <li>Secteur géographique n° 13, de Bourriot-Bergonce à Sarbazan (40)</li> <li>Secteur géographique n° 14, de Pouydesseaux à Ousse-Suzan (40)</li> <li>Secteur géographique n° 15, de Saint-Yaguen à Saint-Vincent-de-Paul (40)</li> </ul>	<p>Les 15 cahiers géographiques du Volume 4 font l'objet de 15 fascicules spécifiques, F.4.1 à F.4.15 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>F.4.1 - Secteur géographique n° 1</li> <li>F.4.2 - Secteur géographique n° 2</li> <li>F.4.3 - Secteur géographique n° 3</li> <li>F.4.4 - Secteur géographique n° 4</li> <li>F.4.5 - Secteur géographique n° 5</li> <li>F.4.6 - Secteur géographique n° 6</li> <li>F.4.7 - Secteur géographique n° 7</li> <li>F.4.8 - Secteur géographique n° 8</li> <li>F.4.9 - Secteur géographique n° 9</li> <li>F.4.10 - Secteur géographique n° 10</li> <li>F.4.11 - Secteur géographique n° 11</li> <li>F.4.12 - Secteur géographique n° 12</li> <li>F.4.13 - Secteur géographique n° 13</li> <li>F.4.14 - Secteur géographique n° 14</li> <li>F.4.15 - Secteur géographique n° 15</li> </ul>
<b>Sommaire type d'un cahier géographique</b>		
1. Présentation générale du secteur géographique	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'objectif du cahier géographique : une analyse de l'état initial, des impacts et des mesures à l'échelle locale</li> <li>Les territoires du secteur géographique</li> <li>Le raccordement des lignes nouvelles à la ligne existante (pour les cahiers géographiques concernés)</li> </ul>	
2. Analyse de l'état initial du secteur géographique	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'environnement humain</li> <li>Les activités agricoles et sylvicoles</li> <li>L'environnement physique</li> <li>L'environnement naturel et biologique</li> <li>Le patrimoine, le tourisme et les loisirs</li> <li>Le paysage</li> <li>Synthèse de l'état initial à l'échelle du secteur : enjeux et interrelations</li> </ul>	
3. Les apports positifs et les effets négatifs du projet sur l'environnement et mesures proposées pour éviter, réduire, voire compenser les effets négatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>La présentation du projet proposé à l'enquête publique</li> <li>Les effets permanents et mesures</li> <li>Les effets et mesures du projet en phase travaux</li> <li>Les effets cumulés avec les projets connus et les mesures proposées pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs du projet</li> <li>La cartographie des effets et mesures</li> </ul>	
4. Les annexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>La cartographie des effets acoustiques et des mesures</li> <li>Écologie : tableaux de synthèse des effets et mesures</li> <li>Cartographie des effets vibratoires</li> </ul>	



Sommaire simplifié des pièces

Organisation des pièces en fascicules

**Volume 5 – Dossiers d’incidences sur les sites Natura 2000**

L'évaluation des incidences des projets ferroviaires porte sur 8 sites Natura 2000 traversés et sur 8 sites Natura 2000 susceptibles d'être touchés indirectement.

Partie A : Analyse globale

Partie B1 – Analyse par sites Natura 2000 directement concernés

- ▶ 1. Évaluation des incidences sur le site « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » [FR7200688]
- ▶ 2. Évaluation des incidences sur le site « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » [FR7200797]
- ▶ 3. Évaluation des incidences sur le site « Vallée du Ciron » - [FR7200693]
- ▶ 4. Évaluation des incidences sur le site « Vallée de l'Avance » [FR7200739]

Partie B2 – Analyse par sites Natura 2000 directement concernés

- ▶ 5. Évaluation des incidences sur le site « La Garonne » [FR7200700]
- ▶ 6. Évaluation des incidences sur le site « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » [FR7301822]
- ▶ 7. Évaluation des incidences sur le site « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » [FR7312014]
- ▶ 8. Évaluation des incidences sur le site « Réseau hydrographique des affluents de la Midouze » - [FR7200722]

Partie C – Analyse par sites Natura 2000 indirectement concernés

- ▶ 1. Évaluation des incidences sur le site « Champ de tir du Poteau » [FR7210078]
- ▶ 2. Évaluation des incidences sur le Site « Champ de tir de Captieux » [FR7200723]
- ▶ 3. Évaluation des incidences sur le site « L'Ourbise » [FR7200738]
- ▶ 4. Évaluation des incidences sur le site « Caves de Nérac » [FR7200800]
- ▶ 5. Évaluation des incidences sur le site « Carrières de Castelculier » [FR7200799]
- ▶ 6. Évaluation des incidences sur le site « Cavités et coteaux associés en Quercy-Gascogne » - [FR7302002]
- ▶ 7. Évaluation des incidences sur le Site « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon » [FR7200806]
- ▶ 8. Évaluation des incidences sur le site « d'Arjuzanx » [FR7212001]

Le Volume 5 – Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 de la pièce F – Étude d'impact, est constitué de 4 fascicules :

- ▶ F.5.1 : Partie A – Analyse globale
- ▶ F.5.2 : Partie B1 – Analyse par sites Natura 2000 directement concernés
- ▶ F.5.2 : Partie B2 – Analyse par sites Natura 2000 directement concernés
- ▶ F.5.3 : Partie C – Analyse par sites Natura 2000 indirectement concernés




Sommaire simplifié des pièces		Organisation des pièces en fascicules
<b>Partie A - Analyse globale - Sommaire</b>		
1. Préambule		
2. Demandeur de l'autorisation		
3. Description du programme du GPSO et des projets soumis à enquête	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Contexte et objectifs du programme du GPSO</li> <li>▶ Présentation globale des projets du programme du GPSO</li> <li>▶ La démarche « Éviter, Réduire, Compenser » : le socle de la conception du programme du GPSO</li> <li>▶ La concertation : un axe fondamental de la conception du programme du GPSO</li> <li>▶ L'insertion de la première phase du programme du GPSO vis-à-vis du réseau Natura 2000</li> <li>▶ Les caractéristiques des lignes nouvelles</li> <li>▶ Les caractéristiques des aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux</li> <li>▶ Les caractéristiques des aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse</li> <li>▶ La transparence écologique des projets soumis à enquête</li> <li>▶ Prise en compte des effets des aménagements fonciers</li> <li>▶ Présentation des mesures génériques</li> <li>▶ Plan de localisation des projets ferroviaires soumis à enquête publique par rapport aux sites Natura 2000</li> </ul>	
4. Raisons pour lesquelles les projets soumis à enquête sont ou non susceptibles d'avoir une incidence sur les sites Natura 2000 - Évaluation préliminaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Évaluation préliminaire</li> <li>▶ Synthèse des sites Natura 2000 non susceptibles d'être affectés</li> <li>▶ Conclusion sur les sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés</li> </ul>	
5. Méthodologie d'analyse des incidences	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le diagnostic</li> <li>▶ L'évaluation des incidences</li> <li>▶ L'analyse des incidences cumulées</li> </ul>	
6. Analyse des incidences cumulées	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Incidences cumulées multi-projets</li> <li>▶ Incidences cumulées des projets soumis à enquête sur le réseau Natura 2000</li> <li>▶ Conclusion sur les incidences cumulées</li> </ul>	
7. Synthèse et conclusion		
8. Mesures additionnelles		
9. Bibliographie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Éléments bibliographiques</li> <li>▶ Sites internet consultés</li> <li>▶ Organismes et personnes ressources consultés</li> </ul>	
Annexe 1 : Fiches habitats et espèces		
Annexe 2 : Méthodologie des inventaires de terrain		

Le Volume 5 - Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 de la pièce F - Étude d'impact, est constitué de 4 fascicules :

- ▶ F.5.1 : Partie A - Analyse globale
- ▶ F.5.2 : Partie B1 - Analyse par sites Natura 2000 directement concernés
- ▶ F.5.2 : Partie B2 - Analyse par sites Natura 2000 directement concernés
- ▶ F.5.3 : Partie C - Analyse par sites Natura 2000 indirectement concernés





Sommaire simplifié des pièces		Organisation des pièces en fascicules
<b>Parties B &amp; C - Analyse par sites - Sommaire type de l'évaluation des incidences sur un site Natura 2000</b>		
1. Description du site Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Localisation du site</li> <li>Contexte réglementaire et description sommaire du site</li> <li>Situation du site au sein du réseau écologique et de la trame verte et bleue régionale</li> <li>Raisons pour lesquelles le site a été désigné</li> <li>Le Document d'Objectifs du site (DocOb)</li> <li>Analyse de l'état de conservation du site</li> </ul>	<p>Le Volume 5 - Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 de la pièce F - Étude d'impact, est constitué de 4 fascicules :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>F.5.1 : Partie A - Analyse globale</li> <li>F.5.2 : Partie B1 - Analyse par sites Natura 2000 directement concernés</li> <li>F.5.2 : Partie B2 - Analyse par sites Natura 2000 directement concernés</li> <li>F.5.3 : Partie C - Analyse par sites Natura 2000 indirectement concernés</li> </ul> 
2. L'insertion du projet ferroviaire à proximité du site Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rappel des mesures d'évitement et de réduction mises en œuvre lors de la conception du tracé</li> <li>Description du projet ferroviaire à proximité du site Natura 2000</li> </ul>	
3. Analyse des effets permanents ou temporaires, directs ou indirects, du projet ferroviaire sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces du site	<ul style="list-style-type: none"> <li>Justification des habitats et espèces pouvant être en interaction avec le projet</li> <li>Analyse des incidences brutes directes et indirectes du projet en phase exploitation</li> <li>Analyse des incidences brutes directes et indirectes du projet ferroviaire en phase travaux</li> <li>Bilan sur les incidences brutes du projet ferroviaire</li> </ul>	
4. Mesures prévues	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesures prévues pour supprimer ou réduire les effets dommageables</li> <li>Mesures de suivi écologique</li> </ul>	
5. Incidences résiduelles et conclusions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prises en compte des mesures et présentation des incidences résiduelles</li> <li>Conclusions</li> </ul>	
6. Les ressources mobilisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organismes, experts et personnes ressources mobilisés</li> <li>Bibliographie spécifique</li> </ul>	

Sommaire simplifié des pièces		Organisation des pièces en fascicules
<b>PIÈCE G - BILAN DES DÉBATS PUBLICS ET DE LA CONCERTATION</b>		
1. Préambule		
2. Les débats publics de 2005 et 2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet de LGV Bordeaux-Toulouse au stade du débat public de 2005</li> <li>Le projet ferroviaire Bordeaux-Espagne au stade du débat public de 2006</li> <li>Les deux projets à l'issue des débats publics</li> </ul>	
3. Les principes de la concertation et les étapes d'études et de concertation (2009-2014)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les principes de la concertation</li> <li>Les trois étapes d'études et de concertation</li> </ul>	
4. L'étape 1 (2009-2010) : la concertation pour définir un fuseau de passage et les principales fonctionnalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des options de passage au fuseau de 1 000 mètres de large</li> <li>La conduite de la concertation</li> <li>L'information sur le projet</li> <li>Le projet à l'issue de l'étape 1 et les apports de la concertation</li> <li>Le collège des acteurs locaux et le compte-rendu des garants de la concertation</li> </ul>	
5. L'étape 2 (2010-2011) : la concertation pour définir un tracé optimisé et un projet d'aménagement des gares	<ul style="list-style-type: none"> <li>Du fuseau de 1 000 mètres au tracé optimisé</li> <li>La conduite de la concertation</li> <li>L'information sur le projet</li> <li>Le projet à l'issue de l'étape 2 et les apports de la concertation</li> <li>Le collège des acteurs locaux et le compte-rendu des garants de la concertation</li> </ul>	
6. L'étape 3 (2012-2014) : la préparation de la phase d'enquête d'utilité publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif : un tracé validé</li> <li>La conduite de la concertation</li> <li>L'information sur le projet</li> <li>Le projet à l'issue de l'étape 3 et les apports de la concertation</li> <li>Le collège des acteurs locaux et le compte-rendu des garants de la concertation</li> </ul>	
Annexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Annexe 1 - Bilans des débats publics</li> <li>Annexe 2 - Bilans de la concertation publique au titre de l'article L.300-2</li> <li>Annexe 3 - Comptes-rendus des garants de la concertation</li> </ul>	


La pièce G - Bilan des débats publics et de la concertation, est constituée d'un seul fascicule



Sommaire simplifié des pièces		Organisation des pièces en fascicules
<b>PIÈCE H - ÉVALUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE</b>		
1. Présentation générale du programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un programme ambitieux pour le développement d'une mobilité durable</li> <li>Présentation du programme</li> <li>Le cadre des études socio-économiques</li> </ul>	
2. Le grand Sud-Ouest : état des lieux, économie et démographie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Grand Sud-Ouest européen : un territoire charnière à l'échelle européenne</li> <li>Les évolutions démographiques</li> <li>Un développement économique reposant sur des secteurs diversifiés</li> <li>La programmation des transports et des aménagements transfrontaliers</li> </ul>	
3. La situation actuelle des transports	<ul style="list-style-type: none"> <li>Infrastructures et offres de transports existantes</li> <li>Déplacements et demande de transports</li> <li>Le transport terrestre de marchandises</li> <li>Les enjeux de l'exploitation ferroviaire</li> </ul>	
4. L'évolution des besoins de déplacement et les projets structurants des territoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les projets de transports des années à venir</li> <li>Prévisions de trafic : principes et méthode</li> <li>L'évolution de la mobilité des voyageurs et de leurs besoins de déplacements</li> <li>Le trafic fret en référence</li> </ul>	
5. Les prévisions de trafic du programme et des projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'évolution du matériel roulant</li> <li>Les prévisions de trafic pour le programme</li> <li>Les prévisions pour les aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux</li> <li>Les prévisions pour les aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse</li> <li>Les prévisions pour les lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax</li> <li>Les enjeux capacitaires du programme et des projets soumis à enquête publique</li> </ul>	
6. Les bénéfices sociaux et économiques tirés du programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les effets du programme</li> <li>Les effets liés aux aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux</li> <li>Les effets liés aux aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse</li> </ul>	
7. Le bilan socio-économique du programme et des projets - Méthode et résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principes généraux des bilans</li> <li>Hypothèses retenues et méthodes appliquées</li> <li>Évaluation du programme du GPSO</li> <li>Évaluation des aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux</li> <li>Évaluation des aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse</li> <li>Évaluation des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax</li> <li>Évaluation de la phase 1 du programme</li> <li>Analyses complémentaires</li> <li>Modalités de réalisation et financement</li> </ul>	

La pièce H - Évaluation socio-économique, est constituée d'un seul fascicule



Sommaire simplifié des pièces		Organisation des pièces en fascicules
<b>PIÈCE I - MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME</b>		
Les dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme relatifs aux lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax concernent :		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou Plans d'Occupation des Sols (POS)</li> </ul>	
<b>Sommaire type d'un dossier de mise en compatibilité d'un PLU (ou POS)</b>		
1. Les généralités sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en compatibilité</li> <li>La mise en compatibilité d'un PLU (ou POS)</li> <li>L'objet du présent dossier</li> <li>Le déroulement de la procédure et textes réglementaires</li> </ul>	 <p>La pièce I - Mise en compatibilité des documents d'urbanisme, est composée d'autant de fascicules que de documents d'urbanisme mis en compatibilité</p>
2. La présentation du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le contexte et objectifs du programme</li> <li>Les caractéristiques générales des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax</li> <li>Les caractéristiques de la section du projet traversant la commune</li> </ul>	
3. L'analyse de la compatibilité du PLU (ou POS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les principes généraux</li> <li>Incidences du projet sur le rapport de présentation</li> <li>Incidences du projet sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (chapitre propre au PLU)</li> <li>Les orientations d'aménagement et de programmation</li> <li>Les dispositions générales</li> <li>Le zonage et le règlement</li> <li>Les emplacements réservés</li> <li>Les Espaces Boisés Classés</li> <li>Les éléments de valeur à protéger au titre de l'article L.123-1-5 alinéa 7 du code de l'urbanisme</li> <li>Les règlements de lotissements (article L.442-13 du code de l'urbanisme)</li> <li>Les plans d'aménagement de ZAC (article L.311-7 du code de l'urbanisme)</li> </ul>	
4. L'analyse des incidences de la mise en compatibilité sur le réseau Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le réseau Natura 2000</li> <li>Le site Natura 2000 concerné</li> <li>Les incidences de la mise en compatibilité du PLU sur le site Natura 2000 concerné</li> </ul>	
5. Les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU (ou POS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le plan de zonage</li> <li>Les extraits du règlement d'urbanisme</li> <li>La liste des emplacements réservés</li> </ul>	
6. L'évaluation environnementale de la mise en compatibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cadre réglementaire</li> <li>Contenu de l'évaluation environnementale et avis de l'autorité environnementale</li> <li>Analyse de l'état initial de l'environnement</li> <li>Raisons du choix du projet retenu</li> <li>Incidences attendues de la mise en compatibilité sur l'environnement et mesures proposées</li> <li>Critères, indicateurs et modalités retenus pour suivre les effets de la mise en compatibilité sur l'environnement</li> <li>Méthodologie, difficultés et limites</li> <li>Cartographie de synthèse des effets et mesures</li> <li>Résumé non technique</li> </ul>	
7. Annexe	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avis de l'autorité environnementale</li> </ul>	



Sommaire simplifié des pièces	Organisation des pièces en fascicules
<b>PIÈCE J - ANNEXES</b> Les annexes se composent de trois volumes	La pièce J - Annexes, est constituée de trois fascicules.

Sommaire simplifié des pièces	Organisation des pièces en fascicules
-------------------------------	---------------------------------------

Annexe J.1. Le Schéma Directeur Architectural et Paysager	
1. Préambule et présentation du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Définition et justification de l'aire d'études</li> <li>▶ Le Schéma Directeur Architectural et Paysager</li> </ul>
2. État initial	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les grands ensembles paysagers</li> <li>▶ Les macro-entités paysagères au sein des grands ensembles</li> <li>▶ Les unités paysagères au sein des macro-entités</li> <li>▶ Les zones d'enjeux</li> </ul>
3. La ligne architecturale	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les éléments marquants de la ligne architecturale</li> <li>▶ Les ouvrages d'art non courants (OANC)</li> <li>▶ Les ouvrages d'art courants</li> <li>▶ Les ouvrages enterrés : tunnels et tranchées couvertes</li> <li>▶ Les protections acoustiques</li> </ul>
4. La ligne paysagère	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Effets et mesures générales</li> <li>▶ La ligne paysagère au niveau de la vallée de la Garonne</li> <li>▶ La ligne paysagère au niveau des Landes</li> </ul>
5. La ligne paysagère et architecturale : déclinaison locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Présentation du découpage en secteurs géographiques</li> <li>▶ Secteur géographique n° 1</li> <li>▶ Secteur géographique n° 2</li> <li>▶ Secteur géographique n° 3</li> <li>▶ Secteur géographique n° 4</li> <li>▶ Secteur géographique n° 5</li> <li>▶ Secteur géographique n° 6</li> <li>▶ Secteur géographique n° 7</li> <li>▶ Secteur géographique n° 8</li> <li>▶ Secteur géographique n° 9</li> <li>▶ Secteur géographique n° 10</li> <li>▶ Secteur géographique n° 11</li> <li>▶ Secteur géographique n° 13</li> <li>▶ Secteur géographique n° 14</li> <li>▶ Secteur géographique n° 15</li> </ul>

L'annexe J.1 - Schéma Directeur Architectural et Paysager, est constituée d'un seul fascicule



**Sommaire simplifié des pièces** **Organisation des pièces en fascicules**

**Annexe J.2. Le Dossier de Cohérence Intermodale et Ferroviaire (DCIF)**

- |  |  |
|--|--|
| 1. Introduction  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les objectifs du Dossier de Cohérence Intermodale et Ferroviaire</li> <li>▶ Le programme du GPSO</li> <li>▶ Constitution du dossier</li> </ul>  |
| 2. L'offre et la demande ferroviaire en situation actuelle, en référence et permise par le programme du GPSO | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le réseau ferroviaire</li> <li>▶ L'évolution de l'offre TaGV</li> <li>▶ L'évolution de l'offre TER</li> <li>▶ Les évolutions de trafic voyageurs</li> <li>▶ Le transport de voyageurs par les différents modes</li> </ul> |
| 3. La complémentarité du réseau ferroviaire et l'intermodalité   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La complémentarité TaGV - TER</li> <li>▶ Intermodalité voyageurs au sein des gares</li> </ul>   |



L'annexe J.2 - Dossier de Cohérence Intermodale et Ferroviaire, est constituée d'un seul fascicule

**Annexe J.3. La Synthèse des Perspectives d'Aménagement et de Développement des Territoires (SPADT)**

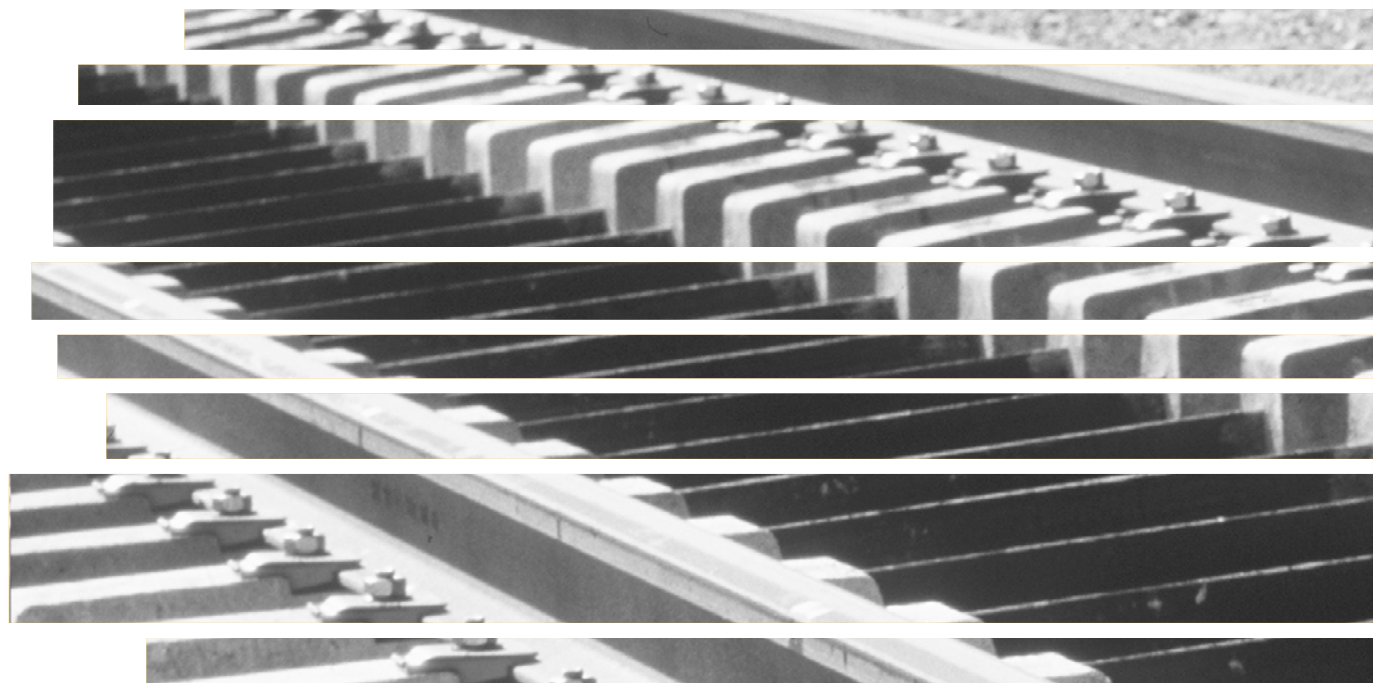
- |   |   |
|---|---|
| 1. Les objectifs de la Synthèse des Perspectives d'Aménagement et de Développement des Territoires du grand Sud-Ouest | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Une synthèse des perspectives d'aménagement et de développement des territoires intégrée dans le dossier d'enquête publique</li> <li>▶ Un programme ferroviaire ambitieux</li> <li>▶ Un processus approfondi d'études préalables</li> </ul>  |
| 2. Les enjeux territoriaux liés au programme du GPSO aux échelles supra-régionales et grand Sud-Ouest                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Aux échelles supra-régionales</li> <li>▶ Les enjeux à l'échelle du grand Sud-Ouest</li> </ul>  |
| 3. Les enjeux territoriaux liés au programme du GPSO à l'échelle des espaces de cohérence                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Espace de cohérence de la métropole toulousaine</li> <li>▶ Espace de cohérence de Montauban</li> <li>▶ Espaces de cohérence des territoires éloignés du tracé des lignes nouvelles</li> <li>▶ Espace de cohérence d'Agen</li> <li>▶ Espace de cohérence du Marmandais - Bazadais</li> <li>▶ Espace de cohérence de l'aire métropolitaine de Bordeaux</li> <li>▶ Espace de cohérence du bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre</li> <li>▶ Espace de cohérence de Mont-de-Marsan et la forêt landaise</li> <li>▶ Espace de cohérence de Dax et la Côte landaise</li> <li>▶ Espace de cohérence du Littoral basque et Sud-Landais</li> <li>▶ Espace de cohérence du Pays basque intérieur</li> <li>▶ Espace de cohérence de Pau - Béarn et Bigorre</li> <li>▶ Annexes</li> </ul> |
| 4. Les recommandations  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Préservation et mise en valeur de l'environnement naturel et urbain</li> <li>▶ Optimisation du fonctionnement urbain et développement socio-économique des territoires</li> <li>▶ Organisation de la gouvernance et des solidarités territoriales</li> </ul>   |

L'annexe J.3 - Synthèse des Perspectives d'Aménagement et de Développement des Territoires, est constituée d'un seul fascicule.



chapitre **4**

# LOCALISATION DES TERRITOIRES



Ce chapitre présente le découpage du territoire concerné par les projets ferroviaires, en quinze secteurs géographiques pour lesquels une analyse locale a été réalisée dans le cadre de la pièce F - Étude d'impact (Volume 4).

Chacun des secteurs géographiques est illustré par une cartographie accompagnée de la liste des communes qui le composent, en distinguant les communes de la zone d'études, et les communes concernées par le projet soumis à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et la bande associée au projet.

Une liste de toutes les communes concernées par les projets ferroviaires permet de les rattacher à chacun des secteurs géographiques de la pièce F - Étude d'impact (Volume 4).

## 4.1 Les quinze secteurs géographiques de l'étude d'impact

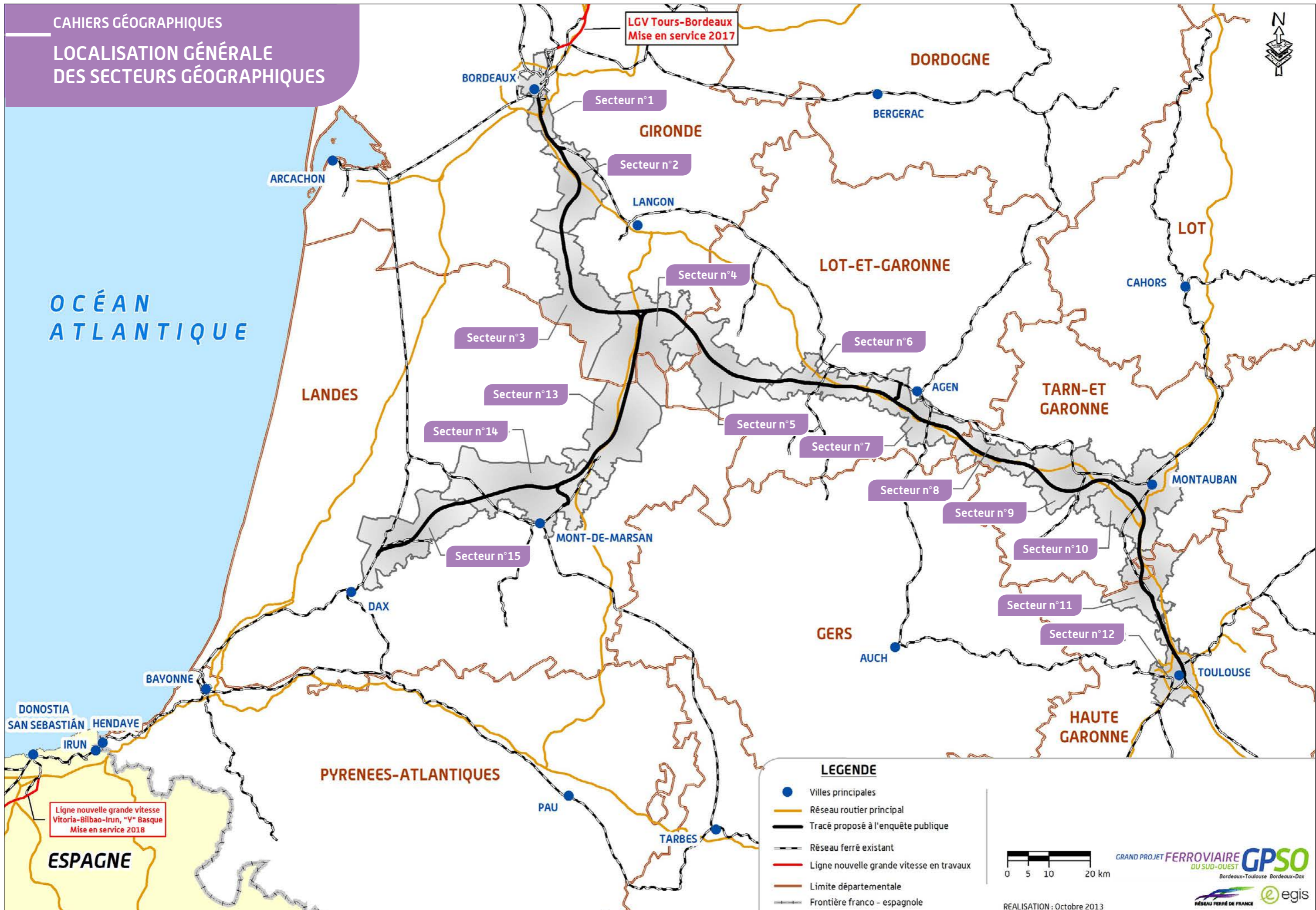
L'étude d'impact (pièce F du dossier d'enquête publique) comporte dans le volume 4 - Cahiers géographiques, une analyse à l'échelle locale de l'état initial de l'environnement, de l'insertion du projet et de ses effets, ainsi que des mesures de réduction ou de compensation de ses effets négatifs. Cette analyse repose sur un découpage du territoire concerné par les projets ferroviaires en quinze secteurs géographiques.

### Liste des quinze secteurs géographiques de l'étude d'impact

- ▶ secteur géographique n° 1, de Bègles à Saint-Médard-d'Eyrans (33)
- ▶ secteur géographique n° 2, de Saint-Médard-d'Eyrans à Landiras (33)
- ▶ secteur géographique n° 3, de Balizac à Lucmau (33)
- ▶ secteur géographique n° 4, de Bernos-Beaulac à Goulade et à Captieux (33)
- ▶ secteur géographique n° 5, de Saint-Michel-de-Castelnau (33) à Fargues-sur-Ourbise (47)
- ▶ secteur géographique n° 6, de Pompiey à Montesquieu (47)
- ▶ secteur géographique n° 7, de Sérignac-sur-Garonne à Caudecoste (47)
- ▶ secteur géographique n° 8, de Dunes à Le Pin (82)
- ▶ secteur géographique n° 9, de Saint-Nicolas-de-la-Grave à La Ville-Dieu-du-Temple (82)
- ▶ secteur géographique n° 10, de Montbeton à Campsas (82)
- ▶ secteur géographique n° 11, de Canals (82) à Saint-Jory (31)
- ▶ secteur géographique n° 12, de Castelnau d'Estrétefonds à Toulouse (31)
- ▶ secteur géographique n° 13, de Bourriot-Bergonce à Sarbazan (40)
- ▶ secteur géographique n° 14, de Pouydesseaux à Ousse-Suzan (40)
- ▶ secteur géographique n° 15, de Saint-Yaguen à Saint-Vincent-de-Paul (40)



CAHIERS GÉOGRAPHIQUES  
**LOCALISATION GÉNÉRALE  
 DES SECTEURS GÉOGRAPHIQUES**



#### 4.1.1 Le secteur géographique n° 1 du projet des aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux

Le secteur géographique n° 1 de l'étude d'impact comprend les communes concernées par l'enquête publique des aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux, et celle, mentionnée en italique avec un astérisque, uniquement concernée par la zone d'études associée à l'étude d'impact.

##### Liste des cinq communes de la zone d'études du secteur géographique n° 1

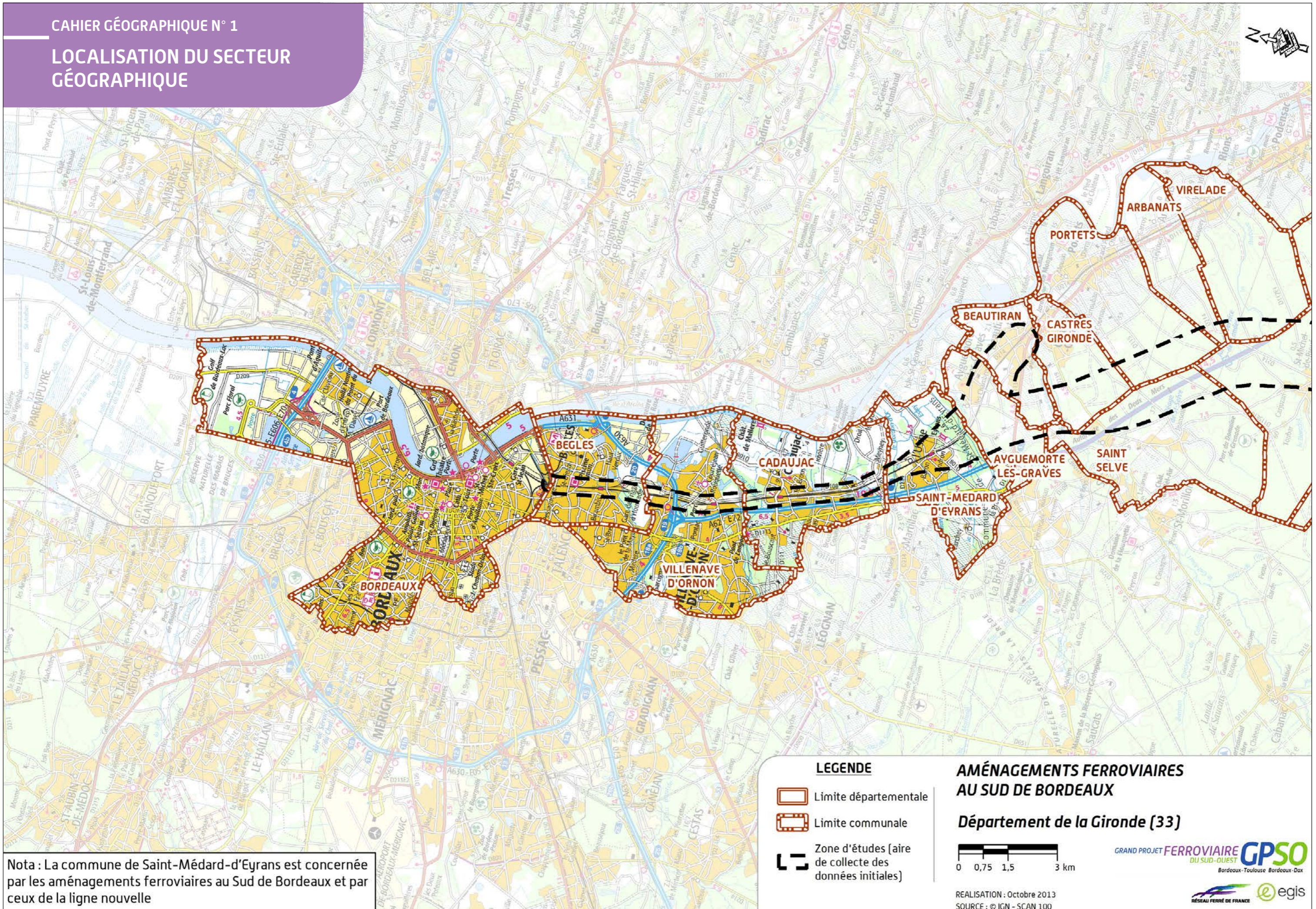
- ▶ Bègles (33)
- ▶ *Bordeaux\* (33)*
- ▶ Cadaujac (33)
- ▶ Saint-Médard-d'Eyrans (33)
- ▶ Villenave-d'Ornon (33)

La commune de Saint-Médard-d'Eyrans est aussi concernée par les projets de lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax.

Le secteur géographique n°1 ne concerne que le projet des aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux.



CAHIER GÉOGRAPHIQUE N° 1  
**LOCALISATION DU SECTEUR  
 GÉOGRAPHIQUE**



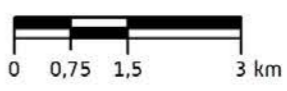
Nota : La commune de Saint-Médard-d'Eyrans est concernée par les aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux et par ceux de la ligne nouvelle

**LEGENDE**

- Limite départementale
- Limite communale
- Zone d'études (aire de collecte des données initiales)

**AMÉNAGEMENTS FERROVIAIRES AU SUD DE BORDEAUX**

Département de la Gironde (33)



REALISATION : Octobre 2013  
 SOURCE : © IGN - SCAN 100

GRAND PROJET FERROVIAIRE DU SUD-OUEST **GPSO**  
 Bordeaux-Toulouse Bordeaux-Dax



#### 4.1.2 Le secteur géographique n° 2 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Saint-Médard-d'Eyrans à Landiras (33)

Le secteur géographique n° 2 de l'étude d'impact comprend les communes concernées par l'enquête publique des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax et celles, mentionnées en italique avec un astérisque, uniquement concernées par la zone d'études associée à l'étude d'impact.

##### Liste des douze communes de la zone d'études du secteur géographique n° 2

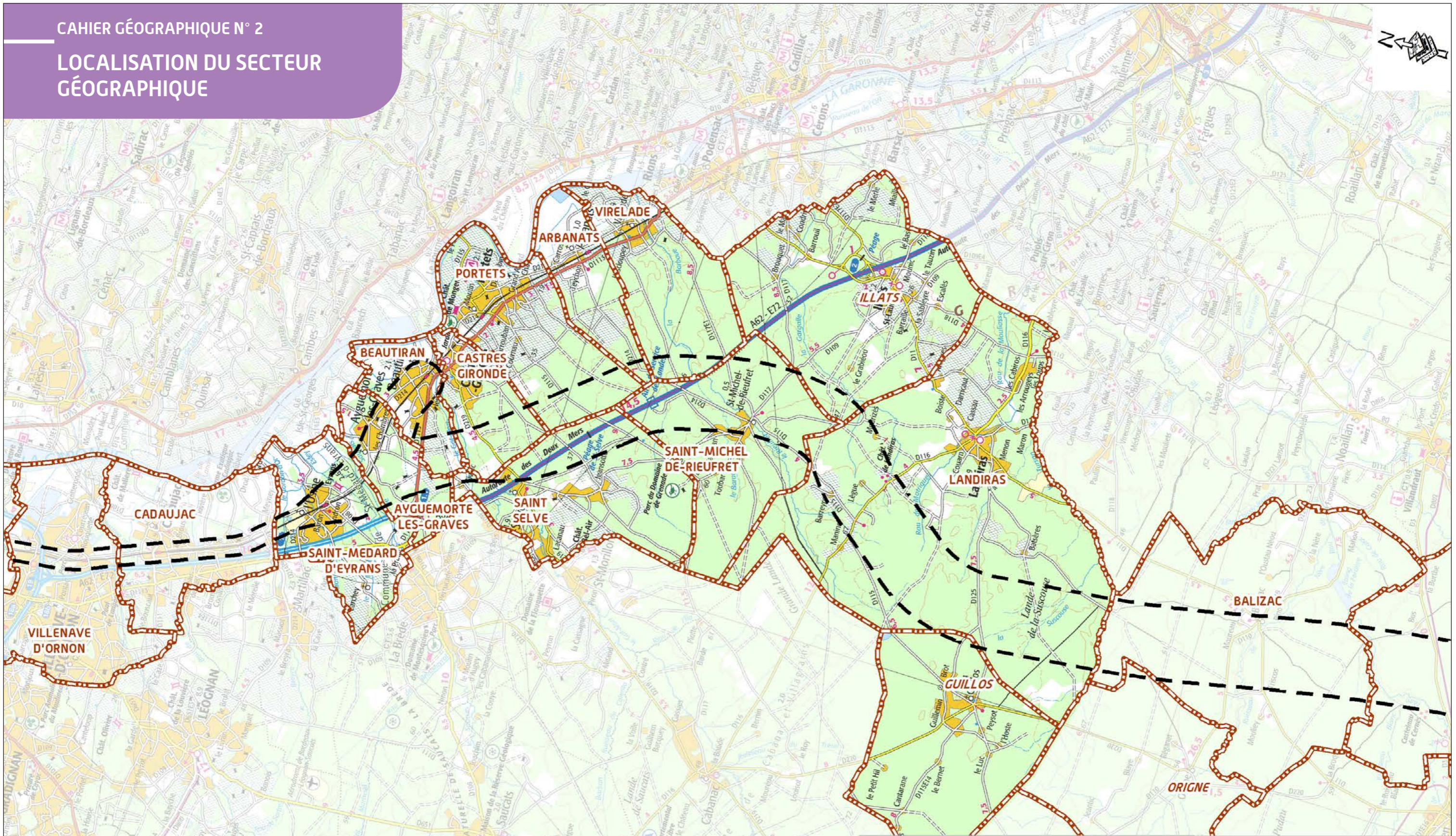
---

- ▶ Arbanats (33)
- ▶ Ayguemorte-les-Graves (33)
- ▶ Beautiran (33)
- ▶ Castres-Gironde (33)
- ▶ *Guillos\* (33)*
- ▶ *Illats\* (33)*
- ▶ Landiras (33)
- ▶ Portets (33)
- ▶ Saint-Médard-d'Eyrans (33)
- ▶ Saint-Michel-de-Rieufret (33)
- ▶ Saint-Selve (33)
- ▶ Virelade (33)

La commune de Saint-Médard-d'Eyrans est aussi concernée par le projet des aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux.



CAHIER GÉOGRAPHIQUE N° 2  
 LOCALISATION DU SECTEUR  
 GÉOGRAPHIQUE



Nota : La commune de Saint-Médard-d'Eyrans est concernée par les aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux et par ceux de la ligne nouvelle

**LEGENDE**

- Limite départementale
- Limite communale
- Zone d'études (aire de collecte des données initiales)

**TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE**

**Département de la Gironde (33)**



REALISATION : Octobre 2013  
 SOURCE : © IGN - SCAN 100

GRAND PROJET FERROVIAIRE **GPSO**  
 DU SUD-OUEST  
 Bordeaux-Toulouse Bordeaux-Dax



### 4.1.3 Le secteur géographique n° 3 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Balizac à Lucmau (33)

Le secteur géographique n° 3 de l'étude d'impact comprend les communes concernées par l'enquête publique des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax et celles, mentionnées en italique avec un astérisque, uniquement concernées par la zone d'études associée à l'étude d'impact.

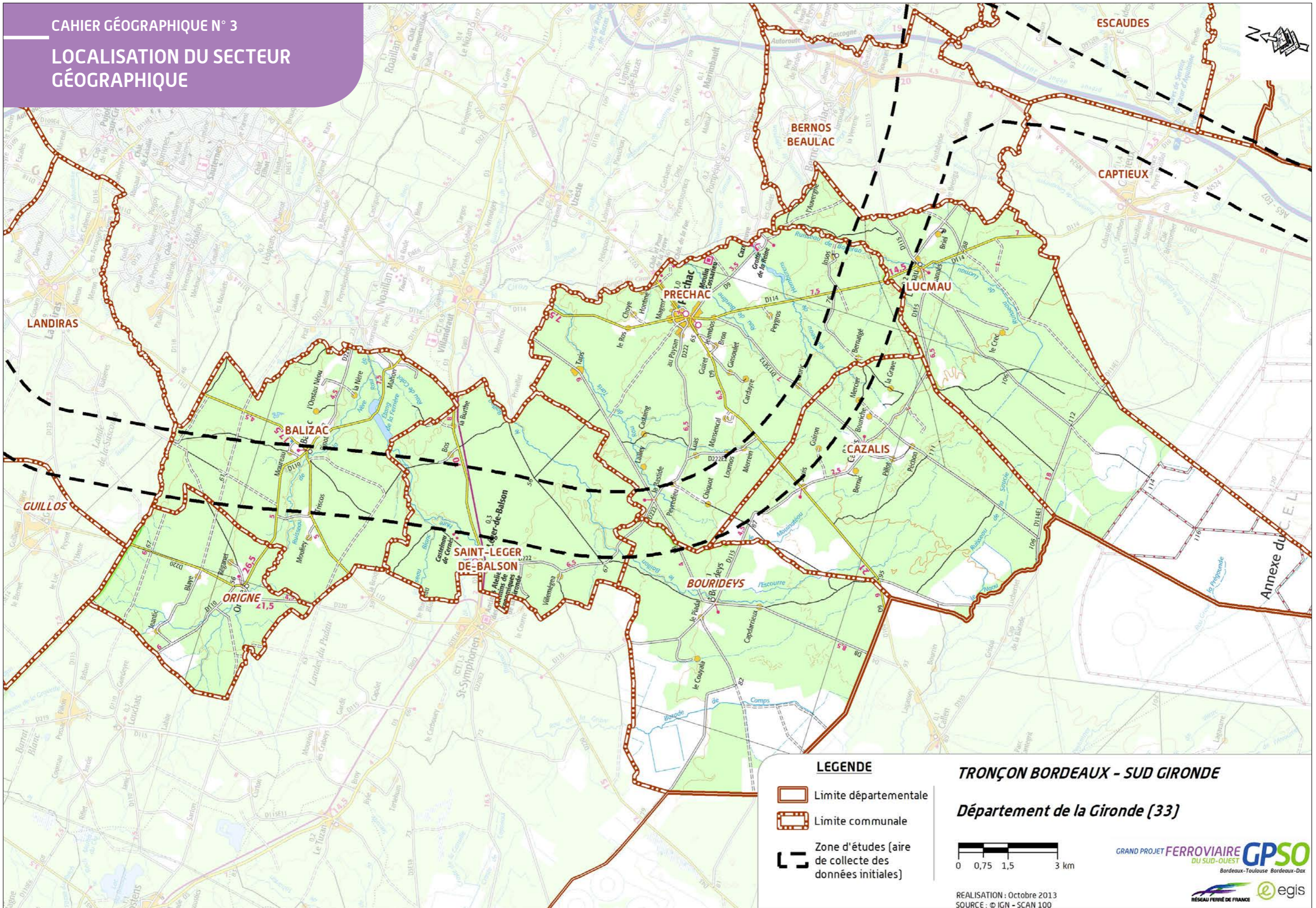
#### Liste des sept communes de la zone d'études du secteur géographique n° 3

---

- ▶ Balizac (33)
- ▶ *Bourideys\* (33)*
- ▶ Cazalis (33)
- ▶ Lucmau (33)
- ▶ *Origne\* (33)*
- ▶ Préchac (33)
- ▶ Saint-Léger-de-Balson (33)



CAHIER GÉOGRAPHIQUE N° 3  
**LOCALISATION DU SECTEUR  
 GÉOGRAPHIQUE**

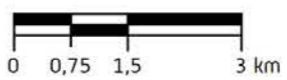


**LEGENDE**

-  Limite départementale
-  Limite communale
-  Zone d'études (aire de collecte des données initiales)

**TRONÇON BORDEAUX - SUD GIRONDE**

**Département de la Gironde (33)**



REALISATION : Octobre 2013  
 SOURCE : © IGN - SCAN 100





#### 4.1.4 Le secteur géographique n° 4 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Bernos-Beaulac à Goulade et à Captieux (33)

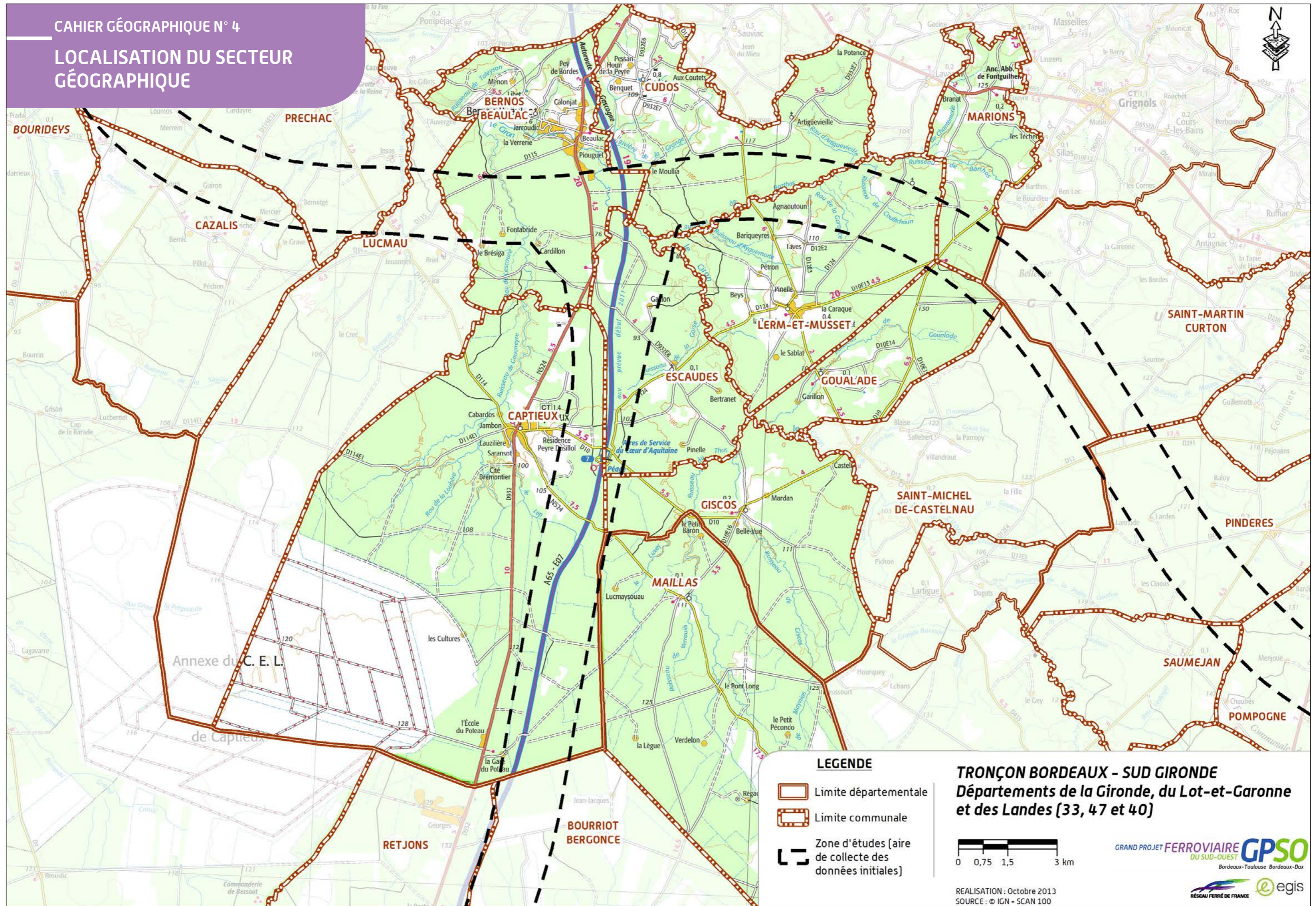
Le secteur géographique n° 4 de l'étude d'impact comprend les communes concernées par l'enquête publique des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax et celle, mentionnée en italique avec un astérisque, uniquement concernée par la zone d'études associée à l'étude d'impact.

##### Liste des neuf communes de la zone d'études du secteur géographique n° 4

---

- ▶ Bernos-Beaulac (33)
- ▶ Captieux (33)
- ▶ Cudos (33)
- ▶ Escaudes (33)
- ▶ Giscos (33)
- ▶ Goulade (33)
- ▶ Lerm-et-Musset (33)
- ▶ *Maillas\* (40)*
- ▶ Marions (33)







#### 4.1.5 Le secteur géographique n° 5 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Saint-Michel-de-Castelnau (33) à Fargues-sur-Ourbise (47)

Le secteur géographique n° 5 de l'étude d'impact comprend les communes concernées par l'enquête publique des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax et celle, mentionnée en italique avec un astérisque, uniquement concernée par la zone d'études associée à l'étude d'impact.

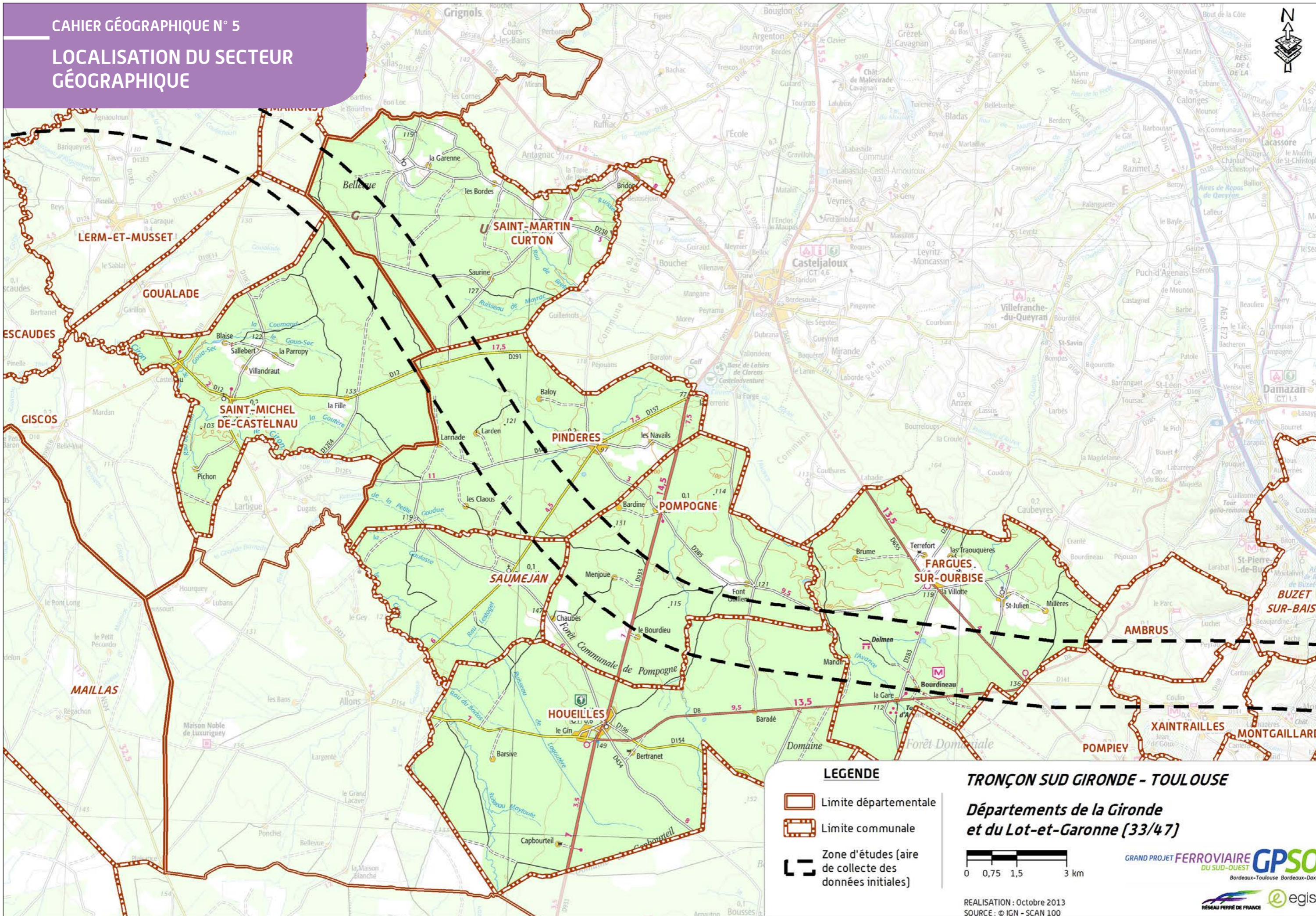
##### Liste des sept communes de la zone d'études du secteur géographique n° 5

---

- ▶ Fargues-sur-Ourbise (47)
- ▶ Houeillès (47)
- ▶ Pindères (47)
- ▶ Pompogne (47)
- ▶ Saint-Martin-Curton (47)
- ▶ Saint-Michel-de-Castelnau (33)
- ▶ *Saumejan\* (47)*



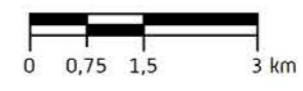
CAHIER GÉOGRAPHIQUE N° 5  
 LOCALISATION DU SECTEUR  
 GÉOGRAPHIQUE



**LEGENDE**

- Limite départementale
- Limite communale
- Zone d'études (aire de collecte des données initiales)

**TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE**  
 Départements de la Gironde  
 et du Lot-et-Garonne (33/47)



REALISATION : Octobre 2013  
 SOURCE : © IGN - SCAN 100

GRAND PROJET FERROVIAIRE **GPSO**  
 DU SUD-OUEST  
 Bordeaux-Toulouse Bordeaux-Dax



#### 4.1.6 Le secteur géographique n° 6 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Pompiey à Montesquieu (47)

Le secteur géographique n° 6 de l'étude d'impact comprend les communes concernées par l'enquête publique des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax et celle, mentionnée en italique avec un astérisque, uniquement concernée par la zone d'études associée à l'étude d'impact.

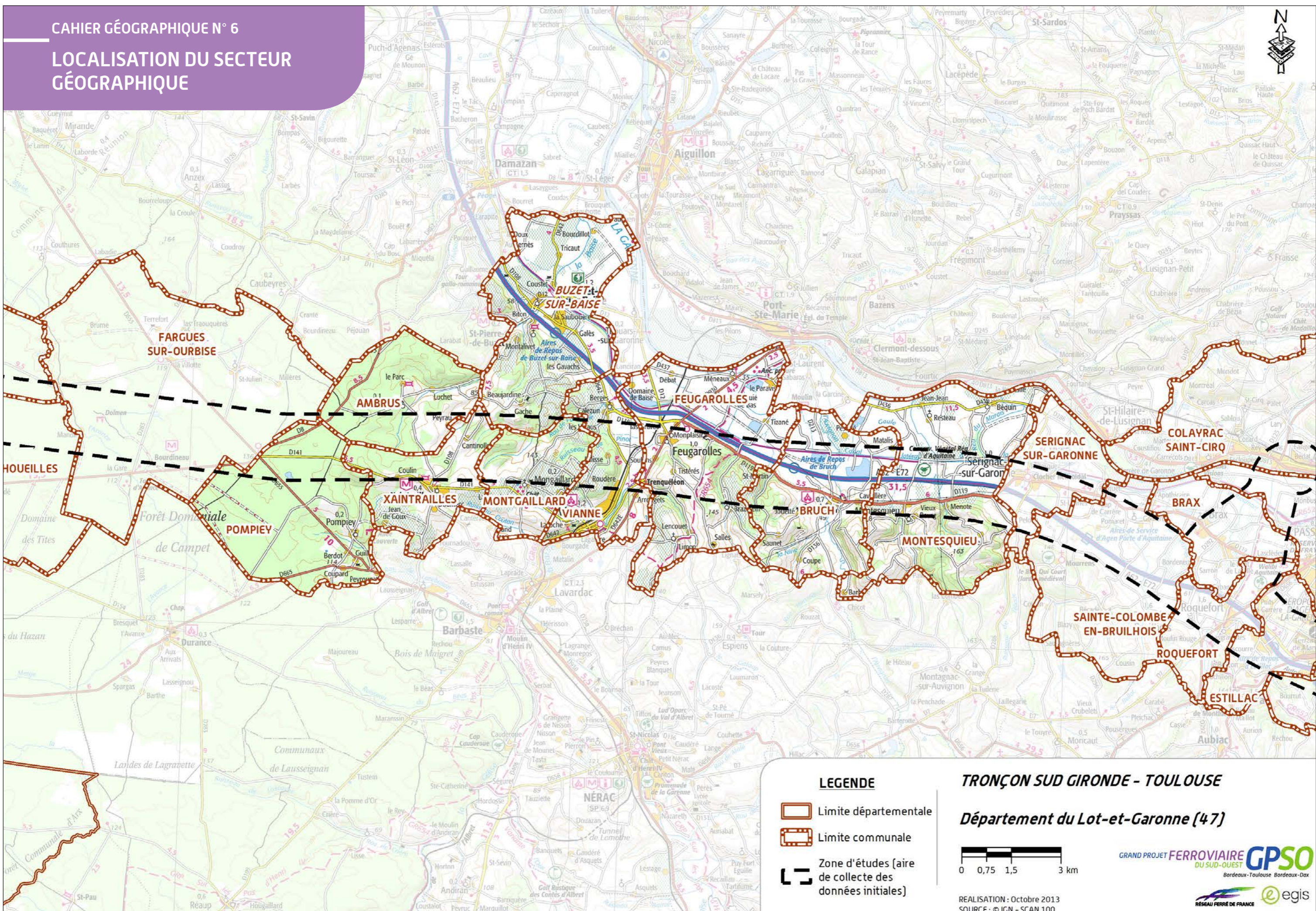
##### Liste des neuf communes de la zone d'études du secteur géographique n° 6

---

- ▶ Ambrus (47)
- ▶ Bruch (47)
- ▶ *Buzet-sur-Baise\* (47)*
- ▶ Feugarolles (47)
- ▶ Montesquieu (47)
- ▶ Montgaillard (47)
- ▶ Pompiey (47)
- ▶ Vianne (47)
- ▶ Xaintrailles (47)



CAHIER GÉOGRAPHIQUE N° 6  
**LOCALISATION DU SECTEUR  
 GÉOGRAPHIQUE**



**LEGENDE**

- Limite départementale
- Limite communale
- Zone d'études (aire de collecte des données initiales)

**TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE**  
**Département du Lot-et-Garonne (47)**



REALISATION : Octobre 2013  
 SOURCE : © IGN - SCAN 100

GRAND PROJET FERROVIAIRE **GPSO**  
 DU SUD-OUEST  
 Bordeaux-Toulouse Bordeaux-Dax



#### 4.1.7 Le secteur géographique n° 7 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Sérignac-sur-Garonne à Caudecoste (47)

Le secteur géographique n° 7 de l'étude d'impact comprend les communes concernées par l'enquête publique des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax et celles, mentionnées en italique avec un astérisque, uniquement concernées par la zone d'études associée à l'étude d'impact.

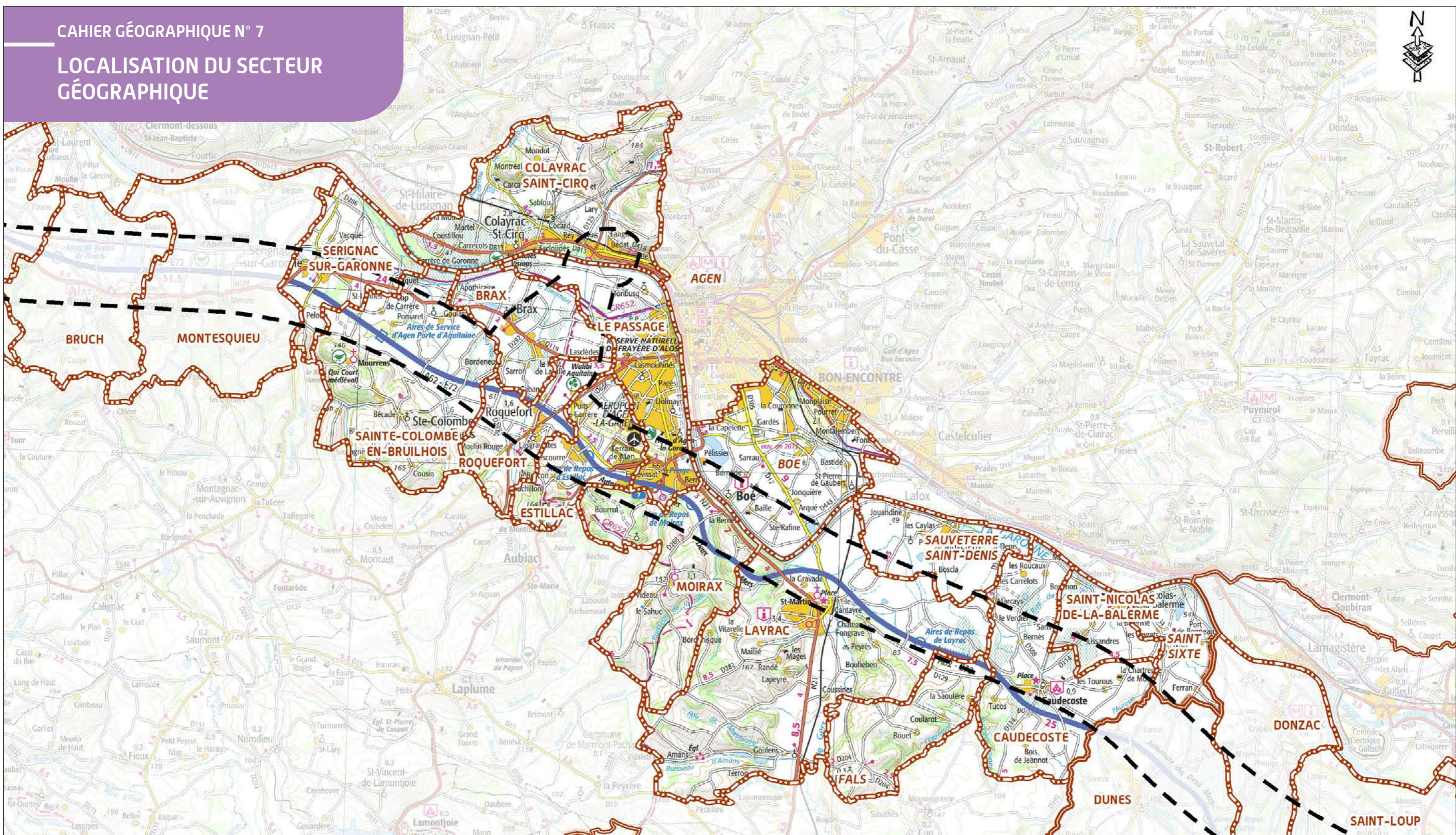
##### Liste des quinze communes de la zone d'études du secteur géographique n° 7

---

- ▶ Boé\* (47)
- ▶ Brax (47)
- ▶ Caudecoste (47)
- ▶ Colayrac-Saint-Cirq (47)
- ▶ Estillac (47)
- ▶ Fals\* (47)
- ▶ Layrac (47)
- ▶ Le Passage (47)
- ▶ Moirax (47)
- ▶ Roquefort (47)
- ▶ Sainte-Colombe-en-Bruilhois (47)
- ▶ Saint-Nicolas-de-la-Balerm (47)
- ▶ *Saint-Sixte\* (47)*
- ▶ *Sauveterre-Saint-Denis\* (47)*
- ▶ Sérignac-sur-Garonne (47)



CAHIER GÉOGRAPHIQUE N° 7  
 LOCALISATION DU SECTEUR  
 GÉOGRAPHIQUE



**LEGENDE**

- Limite départementale
- Limite communale
- Zone d'études (aire de collecte des données initiales)

**TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE**

**Département du Lot-et-Garonne (47)**



REALISATION : Octobre 2013  
 SOURCE : © IGN - SCAN 100

GRAND PROJET FERROVIAIRE **GPSO**  
 DU SUD-OUEST  
 Bordeaux-Toulouse Bordeaux-Dax



#### 4.1.8 Le secteur géographique n° 8 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Dunes à Le Pin (82)

Le secteur géographique n° 8 de l'étude d'impact comprend les communes concernées par l'enquête publique des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax et celle, mentionnée en italique avec un astérisque, uniquement concernée par la zone d'études associée à l'étude d'impact.

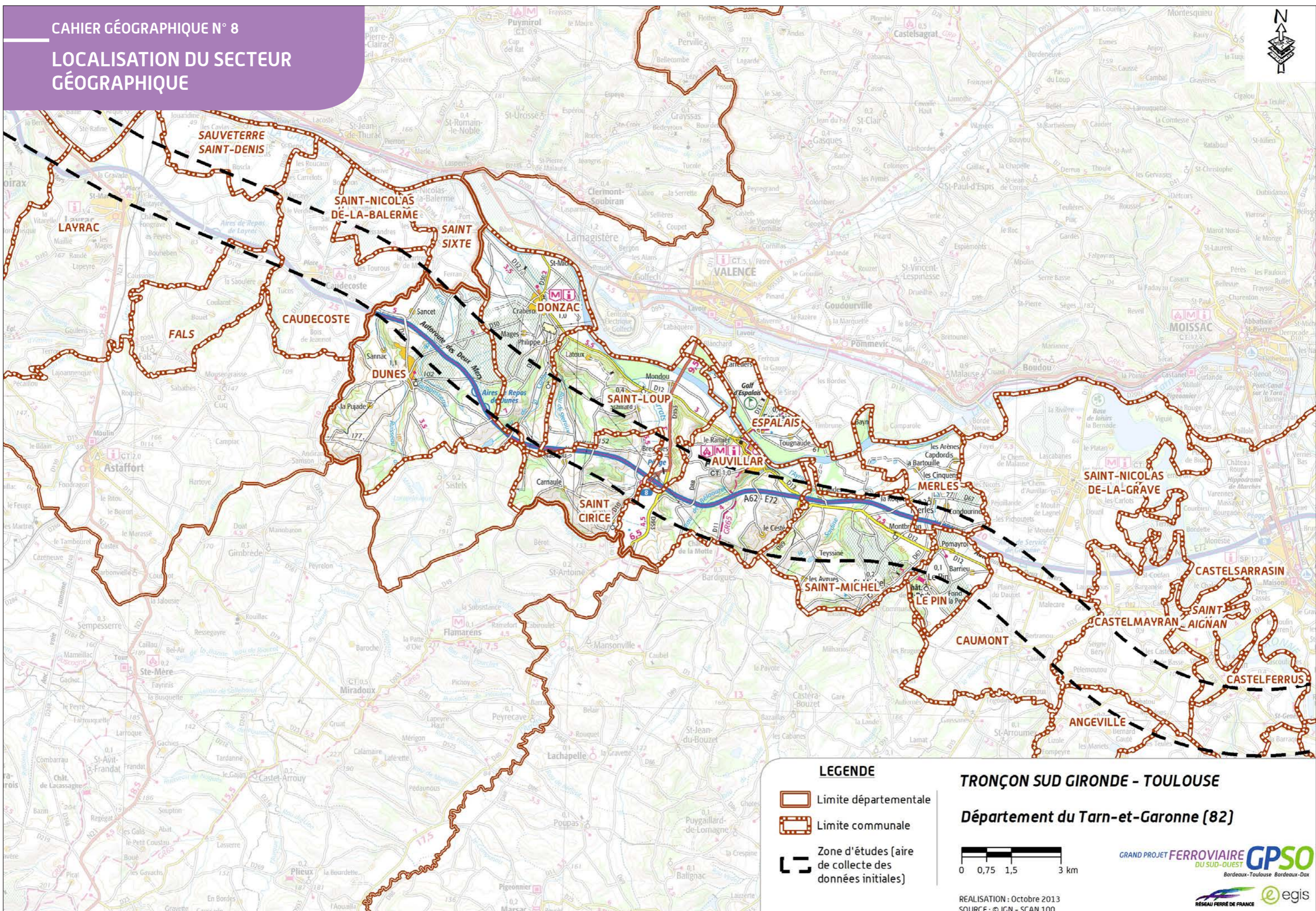
##### Liste des neuf communes de la zone d'études du secteur géographique n° 8

---

- ▶ Auvillar (82)
- ▶ Donzac (82)
- ▶ Dunes (82)
- ▶ *Espalais\* (82)*
- ▶ Le Pin (82)
- ▶ Merles (82)
- ▶ Saint-Cirice (82)
- ▶ Saint-Loup (82)
- ▶ Saint-Michel (82)



CAHIER GÉOGRAPHIQUE N° 8  
**LOCALISATION DU SECTEUR  
 GÉOGRAPHIQUE**



**LEGENDE**

-  Limite départementale
-  Limite communale
-  Zone d'études (aire de collecte des données initiales)

**TRONÇON SUD GIRONDE - TOULOUSE**

**Département du Tarn-et-Garonne (82)**



REALISATION : Octobre 2013  
 SOURCE : © IGN - SCAN 100





#### 4.1.9 Le secteur géographique n° 9 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Saint-Nicolas-de-la-Grave à La Ville-Dieu-du-Temple (82)

Le secteur géographique n° 9 de l'étude d'impact comprend les communes concernées par l'enquête publique des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax et celle, mentionnée en italique avec un astérisque, uniquement concernée par la zone d'études associée à l'étude d'impact.

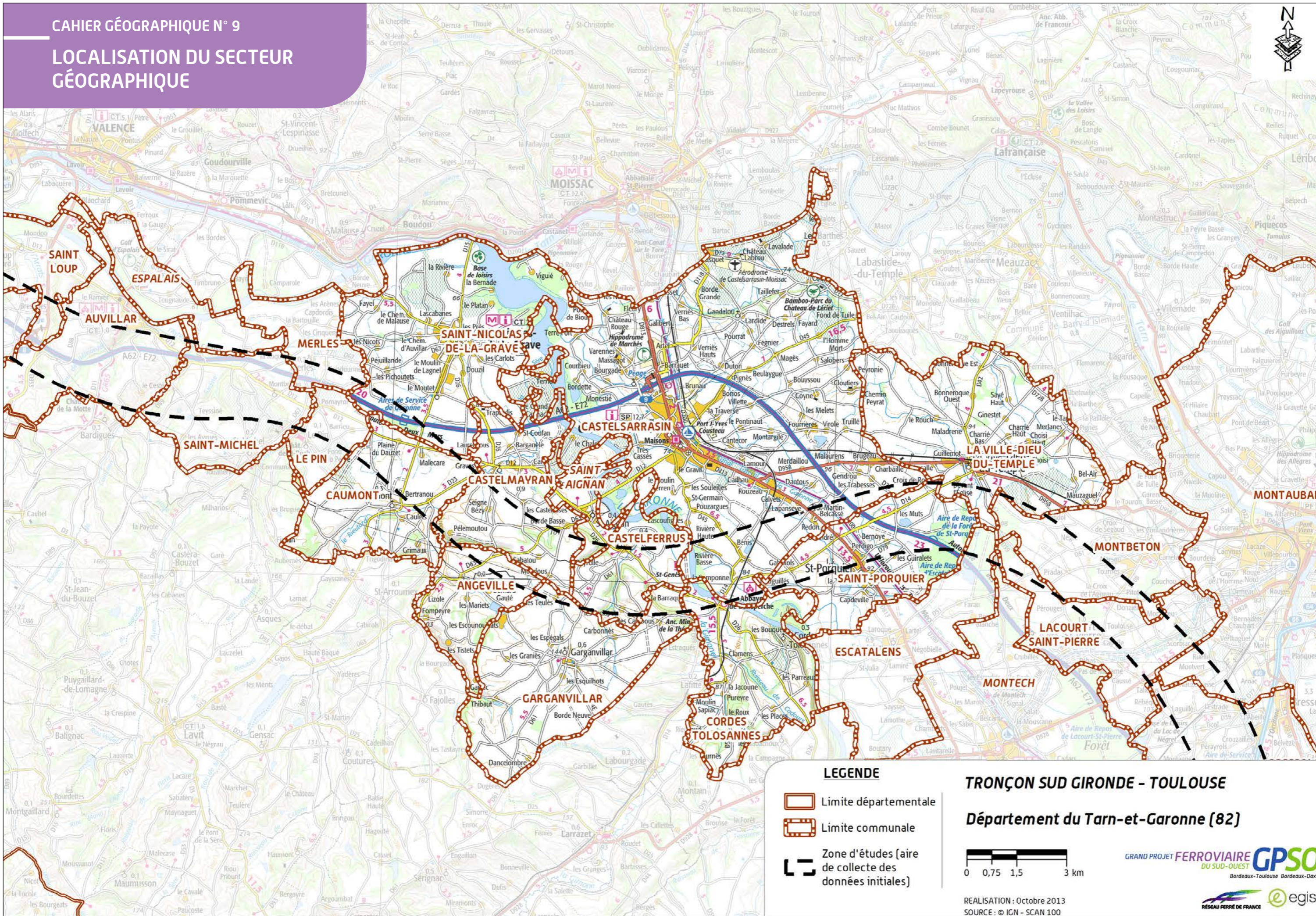
##### Liste des onze communes de la zone d'études du secteur géographique n° 9

---

- ▶ Angeville (82)
- ▶ Castelferrus (82)
- ▶ Castelmayran (82)
- ▶ Castelsarrasin (82)
- ▶ Caumont (82)
- ▶ Cordes-Tolosannes (82)
- ▶ Garganvillar (82)
- ▶ La-Ville-Dieu-du-Temple (82)
- ▶ *Saint-Aignan\* (82)*
- ▶ Saint-Nicolas-de-la-Grave (82)
- ▶ Saint-Porquier (82)



CAHIER GÉOGRAPHIQUE N° 9  
LOCALISATION DU SECTEUR  
GÉOGRAPHIQUE





#### 4.1.10 Le secteur géographique n° 10 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Montbeton à Campsas (82)

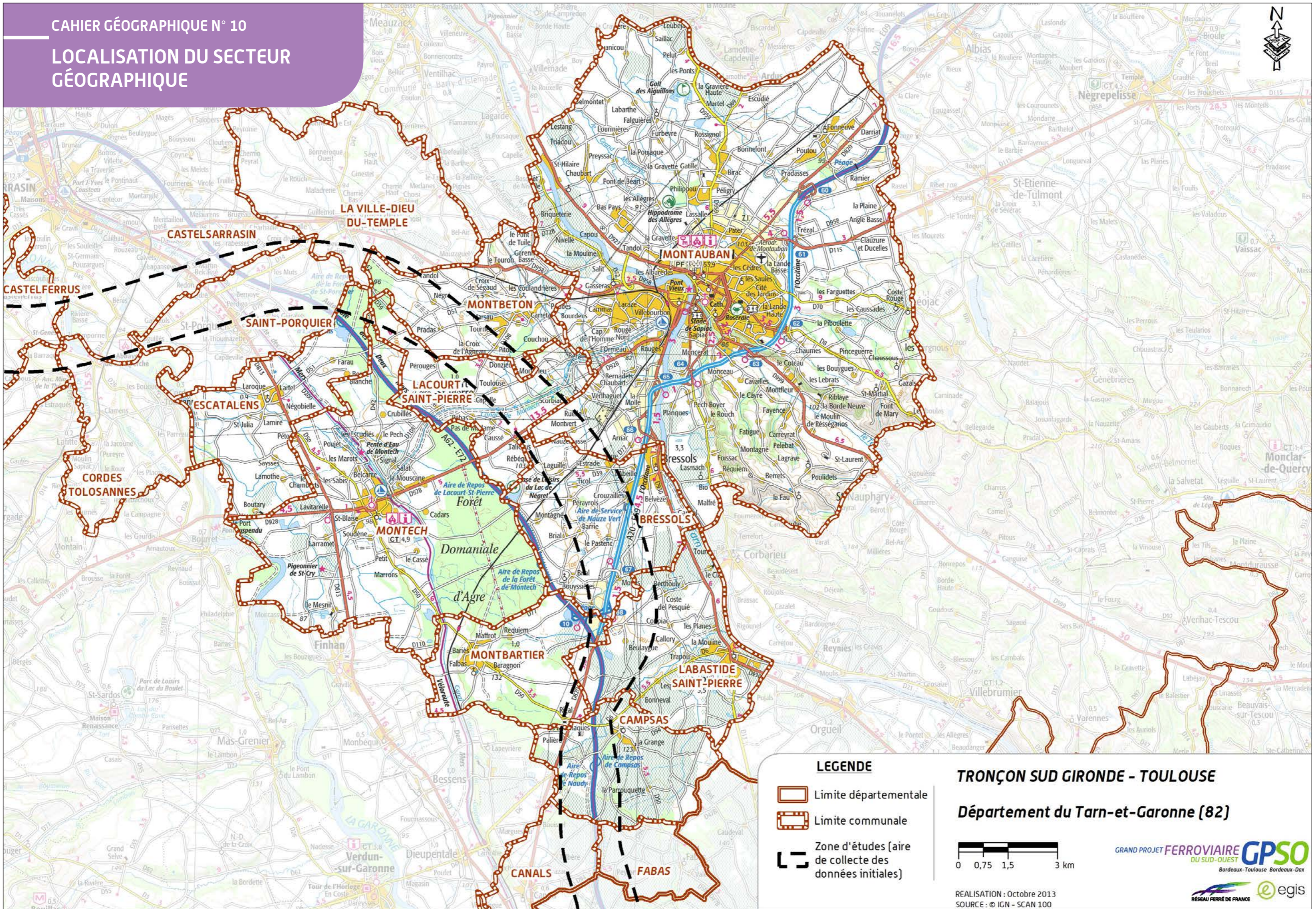
Le secteur géographique n° 10 de l'étude d'impact comprend les communes concernées par l'enquête publique des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax et celle, mentionnée en italique avec un astérisque, uniquement concernée par la zone d'études associée à l'étude d'impact.

##### Liste des neuf communes de la zone d'études du secteur géographique n° 10

---

- ▶ Bressols (82)
- ▶ Campsas (82)
- ▶ Escatalens (82)
- ▶ Labastide-Saint-Pierre (82)
- ▶ Lacourt-Saint-Pierre (82)
- ▶ Montauban (82)
- ▶ Montbartier (82)
- ▶ Montbeton (82)
- ▶ *Montech\* (82)*







#### 4.1.11 Le secteur géographique n° 11 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Canals (82) à Saint-Jory (31)

Le secteur géographique n° 11 de l'étude d'impact comprend les communes concernées par l'enquête publique des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax et celles, mentionnées en italique avec un astérisque, uniquement concernées par la zone d'études associée à l'étude d'impact.

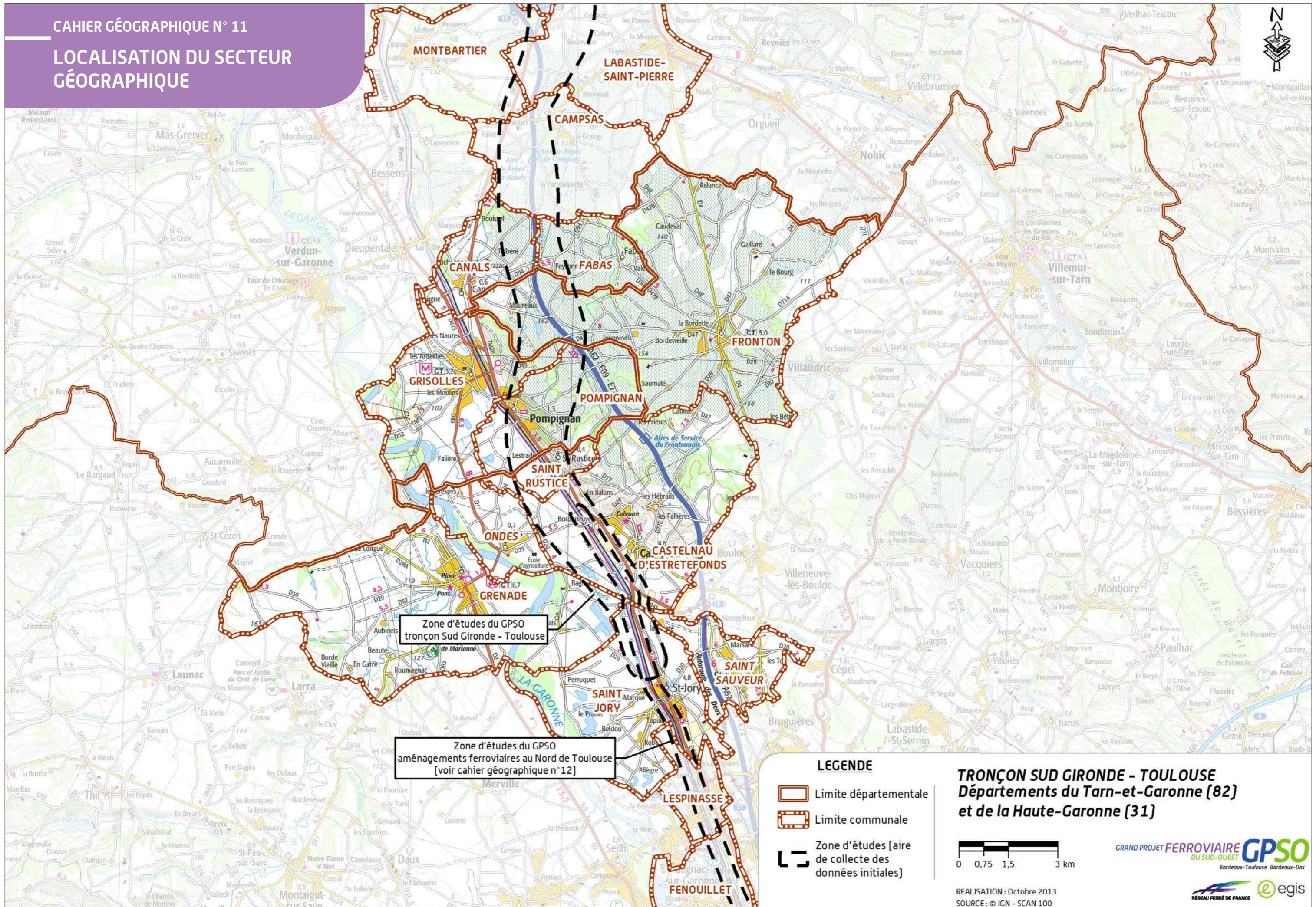
##### Liste des onze communes de la zone d'études du secteur géographique n° 11

---

- ▶ Canals (82)
- ▶ Castelnau d'Estrétefonds (31)
- ▶ *Fabas\* (82)*
- ▶ Fronton (31)
- ▶ Grenade (31)
- ▶ Grisolles (82)
- ▶ *Ondes\* (31)*
- ▶ Pompignan (82)
- ▶ Saint-Jory (31)
- ▶ Saint-Rustice (31)
- ▶ *Saint-Sauveur\* (31)*

Les trois communes suivantes – Castelnau d'Estrétefonds (31), Grenade (31), et Saint-Jory (31) – sont aussi concernées par les aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse.







#### 4.1.12 Le secteur géographique n° 12 du projet des aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse, de Castelnau d'Estrétefonds à Toulouse (31)

Le secteur géographique n° 12 de l'étude d'impact comprend les communes concernées par l'enquête publique des aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse et celles, mentionnées en italique avec un astérisque, uniquement concernées par la zone d'études associée à l'étude d'impact.

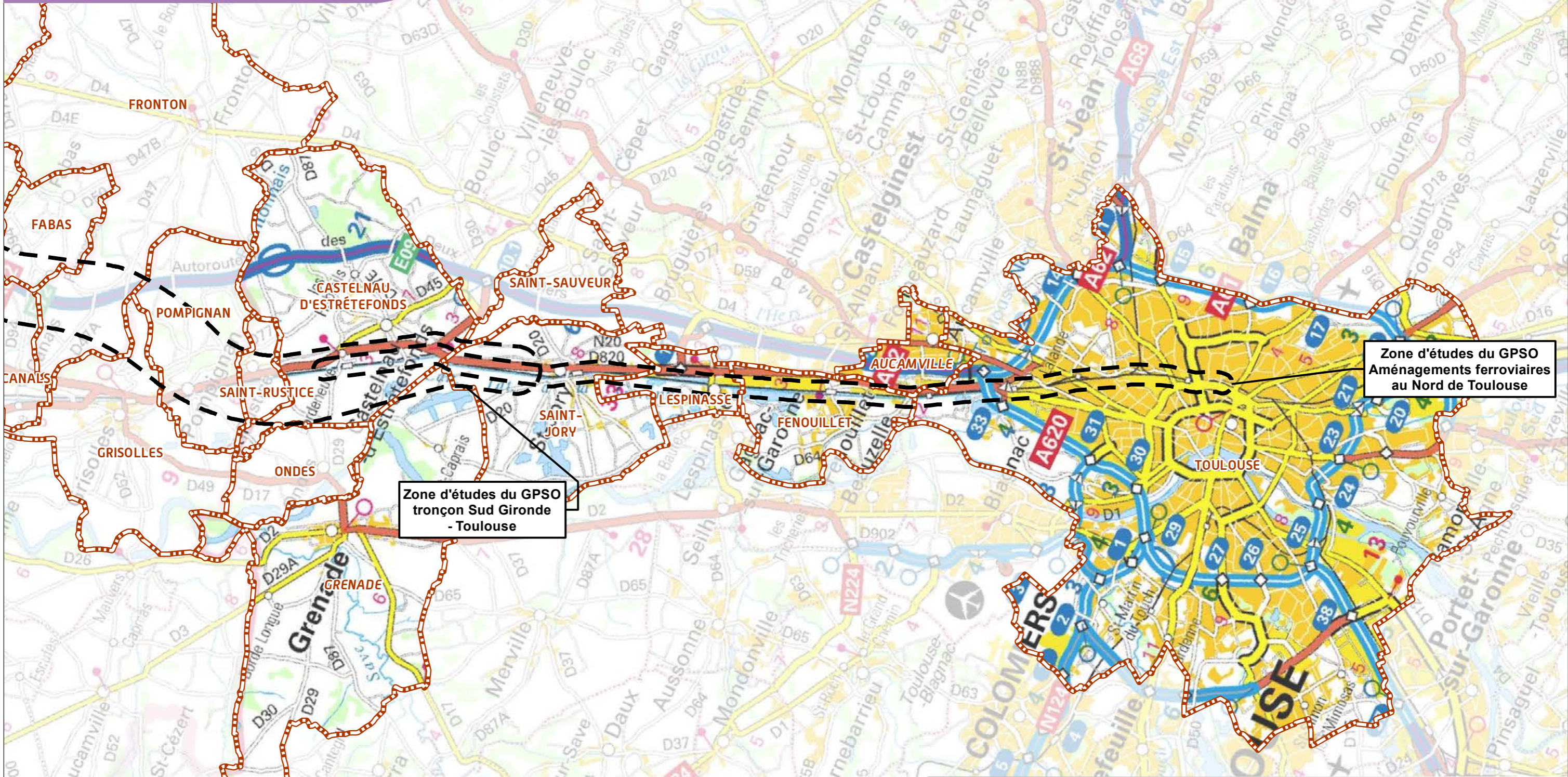
##### Liste des sept communes de la zone d'études du secteur géographique n° 12

- ▶ Aucamville\* (31)
- ▶ Castelnau d'Estrétefonds (31)
- ▶ Fenouillet (31)
- ▶ Grenade\* (31)
- ▶ Lespinasse (31)
- ▶ Saint-Jory (31)
- ▶ Toulouse (31)

Les trois communes suivantes – Castelnau d'Estrétefonds (31), Grenade (31), et Saint-Jory (31) – sont aussi concernées par le projet des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax.

Le secteur géographique n°12 ne concerne que le projet des aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse.





Zone d'études du GPSO Aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse

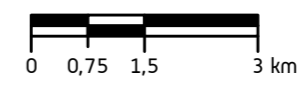
Zone d'études du GPSO tronçon Sud Gironde - Toulouse

**LEGENDE**

- Limite communale
- Zone d'études (aire de collecte des données initiales)

**AMÉNAGEMENTS FERROVIAIRES AU NORD DE TOULOUSE**

Département de la Haute-Garonne (31)



Réalisation : Octobre 2013  
SOURCE : © IGN - SCAN 100





#### 4.1.13 Le secteur géographique n° 13 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Bourriot-Bergonce à Sarbazan (40)

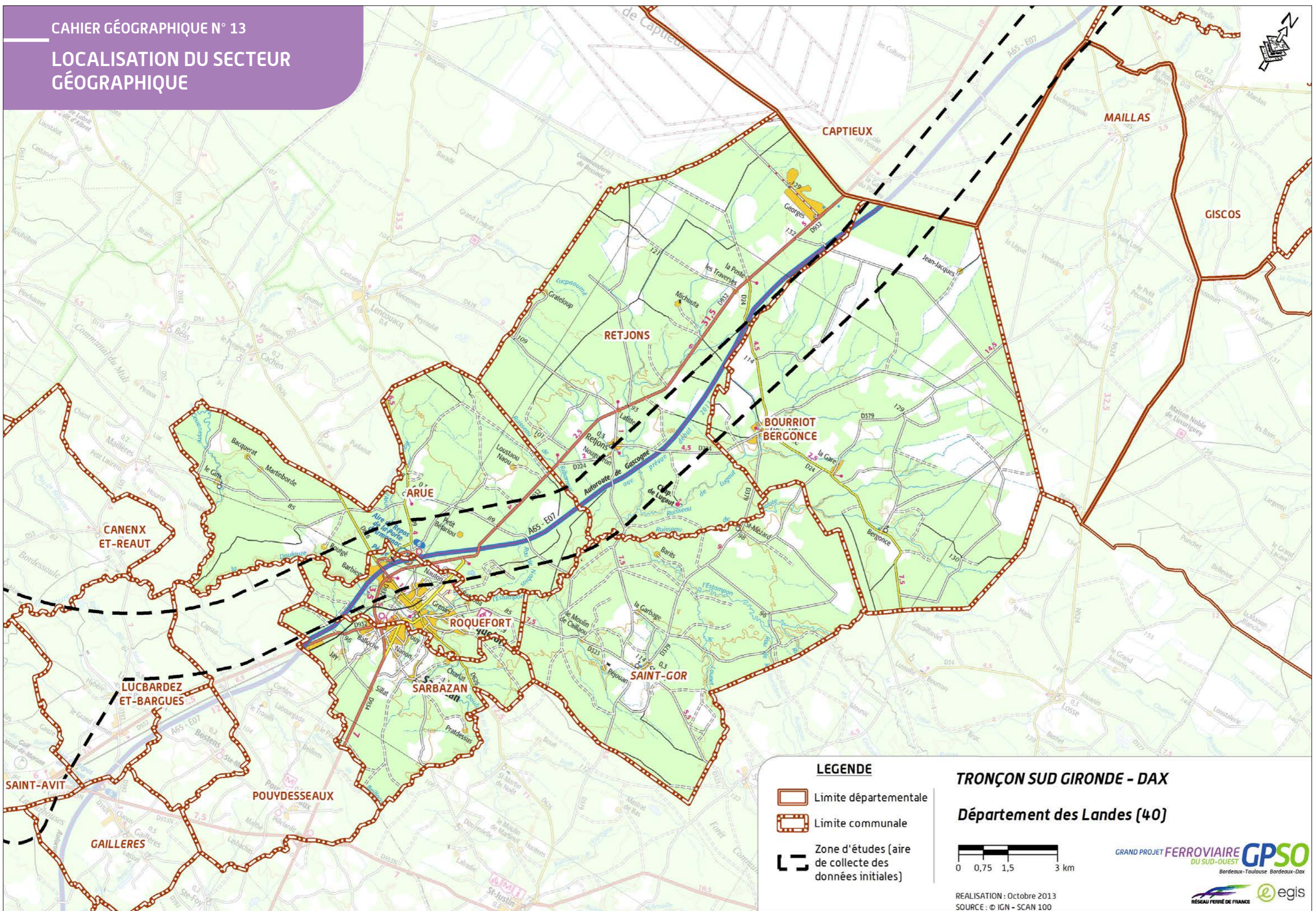
Le secteur géographique n° 13 de l'étude d'impact comprend les communes concernées par l'enquête publique des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax et celle, mentionnée en italique avec un astérisque, uniquement concernée par la zone d'études associée à l'étude d'impact.

##### Liste des six communes de la zone d'études du secteur géographique n° 13




---

- ▶ Arue (40)
- ▶ Bourriot-Bergonce (40)
- ▶ Retjons (40)
- ▶ Roquefort (40)
- ▶ *Saint-Gor\* (40)*
- ▶ Sarbazan (40)





**LEGENDE**

-  Limite départementale
-  Limite communale
-  Zone d'études (aire de collecte des données initiales)

**TRONÇON SUD GIRONDE - DAX**

**Département des Landes (40)**



REALISATION : Octobre 2013  
SOURCE : © IGN - SCAN 100





#### 4.1.14 Le secteur géographique n° 14 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Pouydesseaux à Ousse-Suzan (40)

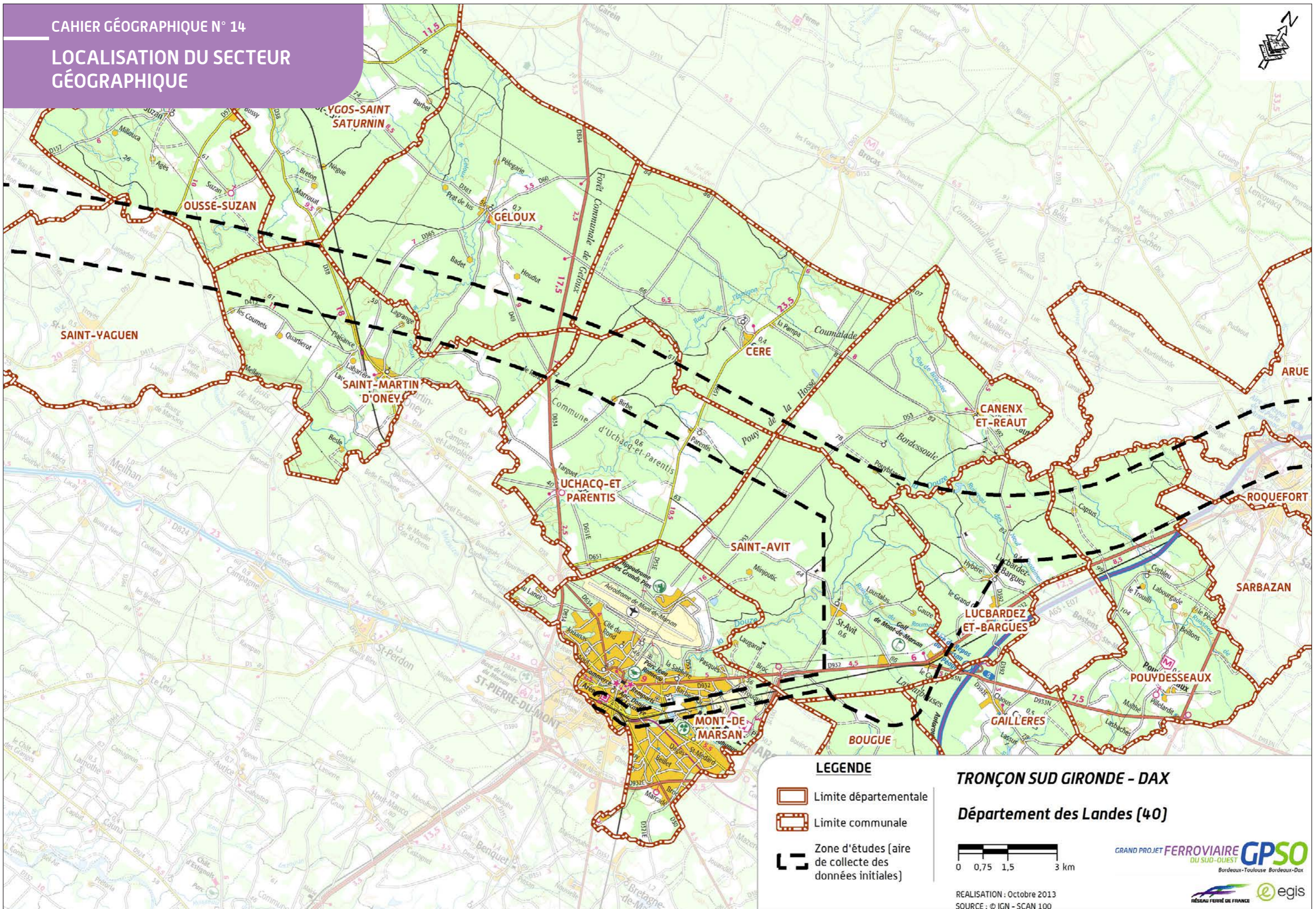
Le secteur géographique n° 14 de l'étude d'impact comprend les communes concernées par l'enquête publique des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax et celles, mentionnées en italique avec un astérisque, uniquement concernées par la zone d'études associée à l'étude d'impact.

##### Liste des treize communes de la zone d'études du secteur géographique n° 14

---

- ▶ *Bougue\* (40)*
- ▶ Canenx-et-Réaut (40)
- ▶ Cère (40)
- ▶ *Gaillères\* (40)*
- ▶ Geloux (40)
- ▶ Lucbardez-et-Bargues (40)
- ▶ Ousse-Suzan (40)
- ▶ Pouydesseaux (40)
- ▶ Saint-Avit (40)
- ▶ Mont-de-Marsan (40) au titre de la liaison intergare
- ▶ Saint-Martin-d'Oney (40)
- ▶ Uchacq-et-Parentis (40)
- ▶ *Ygos-Saint-Saturnin\* (40)*





**LEGENDE**

-  Limite départementale
-  Limite communale
-  Zone d'études (aire de collecte des données initiales)

**TRONÇON SUD GIRONDE - DAX**

**Département des Landes (40)**



REALISATION : Octobre 2013  
SOURCE : © IGN - SCAN 100





#### 4.1.15 Le secteur géographique n° 15 de l'étude d'impact des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de Saint-Yaguen à Saint-Vincent- de-Paul (40)

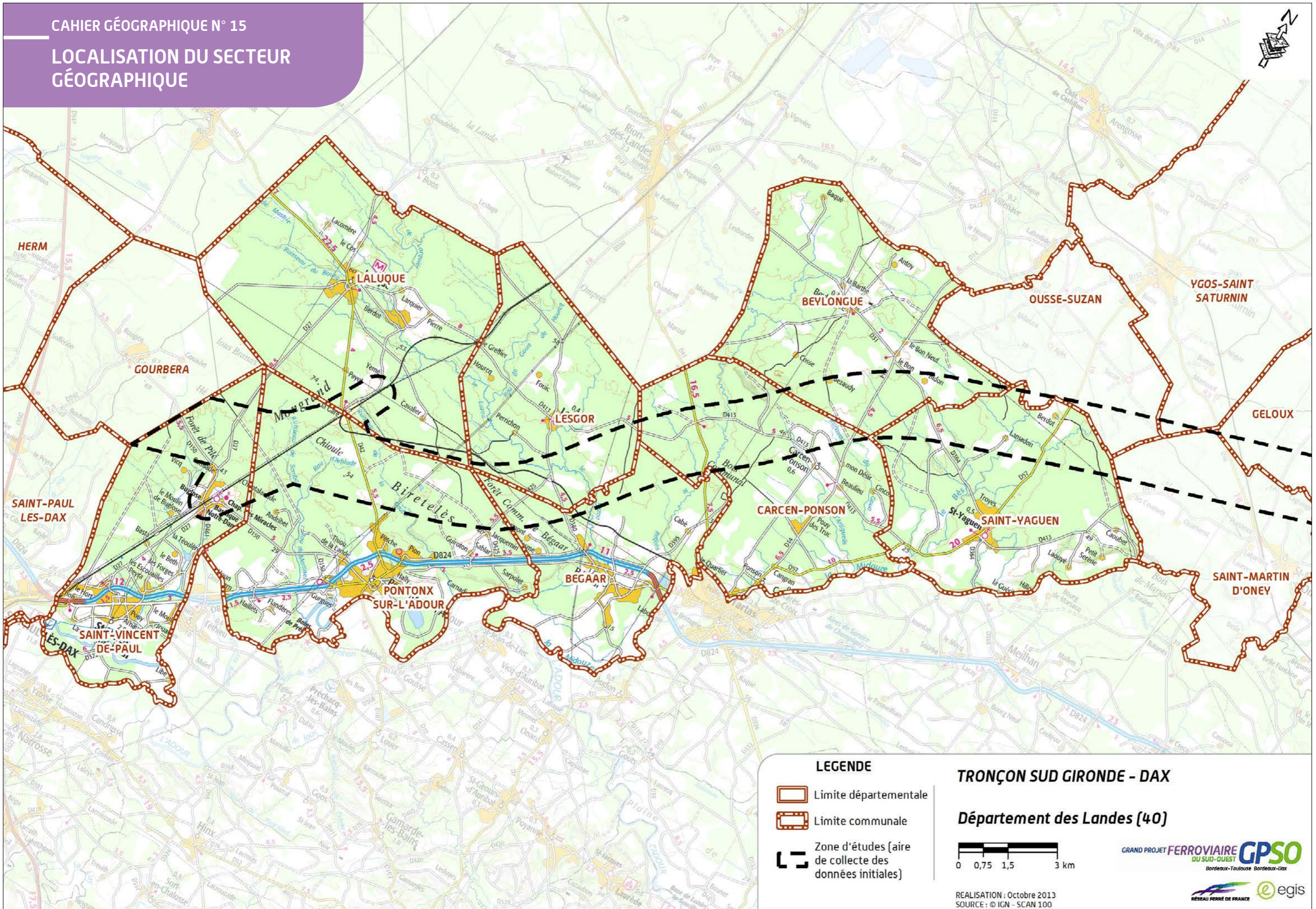
Le secteur géographique n° 15 de l'étude d'impact comprend les communes concernées par l'enquête publique des lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax et celle, mentionnée en italique avec un astérisque, uniquement concernée par la zone d'études associée à l'étude d'impact.

##### Liste des sept communes de la zone d'études du secteur géographique n° 15

---

- ▶ Bégaar (40)
- ▶ Beylongue (40)
- ▶ Carcen-Ponson (40)
- ▶ *Gourbera\** (40)
- ▶ Laluque (40)
- ▶ Lesgor (40)
- ▶ Pontonx-sur-l'Adour (40)
- ▶ Saint-Vincent-de-Paul (40)
- ▶ Saint-Yaguen (40)





LEGENDE

-  Limite départementale
-  Limite communale
-  Zone d'études (aire de collecte des données initiales)

TRONÇON SUD GIRONDE - DAX

Département des Landes (40)



REALISATION : Octobre 2013  
SOURCE : © IGN - SCAN 100





## 4.2 Listes des communes concernées par les enquêtes préalables aux déclarations d'utilité publique

Cette liste établie par ordre alphabétique mentionne les communes concernées par les enquêtes préalables aux déclarations d'utilité publique des trois opérations ferroviaires composant la première phase du programme du GPSO, incluses dans les secteurs géographiques de l'étude d'impact (Pièce F - Étude d'impact - Volume 4 - Cahiers géographiques).

Pour chaque commune est indiqué le département où elle est localisée et le cahier géographique de l'étude d'impact auquel elle est rattachée.

Commune	Département	Cahier géographique de l'étude d'impact
<b>Ambrus</b>	Lot-et-Garonne (47)	Cahier géographique n° 6, de Pompiey à Montesquieu (47)
<b>Angeville</b>	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 9, de Saint-Nicolas-de-la-Grave à La Ville-Dieu-du-Temple (82)
<b>Arbanats</b>	Gironde (33)	Cahier géographique n° 2, de Saint-Médard-d'Eyrans à Landiras (33)
<b>Arue</b>	Landes (40)	Cahier géographique n° 13, de Bourriot-Bergonce à Sarbazan (40)
<b>Auwillar</b>	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 8, de Dunes à Le Pin (82)
<b>Ayguemorte-les-Graves</b>	Gironde (33)	Cahier géographique n° 2, de Saint-Médard-d'Eyrans à Landiras (33)
<b>Balizac</b>	Gironde (33)	Cahier géographique n° 3, de Balizac à Lucmau (33)
<b>Beautiran</b>	Gironde (33)	Cahier géographique n° 2, de Saint-Médard-d'Eyrans à Landiras (33)
<b>Bégaar</b>	Landes (40)	Cahier géographique n° 15, de Saint-Yaguen à Saint-Vincent-de-Paul (40)

Commune	Département	Cahier géographique de l'étude d'impact
<b>Bègles</b>	Gironde (33)	Cahier géographique n° 1, de Bègles à Saint-Médard-d'Eyrans (33)
<b>Bernos-Beaulac</b>	Gironde (33)	Cahier géographique n° 4, de Bernos-Beaulac à Goulade et à Captieux (33)
<b>Beylongue</b>	Landes (40)	Cahier géographique n° 15, de Saint-Yaguen à Saint-Vincent-de-Paul (40)
<b>Bourriot-Bergonce</b>	Landes (40)	Cahier géographique n° 13, de Bourriot-Bergonce à Sarbazan (40)
<b>Brax</b>	Lot-et-Garonne (47)	Cahier géographique n° 7, de Sérignac-sur-Garonne à Caudecoste (47)
<b>Bressols</b>	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 10, de Montbeton à Campsas (82)
<b>Bruch</b>	Lot-et-Garonne (47)	Cahier géographique n° 6, de Pompiey à Montesquieu (47)
<b>Cadaujac</b>	Gironde (33)	Cahier géographique n° 1, de Bègles à Saint-Médard-d'Eyrans (33)
<b>Campsas</b>	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 10, de Montbeton à Campsas (82)
<b>Canals</b>	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 11, de Canals (82) à Saint-Jory (31)
<b>Canenx-et-Réaut</b>	Landes (40)	Cahier géographique n° 14, de Pouydesseaux à Ousse-Suzan (40)
<b>Captieux</b>	Gironde (33)	Cahier géographique n° 4, de Bernos-Beaulac à Goulade et à Captieux (33)
<b>Carcen-Ponson</b>	Landes (40)	Cahier géographique n° 15, de Saint-Yaguen à Saint-Vincent-de-Paul (40)
<b>Castelferrus</b>	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 9, de Saint-Nicolas-de-la-Grave à La Ville-Dieu-du-Temple (82)
<b>Castelmayran</b>	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 9, de Saint-Nicolas-de-la-Grave à La Ville-Dieu-du-Temple (82)



Commune	Département	Cahier géographique de l'étude d'impact
<b>Castelnau d'Estrétefonds</b>	Haute-Garonne (31)	Cahier géographique n° 11, de Canals (82) à Saint-Jory (31) Cahier géographique n° 12, de Castelnau d'Estrétefonds à Toulouse (31)
<b>Castelsarrasin</b>	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 9, de Saint-Nicolas-de-la-Grave à La Ville-Dieu-du-Temple (82)
<b>Castres-Gironde</b>	Gironde (33)	Cahier géographique n° 2, de Saint-Médard-d'Eyrans à Landiras (33)
<b>Caudecoste</b>	Lot-et-Garonne (47)	Cahier géographique n° 7, de Sérignac-sur-Garonne à Caudecoste (47)
<b>Caumont</b>	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 9, de Saint-Nicolas-de-la-Grave à La Ville-Dieu-du-Temple (82)
<b>Cazalis</b>	Gironde (33)	Cahier géographique n° 3, de Balizac à Lucmau (33)
<b>Cère</b>	Landes (40)	Cahier géographique n° 14, de Pouydesseaux à Ousse-Suzan (40)
<b>Colayrac-Saint-Cirq</b>	Lot-et-Garonne (47)	Cahier géographique n° 7, de Sérignac-sur-Garonne à Caudecoste (47)
<b>Cordes-Tolosannes</b>	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 9, de Saint-Nicolas-de-la-Grave à La Ville-Dieu-du-Temple (82)
<b>Cudos</b>	Gironde (33)	Cahier géographique n° 4, de Bernos-Beaulac à Goulade et à Captieux (33)
<b>Donzac</b>	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 8, de Dunes à Le Pin (82)
<b>Dunes</b>	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 8, de Dunes à Le Pin (82)
<b>Escatalens</b>	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 10, de Montbeton à Campsas (82)
<b>Escaudes</b>	Gironde (33)	Cahier géographique n° 4, de Bernos-Beaulac à Goulade et à Captieux (33)

Commune	Département	Cahier géographique de l'étude d'impact
<b>Estillac</b>	Lot-et-Garonne (47)	Cahier géographique n° 7, de Sérignac-sur-Garonne à Caudecoste (47)
<b>Fargues-sur-Ourbise</b>	Lot-et-Garonne (47)	Cahier géographique n° 5, de Saint-Michel-de-Castelnau (33) à Fargues-sur-Ourbise (47)
<b>Fenouillet</b>	Haute-Garonne (31)	Cahier géographique n° 12, de Castelnau d'Estrétefonds à Toulouse (31)
<b>Feugarolles</b>	Lot-et-Garonne (47)	Cahier géographique n° 6, de Pompieu à Montesquieu (47)
<b>Fronton</b>	Haute-Garonne (31)	Cahier géographique n° 11, de Canals (82) à Saint-Jory (31)
<b>Garganvillar</b>	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 9, de Saint-Nicolas-de-la-Grave à La Ville-Dieu-du-Temple (82)
<b>Geloux</b>	Landes (40)	Cahier géographique n° 14, de Pouydesseaux à Ousse-Suzan (40)
<b>Giscos</b>	Gironde (33)	Cahier géographique n° 4, de Bernos-Beaulac à Goulade et à Captieux (33)
<b>Goulade</b>	Gironde (33)	Cahier géographique n° 4, de Bernos-Beaulac à Goulade et à Captieux (33)
<b>Grenade</b>	Haute-Garonne (31)	Cahier géographique n° 11, de Canals (82) à Saint-Jory (31) Cahier géographique n° 12, de Castelnau d'Estrétefonds à Toulouse (31)
<b>Grisolles</b>	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 11, de Canals (82) à Saint-Jory (31)
<b>Houeillès</b>	Lot-et-Garonne (47)	Cahier géographique n° 5, de Saint-Michel-de-Castelnau (33) à Fargues-sur-Ourbise (47)
<b>Labastide-Saint-Pierre</b>	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 10, de Montbeton à Campsas (82)
<b>Lacourt-Saint-Pierre</b>	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 10, de Montbeton à Campsas (82)



Commune	Département	Cahier géographique de l'étude d'impact
Laluque	Landes (40)	Cahier géographique n° 15, de Saint-Yaguen à Saint-Vincent-de-Paul (40)
Landiras	Gironde (33)	Cahier géographique n° 2, de Saint-Médard-d'Eyrans à Landiras (33)
La Ville-Dieu-du-Temple	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 9, de Saint-Nicolas-de-la-Grave à La Ville-Dieu-du-Temple (82)
Layrac	Lot-et-Garonne (47)	Cahier géographique n° 7, de Sérignac-sur-Garonne à Caudecoste (47)
Le Passage	Lot-et-Garonne (47)	Cahier géographique n° 7, de Sérignac-sur-Garonne à Caudecoste (47)
Le Pin	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 8, de Dunes à Le Pin (82)
Lerm-et-Musset	Gironde (33)	Cahier géographique n° 4, de Bernos-Beaulac à Goulade et à Captieux (33)
Lesgor	Landes (40)	Cahier géographique n° 15, de Saint-Yaguen à Saint-Vincent-de-Paul (40)
Lespinasse	Haute-Garonne (31)	Cahier géographique n° 12, de Castelnau d'Estrétefonds à Toulouse (31)
Lucbardez-et-Bargues	Landes (40)	Cahier géographique n° 14, de Pouydesseaux à Ousse-Suzan (40)
Lucmau	Gironde (33)	Cahier géographique n° 3, de Balizac à Lucmau (33)
Marions	Gironde (33)	Cahier géographique n° 4, de Bernos-Beaulac à Goulade et à Captieux (33)
Merles	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 8, de Dunes à Le Pin (82)
Moirax	Lot-et-Garonne (47)	Cahier géographique n° 7, de Sérignac-sur-Garonne à Caudecoste (47)
Mont-de-Marsan	Landes (40)	Cahier géographique n° 14, de Pouydesseaux à Ousse-Suzan (40)

Commune	Département	Cahier géographique de l'étude d'impact
Montauban	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 10, de Montbeton à Campsas (82)
Montbartier	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 10, de Montbeton à Campsas (82)
Montbeton	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 10, de Montbeton à Campsas (82)
Montesquieu	Lot-et-Garonne (47)	Cahier géographique n° 6, de Pompiey à Montesquieu (47)
Montgaillard	Lot-et-Garonne (47)	Cahier géographique n° 6, de Pompiey à Montesquieu (47)
Ousse-Suzan	Landes (40)	Cahier géographique n° 14, de Pouydesseaux à Ousse-Suzan (40)
Pindères	Lot-et-Garonne (47)	Cahier géographique n° 5, de Saint-Michel-de-Castelnau (33) à Fargues-sur-Ourbise (47)
Pompiey	Lot-et-Garonne (47)	Cahier géographique n° 6, de Pompiey à Montesquieu (47)
Pompignan	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 11, de Canals (82) à Saint-Jory (31)
Pompogne	Lot-et-Garonne (47)	Cahier géographique n° 5, de Saint-Michel-de-Castelnau (33) à Fargues-sur-Ourbise (47)
Pontonx-sur-l'Adour	Landes (40)	Cahier géographique n° 15, de Saint-Yaguen à Saint-Vincent-de-Paul (40)
Portets	Gironde (33)	Cahier géographique n° 2, de Saint-Médard-d'Eyrans à Landiras (33)
Pouydesseaux	Landes (40)	Cahier géographique n° 14, de Pouydesseaux à Ousse-Suzan (40)
Préchac	Gironde (33)	Cahier géographique n° 3, de Balizac à Lucmau (33)
Retjons	Landes (40)	Cahier géographique n° 13, de Bourriot-Bergonce à Sarbazan (40)



Commune	Département	Cahier géographique de l'étude d'impact
Roquefort	Landes (40)	Cahier géographique n° 13, de Bourriot-Bergonce à Sarbazan (40)
Roquefort	Lot-et-Garonne (47)	Cahier géographique n° 7, de Sérignac-sur-Garonne à Caudecoste (47)
Saint-Avit	Landes (40)	Cahier géographique n° 14, de Pouydesseaux à Ousse-Suzan (40)
Saint-Cirice	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 8, de Dunes à Le Pin (82)
Sainte-Colombe-en-Bruilhois	Lot-et-Garonne (47)	Cahier géographique n° 7, de Sérignac-sur-Garonne à Caudecoste (47)
Saint-Jory	Haute-Garonne (31)	Cahier géographique n° 11, de Canals (82) à Saint-Jory (31) Cahier géographique n° 12, de Castelnau d'Estrétefonds à Toulouse (31)
Saint-Léger-de-Balson	Gironde (33)	Cahier géographique n° 3, de Balizac à Lucmau (33)
Saint-Loup	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 8, de Dunes à Le Pin (82)
Saint-Martin-Curton	Lot-et-Garonne (47)	Cahier géographique n° 5, de Saint-Michel-de-Castelnau (33) à Fargues-sur-Ourbise (47)
Saint-Martin-d'Oney	Landes (40)	Cahier géographique n° 14, de Pouydesseaux à Ousse-Suzan (40)
Saint-Médard-d'Eyrans	Gironde (33)	Cahier géographique n° 1, de Bègles à Saint-Médard-d'Eyrans (33) Cahier géographique n° 2, de Saint-Médard-d'Eyrans à Landiras (33)
Saint-Michel	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 8, de Dunes à Le Pin (82)
Saint-Michel-de-Castelnau	Gironde (33)	Cahier géographique n° 5, de Saint-Michel-de-Castelnau (33) à Fargues-sur-Ourbise (47)
Saint-Michel-de-Rieufret	Gironde (33)	Cahier géographique n° 2, de Saint-Médard-d'Eyrans à Landiras (33)

Commune	Département	Cahier géographique de l'étude d'impact
Saint-Nicolas-de-la-Balserme	Lot-et-Garonne (47)	Cahier géographique n° 7, de Sérignac-sur-Garonne à Caudecoste (47)
Saint-Nicolas-de-la-Grave	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 9, de Saint-Nicolas-de-la-Grave à La Ville-Dieu-du-Temple (82)
Saint-Porquier	Tarn-et-Garonne (82)	Cahier géographique n° 9, de Saint-Nicolas-de-la-Grave à La Ville-Dieu-du-Temple (82)
Saint-Rustice	Haute-Garonne (31)	Cahier géographique n° 11, de Canals (82) à Saint-Jory (31)
Saint-Selve	Gironde (33)	Cahier géographique n° 2, de Saint-Médard-d'Eyrans à Landiras (33)
Saint-Vincent-de-Paul	Landes (40)	Cahier géographique n° 15, de Saint-Yaguen à Saint-Vincent-de-Paul (40)
Saint-Yaguen	Landes (40)	Cahier géographique n° 15, de Saint-Yaguen à Saint-Vincent-de-Paul (40)
Sarbazan	Landes (40)	Cahier géographique n° 13, de Bourriot-Bergonce à Sarbazan (40)
Sérignac-sur-Garonne	Lot-et-Garonne (47)	Cahier géographique n° 7, de Sérignac-sur-Garonne à Caudecoste (47)
Toulouse	Haute-Garonne (31)	Cahier géographique n° 12, de Castelnau d'Estrétefonds à Toulouse (31)
Uchacq-et-Parentis	Landes (40)	Cahier géographique n° 14, de Pouydesseaux à Ousse-Suzan (40)
Vianne	Lot-et-Garonne (47)	Cahier géographique n° 6, de Pompieu à Montesquieu (47)
Villeneuve-d'Ornon	Gironde (33)	Cahier géographique n° 1, de Bègles à Saint-Médard-d'Eyrans (33)
Virelade	Gironde (33)	Cahier géographique n° 2, de Saint-Médard-d'Eyrans à Landiras (33)
Xaintrailles	Lot-et-Garonne (47)	Cahier géographique n° 6, de Pompieu à Montesquieu (47)







chapitre **5**

# LEXIQUE : ABRÉVIATIONS ET SIGLES, TERMES TECHNIQUES



Le lexique répertorie et définit les abréviations, sigles et termes techniques employés dans l'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique.

Il a pour but d'en faciliter la compréhension par le lecteur et de fournir des informations complémentaires à celles figurant dans le corps des différentes pièces.







## 5.1 Abréviations et sigles

Les mots ou expressions correspondant aux abréviations et sigles ci-après sont définis si besoin au chapitre suivant « Définition des termes techniques ».

### A

#### AB

Agriculture Biologique (label)

#### ABF

Architecte des Bâtiments de France

#### ADACL

Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales

#### ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

#### AE-CGEDD

Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable

#### AEP

Alimentation en Eau Potable

#### AFNT

Aménagements Ferroviaires au Nord de Toulouse

#### AFSB

Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux

#### AIRAQ

Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Aquitaine

#### AMVAP

Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

#### AO

Appellation d'Origine

#### AOC

Appellation d'Origine Contrôlée

#### AOT

Autorité Organisatrice des Transports

#### AOVDQS

Appellation d'Origine Vin De Qualité Supérieure

#### APD

Avant-Projet Détaillé

#### APPB

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

#### APS

Avant-Projet Sommaire

#### ARS

Agence Régionale de Santé

#### ASA

Association Syndicale Autorisée

#### ASF

Autoroutes du Sud de la France

#### AUAT

Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire - Aire urbaine de Toulouse

#### AVE

Alta Velocidad Española - Grande Vitesse Espagnole

#### AVP

Avant-Projet

### B

#### BM

Base de Maintenance

#### BRGM

Bureau de Recherche Géologique et Minière

### C

#### CA

Chambre d'Agriculture

#### CAL

Collège des Acteurs Locaux

#### CBNMP

Conservatoire Botanique National de Midi-Pyrénées

#### CBSA

Conservatoire Botanique Sud-Atlantique

#### CdC

Communauté de Communes

#### CCI

Chambre de Commerce et d'Industrie

#### CDCI

Commission Départementale de la Coopération Intercommunale

#### CDT

Comité Départemental du Tourisme

#### CET

Centre d'Enfouissement Technique

#### CETE

Centre d'Études Techniques de l'Équipement

#### CGDD

Commissariat Général au Développement Durable

#### CGEDD

Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable

#### CHSCT

Comité d'Hygiène et Sécurité des Conditions de Travail

#### CIA

Consultation Inter-Administrative

#### CIADT

Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire

#### CITES

Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction)

#### CLE

Commission Locale de l'Eau

#### CNDP

Commission Nationale du Débat Public

#### CNPN

Conseil National de la Protection de la Nature



**COFP**

Coût d'Opportunité des Fonds Publics

**COS**

Coefficient d'Occupation des Sols

**COV**

Composé Organique Volatil

**CPDP**

Commission Particulière du Débat Public

**CCIR**

Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale

**CREN**

Conservatoire Régional des Espaces Naturels

**CRPF**

Centre Régional de la Propriété Forestière

**CSS**

Central de Sous-Station

**CUB**

Communauté Urbaine de Bordeaux

**CUTM**

Communauté Urbaine de Toulouse Métropole

**D**

**dB**

Décibel (Unité de mesure du niveau de bruit)

**dB(A)**

Décibel Pondéré (A)

**DCE**

Directive Cadre sur l'Eau

**DCIF**

Dossier de Cohérence Intermodale Ferroviaire

**DDRM**

Dossier Départemental des Risques Majeurs

**DDT**

Direction Départementale des Territoires

**DDTM**

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**DFCI**

Défense de la Forêt Contre les Incendies

**DICRIM**

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

**DOCOB**

DOCument d'OBjectifs (d'un site Natura 2000)

**DRAC**

Direction Régionale des Affaires Culturelles

**DREAL**

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**DUP**

Déclaration d'Utilité Publique

**E**

**EBC**

Espace Boisé Classé

**EDF**

Électricité De France

**ENS**

Espace Naturel Sensible

**EPCI**

Établissement Public de Coopération Intercommunale

**EPTB**

Établissement Public Territorial de Bassin

**ERC**

Éviter, Réduire, Compenser (doctrine)

**F**

**FSD**

Formulaire Standard des Données

**G**

**GCA**

Groupe Chiroptère d'Aquitaine

**GEFRA**

Groupe d'études pour le jumelage des voies ferrées à grande vitesse et des routes et autoroutes

**GL**

Grandes Lignes

**GPSO**

Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest

**GR**

Grande Randonnée

**H**

**ha**

Hectare

**HLM**

Habitation à Loyer Modéré

**I**

**IBD**

Indice Biologique Diatomées

**IBGN**

Indice Biologique Général Normalisé

**IBMR**

Indice Biologique Macrophytique en Rivière

**ICPE**

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

**INRAP**

Institut National de Recherches Archéologiques Préventives



**INRETS**

Institut National de REcherche sur les Transports et leur Sécurité (devenu depuis 2011, l'IFSTTAR - Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux - par fusion avec le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées).

**INSEE**

Institut National de la Statistique et des Études Économiques

**IGP**

Indication Géographique Protégée

**IPR**

Indice Poisson Rivière

**IT**

Instruction Technique

**ITE**

Installation Terminale Embranchée

**J**

**JO**

Journal Officiel

**JOB**

Jour Ouvrable de Base

**K**

**kV**

KiloVolt

**km**

Kilomètre

**L**

**LAeq**

Niveau Acoustique Équivalent

**LDEN**

Niveau sonore jour/soir/nuit exprimé en décibel

**LEMA**

Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

**LGV**

Ligne à Grande Vitesse

**LIA**

Liaison Intergares d'Agen

**LIM**

Liaison Intergares de Mont-de-Marsan

**LN**

Lignes Nouvelles

**LPO**

Ligue pour la Protection des Oiseaux

**LRS**

Long Rail Soudé

**M**

**m**

Mètre

**MEDDE**

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

**MES**

Matières En Suspension

**MISE**

Mission InterServices de l'Eau

**MNHN**

Muséum National d'Histoire Naturelle

**MWc**

MégaWatt crête

**N**

**NGF**

Nivellement Général de la France

**NPHE**

Niveau des Plus Hautes Eaux

**O**

**OAC**

Ouvrage d'Art Courant

**OANC**

Ouvrage d'Art Non Courant

**OH**

Ouvrage Hydraulique

**OMS**

Organisation Mondiale de la Santé

**ONCFS**

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

**ONEMA**

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

**ONF**

Office National des Forêts

**P**

**PADD**

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

**PCD**

Poste de Commande à Distance

**PCV**

Point de Changement de Voie

**PCVE**

Point de Changement de Voie avec Évitement

**PDIPR**

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

**PDM**

Plan De Mesures

**PEB**

Plan d'Exposition au Bruit

**pH**

Potentiel Hydrogène

**PHEC**

Plus Hautes Eaux Connues

**PK**

Point Kilométrique

**PL**

Profil en Long

**PLU**

Plan Local d'Urbanisme

**PMR**

Personne à Mobilité Réduite

**PNA**

Plan National d'Actions

**PNB**

Point Noir Bruit

**PNR**

Parc Naturel Régional

**PNU**

Parc Naturel Urbain

**POS**

Plan d'Occupation des Sols

**PPR**

Plan de Prévention des Risques

**PPRFF**

Plan de Prévention des Risques de Feux de Forêt

**PPRI**

Plan de Prévention des Risques d'Inondation

**PPRMT**

Plan de Prévention des Risques de Mouvement de Terrain

**PPRT**

Plan de Prévention des Risques Technologiques

**PRA**

Pont-Rail

**PRF**

Point de Repère Fuseau

**PRO**

Pont-Route

**PRQA**

Plan Régional pour la Qualité de l'Air

**PSIC**

Proposition de Site d'Intérêt Communautaire

**PST**

Partie Supérieure des Terrassements

**PT**

Profil en Travers

**R**

**RAC**

Raccordement

**RCFS**

Réserve de Chasse et de Faune Sauvage

**RD**

Route Départementale

**RFF**

Réseau Ferré de France

**RFN**

Réseau Ferré National

**RGA**

Recensement Général Agricole

**RN**

Route Nationale

**RNCFS**

Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage

**RNN**

Réserve Naturelle Nationale

**RNR**

Réserve Naturelle Régionale

**RNU**

Règlement National d'Urbanisme

**RNV**

Réserve Naturelle Volontaire

**RT**

Référentiel Technique

**RTE**

Réseau de Transport d'Électricité

**RTE-T**

Réseau TransEuropéen de Transport à Grande Vitesse

**RTE-FF**

Réseau TransEuropéen de Fret Ferroviaire

**S**

**SADD**

Schéma d'Aménagement et de Développement Durable

**SAFER**

Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural.

**SAGE**

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SAU**

Surface Agricole Utile

**SCEA**

Société Civile d'Exploitation Agricole

**SCoT**

Schéma de Cohérence Territoriale

**SDAGE**

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SDIS**

Service Départemental d'Incendie et de Secours

**SETRA**

Service d'Études Techniques des Routes et Autoroutes

**SIC**

Site d'Intérêt Communautaire (site du réseau Natura 2000)

**SIF**

Schéma des Installations Ferroviaires

**SMEAG**

Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne



**SMTC**

Syndicat Mixte des Transports en Commun

**SNCF**

Société Nationale des Chemins de fer Français

**SNIT**

Schéma National des Infrastructures de Transports

**SPADT**

Synthèse des Perspectives d'Aménagement et de Développement des Territoires

**SRADDT**

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

**SRCE**

Schéma Régional de Cohérence Écologique

**SRGV**

Service Régional à Grande Vitesse

**SRIT**

Service Régional des Infrastructures de Transport

**SRU**

Solidarité et Renouvellement Urbain

**STAP**

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (depuis 2010, a remplacé l'ex-SDAP : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine)

**STEP**

STation d'EPuration des eaux usées

**STI**

Spécification Technique d'Interopérabilité

**SYSDAU**

SYndicat du Schéma Directeur de l'Aire Urbaine de Bordeaux

**T**

**TaGV**

Train apte à la Grande Vitesse

**TCAM**

Taux de Croissance Annuel Moyen

**TCSP**

Transport en Commun en Site Propre

**TER**

Train Express Régional

**TET**

Train d'Équilibre du Territoire

**THT**

Très Haute Tension

**TIGF**

Total Infrastructures Gaz France

**TMD**

Transport de Matières Dangereuses

**TMJA**

Trafic Moyen Journalier Annuel

**TRI**

Taux de Rentabilité Interne

**TVB**

Trame Verte et Bleue

**U**

**UICN**

Union Internationale pour la Conservation de la Nature

**UIC**

Union Internationale des Chemins de fer

**UNESCO**

Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

**V**

**VAN**

Valeur Actuelle Nette

**VC**

Voie Communale

**VNF**

Voies Navigables de France

**W**

**WWF**

World Wide Fund for Nature (Fonds mondial pour la nature)

**Z**

**ZA**

Zone d'Activités

**ZAC**

Zone d'Aménagement Concertée

**ZAE**

Zone d'Activités Économiques

**ZAP**

Zone d'Action Prioritaire

**ZDE**

Zone de Développement de l'Éolien

**ZH**

Zone Humide

**ZI**

Zone Inondable

**ZICO**

Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

**ZNIEFF**

Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

**ZOS**

Zones Stratégiques (pour l'alimentation en eau potable)

**ZPPAUP**

Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

**ZPS**

Zone de Protection Spéciale (site du réseau Natura 2000)

**ZRE**

Zone de Répartition des Eaux

**ZSC**

Zone Spéciale de Conservation (site du réseau Natura 2000)

## 5.2 Définition des termes techniques

### A

#### Acidicline ou acidocline

Plante ou groupement végétal croissant préférentiellement en conditions assez acides (sols et eaux) ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

#### Acidiphile ou acidophile

Plante ou groupement végétal croissant préférentiellement en conditions acides (sols et eaux) ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

#### Adventice

Plante étrangère à la flore indigène, persistant temporairement dans des milieux soumis à l'influence humaine, en particulier dans les cultures.

#### Aire urbaine

Ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. (Source : INSEE).

#### Airial

Dans les landes de Gascogne, l'airial désigne une clairière au cœur d'un massif boisé, regroupant quelques maisons et leurs dépendances. Tient son nom du latin *aérialis* qui signifie espace. L'airial est un espace enherbé sur lequel se situent des maisons, des bâtiments annexes et de petites dépendances dont le poulailler perché, le puits, le four à pain, le parc à moutons... Il est planté de chênes. Un regroupement d'airiaux constitue un quartier.

#### Alluvion

Dépôt constitué par des matériaux solides (cailloux, graviers, sables, limons) transportés et déposés par les eaux courantes.

#### Ambiance paysagère

Impression qui se dégage d'un paysage par sa composition et son organisation.

#### Annuelle (plante/espèce)

Plante dont la totalité du cycle de végétation dure moins d'un an et qui est par conséquent invisible une partie de l'année.

#### Anthropique

Qui résulte de l'action humaine.

#### Anticlinal

En géologie, pli présentant une convexité vers le haut et dont le centre est occupé par les couches géologiques les plus anciennes ; son opposé correspond au synclinal.

#### Appellation d'Origine Contrôlée (AOC)

L'Appellation d'Origine Contrôlée est la dénomination d'un pays, d'une région ou d'une localité servant à désigner un produit qui en est originaire et dont la qualité ou les caractères sont dus au milieu géographique, comprenant des facteurs naturels et des facteurs humains.

Le produit bénéficiant de ce label possède une notoriété dûment établie et sa production est soumise à des procédures d'agrément comportant une habilitation des opérateurs, un contrôle des conditions de production et un contrôle des produits. Le produit AOC présente une typicité liée à son terroir. (source : INAO).

#### Aquifère

Formation hydrogéologique perméable permettant l'écoulement significatif d'une nappe d'eau souterraine et le captage d'eau. Il est constitué par deux composants principaux en perpétuelles interactions : l'un solide est le réservoir (de nature rocheuse), l'autre liquide est l'eau souterraine.

#### Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) a pour objet de mettre en place des mesures tendant à favoriser la conservation des biotopes, tels que mares, marécages, marais, haies, bosquets, landes, dunes, pelouses ou toutes autres formations naturelles, peu exploitées par l'homme, dans la mesure où ces biotopes ou formations sont nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées au titre de l'article R.411-1 du code de l'environnement.

L'APPB est institué en application des articles R.411-15 à R.411-17 du code de l'environnement. Il fixe notamment l'interdiction d'action, d'exploitation ou d'activités pouvant se révéler nuisibles pour la conservation du milieu. La réglementation vise le milieu lui-même et non les espèces qui y vivent (maintien du couvert végétal, du niveau d'eau, interdiction des dépôts d'ordures, des constructions...).

#### Artésien (puits)

Un puits est dit artésien lorsque, lors d'un forage, l'eau jaillit spontanément. Ce phénomène est dû à la mise sous pression d'un aquifère du fait du contexte géologique.

#### Autorité Environnementale (AE)

Voir Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD).

#### Avant-Projet Détaillé (APD)

Dossier présentant l'ensemble des caractéristiques du projet de façon précise (dimension quasi définitive des ouvrages, évaluation précise des besoins en matériaux...). Ce dossier sert de base technique à l'élaboration des documents destinés aux entreprises qui réaliseront les travaux.

#### Avant-Projet Sommaire (APS)

Dossier visant à aboutir à la définition d'un tracé de principe en précisant les données techniques, l'évaluation environnementale, les coûts estimés, les prévisions de trafic, les dessertes, les bilans économiques et socio-économique. Ce document sert de base au dossier d'enquête publique.

#### Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux constituant la faune d'une région donnée.

### B

#### Ballast

Couche de pierres concassées qui maintient les traverses de la voie. C'est une masse élastique, creuse, compacte, bloquant les traverses, dont le nivellement peut être réalisé au millimètre près, emboîtant entre eux des cailloux de 2,5 à 5 cm.

#### Bande boisée

Formation végétale constituée d'une strate arbustive en lisière, et d'une strate arborée (arbres tiges ou cépées). Plantée sur 5 rangs minimum, la bande boisée joue le rôle d'écran visuel.

#### Bande d'enquête publique

Bande de 500 m dont l'axe est constitué par le projet soumis à l'enquête publique.

#### Barreau

Infrastructure linéaire courte assurant la liaison entre deux autres infrastructures de transport.

#### Base maintenance

Cette installation fait partie des équipements ferroviaires nécessaires à l'exploitation de l'infrastructure. Elle permet notamment de réparer, entretenir et remplacer des éléments de rails, de caténaires ou de signalisation endommagés.



**Base travaux**

Cette installation fait partie des équipements ferroviaires nécessaires à la construction de l'infrastructure : mise en œuvre des installations ferroviaires (ballast, traverses, rails, caténaires, signalisation...). Ses emprises sont temporaires et ne sont nécessaires que pendant la phase des travaux (4 ans environ). La taille moyenne d'une base travaux est de 30 à 40 ha. Elle est, si cela est possible, transformée en base maintenance après l'achèvement des travaux ; sinon les surfaces sont restituées et peuvent être consacrées à différentes utilisations : agriculture, zones d'activités économiques, activités de loisirs...

**Bassin versant**

Un bassin versant ou bassin hydrographique est une portion de territoire délimitée par des lignes de crête, dont les eaux alimentent un exutoire commun : cours d'eau ou lac. La ligne séparant deux bassins versants adjacents est une ligne de partage des eaux. Chaque bassin versant se subdivise en un certain nombre de bassins élémentaires correspondant à la surface d'alimentation des affluents se jetant dans le cours d'eau principal.

**Benthos**

Désigne l'ensemble des organismes vivant dans, sur et à proximité des fonds océaniques ou lacustres.

**Berge**

La berge matérialise la partie hors d'eau de la rive ; elle est caractérisée par sa forme (berge en pente douce, berge abrupte...), sa composition (sableuse, rocheuse...), sa végétation...

**Biodiversité**

Terme synonyme de « diversité biologique », c'est-à-dire « diversité du monde vivant ». Classiquement on distingue trois niveaux de biodiversité : la diversité écosystémique (diversité des milieux et biotopes), la diversité spécifique (diversité des espèces vivantes) et la diversité intraspécifique (diversité génétique au sein d'une même espèce) ; le maintien de la biodiversité est l'un des défis majeurs de notre civilisation.

**Biogéographie**

Étude de la répartition géographique des espèces vivantes.

**Biotope**

Aire géographique, souvent de petite dimension, offrant des conditions de milieux favorables au développement d'une communauté vivante plus ou moins diversifiée.

**Brunisol**

Sol des régions tempérées, à dominante brune due à une altération des minéraux primaires par une faible acidité.

**C****Cadencement**

Organisation des circulations de trains de manière à ce qu'elles aient lieu à intervalles réguliers et répétitifs, avec le même schéma de desserte (arrêts, fréquences, temps de parcours).

**Cadre**

Ouvrage de franchissement de section rectangulaire en béton armé.

**Caduc(que)**

Organe à durée de vie inférieure à un an et se détachant spontanément à maturité : en particulier les feuilles caduques.

**Caducifolié**

Végétal à feuilles caduques, c'est-à-dire, à feuilles non persistantes. Ce type d'arbre perd ses feuilles lors de la saison hivernale.

**Calcicole - calciphile**

Se dit d'une plante ou d'un groupement végétal qui se rencontre préférentiellement sur des sols riches en calcium ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

**Capacité**

Nombre maximum de trains qu'il est possible de faire circuler sur une ligne, ou d'accueillir en gare, au cours d'une période donnée, en fonction des caractéristiques de l'infrastructure.

**Capacités hydrodynamiques**

Comportement physique d'un cours d'eau par rapport à son environnement (berges, piles de ponts, seuils...).

**Captage**

Ensemble des installations permettant de recueillir les eaux d'une source ou d'une nappe.

**Cariçaie**

Formation végétale de milieu humide dominée par des laïches (genre scientifique : Carex).

**Caténaire**

Dispositif aérien d'alimentation électrique des trains constitué d'un câble porteur et d'un fil de contact suspendus par des supports régulièrement espacés.

**Central Sous-Station (CSS)**

Comme les postes de commande à distance pour la signalisation, le poste de central sous-station permet de prendre les commandes sur l'alimentation électrique de la ligne par les sous-stations à distance.

**Chemin de Grande Randonnée (GR)**

Itinéraires conçus et homologués par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, qui permettent de traverser en randonnée itinérante une région, un massif ou des pays entiers. Ils sont balisés par deux rectangles superposés, de couleur blanche et rouge, et portent un numéro.

**Chemin de Petite Randonnée (PR)**

Itinéraires en boucle ou en aller-retour, d'une durée inférieure à une journée de marche. Ils sont balisés avec un rectangle jaune et portent un nom. Compte tenu de la multiplication des itinéraires de promenade et de randonnée, la Fédération Française de la Randonnée Pédestre agréé un certain nombre de ces itinéraires en fonction de critères de qualité.

**Chiroptères**

Ordre des chauves-souris.

**Climax**

Stade terminal théorique de tout écosystème évoluant spontanément ; le climax est fonction des facteurs physiques, essentiellement du climat et du sol.

**Code de bonnes pratiques**

Le code de bonnes pratiques sylvicoles (article L.222-6 du code forestier) correspond à un règlement local auquel les propriétaires forestiers adhèrent. Il est établi par le Centre Régional de la Propriété Forestière pour chaque région naturelle ou par groupes de régions naturelles. Il comprend des recommandations essentielles conformes à une gestion durable. Il prend en compte les usages locaux. Il porte sur la conduite des grands types de peuplements et sur les conditions que doit remplir une parcelle forestière pour que sa gestion durable soit possible.

**Coléoptères**

Ordre d'insectes comprenant notamment les scarabées, les coccinelles et les hannetons.

**Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)**

Service de l'administration centrale du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

**Commission Nationale du Débat Public (CNDP)**

Autorité administrative indépendante dont le rôle est régi par la loi du 27 février 2002. La CNDP est chargée de « veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socioéconomiques ou ont des impacts significatifs sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ».

**Concertation**

Échange entre différents acteurs concernés par le projet, destiné à partager des informations et des idées en vue de progresser ou d'enrichir le projet. La concertation porte un objectif de partage et de production en commun.

**Cône visuel**

Paysage observable depuis un point et dans une direction donnés.

**Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD)**

Issu de la fusion du conseil général des ponts et chaussées et du service de l'inspection générale de l'environnement. Exerce une mission de conseil et d'expertise auprès des Ministres et des pouvoirs publics.

L'autorité environnementale (AE) du CGEDD a été créée pour rendre des avis sur la qualité des évaluations environnementales des plans, programmes et projets et sur les mesures de gestion visant à éviter, atténuer ou compenser les impacts.

**Consultation**

Consiste à recueillir l'avis des acteurs d'un territoire et du public sur une question donnée. Il s'agit d'informer, de susciter l'expression écrite, d'un point de vue ou d'une position.

**Contrat de rivière**

Il se traduit par un programme quinquennal d'actions (lutte contre la pollution domestique, gestion de la ressource en eau, restauration des milieux, animation...) contractualisées entre un porteur de projet (Conseil général, syndicat mixte, Établissement Public Territorial de Bassin, syndicat intercommunal d'aménagement, communauté de communes) et des financeurs (Département, Région, État, Europe, Agence de l'Eau), à l'échelle d'un territoire hydrographique pertinent (2 000 à 3 000 km) (source : Agence de l'eau Adour Garonne).

**Corridor**

Relie divers îlots d'un paysage naturel. Il existe des corridors linéaires (haies), habités par des espèces animales et végétales de lisières et des corridors en bande plus larges et renfermant des espèces de milieux intérieurs.

**Cortège floristique**

Ensemble des espèces végétales d'une station, d'un site, d'une région géographique... suivant le contexte.

**Coupe sylvicole**

Toute opération volontaire visant à exploiter les réserves forestières d'un espace boisé. La coupe, contrairement au défrichement, n'a pas pour effet de supprimer la vocation forestière des parcelles concernées.

**Courbes isophones**

Courbes représentant les mêmes niveaux de contribution sonore d'un projet ou d'un équipement.

**Covisibilité**

Désigne la mise en relation visuelle de deux éléments par un même regard ; l'un des éléments étant visible à partir de l'autre, ou les deux pouvant être embrassés par un même regard.

**Craste**

Désigne, dans les Landes de Gascogne, un fossé de drainage, généralement creusé dans le sable, aménagé pour assainir la lande humide. La craste facilite l'écoulement des eaux et rend possible la mise en culture du pin maritime.

**Croupe**

Haut d'une montagne qui se prolonge et qui ne présente pas d'à-pic.

**Crue centennale**

Crue dont la probabilité d'apparition du débit sur une année est de 1 sur 100.

**Culée**

Élément statique et massif en béton ou en métal, destiné à recevoir l'extrémité d'un tablier d'un ouvrage d'art (pont ou viaduc).

**Cultivar**

Variété de plante (arbres compris) obtenue en culture, généralement par sélection, pour ses caractéristiques réputées uniques : qualités esthétiques, techniques, de vitesse de croissance, d'adaptation à un biotope ou de résistance à certaines maladies (exemple : la plupart des peupliers cultivés en France sont des cultivars).

**Culture sous contrat**

Par l'expression « culture sous contrat » ou « agriculture contractuelle », on entend la production agricole réglementée par un accord entre un acheteur et un producteur qui établit les conditions relatives à la production et à la commercialisation d'un

ou plusieurs produits agricoles. En général, l'agriculteur accepte de fournir certaines quantités d'un produit agricole donné qui doit répondre aux normes de qualité établies par l'acheteur et qui doivent être prêtes à une date fixée par l'acheteur. En contrepartie l'acheteur s'engage à acheter le produit et dans certains cas à soutenir la production en fournissant par exemple des intrants (semences, alimentation des animaux...), l'aménagement du terrain et des avis techniques.

**D****Dalot**

Petit ouvrage sous une infrastructure de transports (route, voie ferrée) pour assurer l'écoulement des eaux ou le passage d'animaux (petite faune).

**Déblai**

Il s'agit de creuser le relief pour y insérer le projet lorsque celui-ci se situe sous le niveau du terrain naturel. C'est notamment le cas lorsque le projet traverse un relief collinaire.

**Décibel (A) [dB(A)]**

Unité de référence d'acoustique utilisée après application d'un filtre, caractéristique des particularités fréquentielles de l'oreille humaine, dénommé (A).

**Déclaration d'utilité publique (DUP)**

Acte administratif représentant la phase préliminaire d'une opération foncière projetée par une personne publique. La DUP permet d'acquérir, au besoin par voie d'expropriation, les terrains d'emprise nécessaires au projet.

**Défrichement**

Toute opération volontaire, encadrée par une procédure réglementaire, visant à supprimer un espace boisé et à mettre fin à sa vocation forestière.

**Délaissé**

Les délaissés correspondent à des surfaces recoupées par une infrastructure linéaire nouvelle ou enclavées entre deux infrastructures linéaires, qui sont de fait rendues difficiles d'accès et donc peu exploitables aisément.

**Desserte**

Service ferroviaire caractérisé par le nombre et la nature des arrêts dont bénéficie un site.

**Dévalaison**

Action pour un poisson migrateur de descendre un cours d'eau pour une étape de son cycle biologique.



**Développement durable**

C'est un modèle de développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

La finalité du développement durable est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre les trois enjeux des activités humaines : économique, social et environnemental. S'y ajoute la gouvernance, enjeu transversal qui consiste à faire participer tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus...) au processus de décision.

**Dévers**

Relèvement transversal d'une voie ferrée. Il dépend donc de la vitesse et du rayon de la courbe. Il s'exprime par la différence de hauteur (en mm) entre le rail extérieur et le rail intérieur de la courbe.

**Directive Habitats**

Directive 92/43/CEE du Conseil européen du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvage. Elle prévoit la constitution d'un réseau de sites (le réseau Natura 2000) abritant les habitats naturels et les habitats d'espèces de faune et de flore sauvage d'intérêt communautaire.

Elle comprend notamment une annexe I (habitats naturels), une annexe II (espèces animales et végétales) pour lesquels les États Membres doivent désigner des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), une annexe III relative aux critères de sélection des sites et une annexe IV qui indique la liste des espèces animales et végétales qui nécessitent une protection stricte.

**Directive Oiseaux**

Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil européen du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages en Europe. Elle a pour objet la protection, la gestion et la régulation de ces espèces et en règlemente l'exploitation. Les États membres classent notamment en Zones de Protection Spéciale (ZPS) les territoires les plus appropriés en nombre et en superficie à la conservation de ces dernières. L'annexe I mentionne les espèces qui font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction (espèces les plus menacées) ; l'annexe II fixe la liste des espèces chassables dans le cadre de la législation nationale.

**DOCOB**

Le DOCument d'OBjectifs est un document de diagnostic et d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000. Il fixe des objectifs de protection de la nature conformément à des textes dont la protection et la gestion des milieux naturels sont les fonctions principales.

Il peut proposer des objectifs destinés à assurer la « sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur un site » conformément à l'esprit de la directive « Habitats faune flore » - et seulement en ce sens - qui précise que certaines activités humaines sont nécessaires à la conservation de la biodiversité.

**Document d'aménagement**

Le document d'aménagement au sens de l'article L.212 -1 du Code Forestier, concerne les forêts soumises au régime forestier (L.211-1) c'est-à-dire, les bois et forêts qui appartiennent à l'État et les bois et forêts susceptibles d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution qui appartiennent aux collectivités ou personnes morales suivantes : Régions, Départements, Communes ou leurs groupements, établissements publics, établissements d'utilité publique.

**Dolomie**

Roche sédimentaire carbonatée composée d'au moins 50 % de dolomite.

**Dolomite**

Minéral formé de carbonate de calcium et de magnésium de formule chimique  $\text{CaMg}(\text{CO}_3)_2$  avec des traces de Fer ; Manganèse, Monoxyde de carbone ; Plomb ; Zinc. On dit d'une roche qu'elle est dolomitisée lorsqu'elle subit une transformation en dolomie, par augmentation du taux de calcaire.

**Drainage**

Opération qui consiste à favoriser artificiellement l'évacuation de l'eau d'un sol.

**Duplex**

Rame de train à grande vitesse à deux niveaux.

**Durée de retour**

En statistique, la durée de retour définit la durée moyenne de la période durant laquelle un événement est réputé se reproduire.

**Dystrophe**

Relatif à des eaux peu profondes, riches en matières humiques (venant de l'humus) brunes en suspension, avec accumulation de tourbe.

**E****Écartement UIC**

Écartement standard des rails d'une voie ferrée défini par l'Union Internationale des Chemins de fer, égal à 1 435 mm. C'est l'écartement adopté en France et au niveau européen. En Espagne, l'écartement des voies est de 1 668 mm, mais un plan de mise à écartement UIC des lignes structurantes du réseau ferré existant est en cours. Toutes les lignes à grande vitesse espagnoles sont à l'écartement UIC de 1 435 mm.

**Écologie (sens général)**

Science étudiant les relations des êtres vivants avec leur environnement et des êtres vivants entre eux. D'une manière générale, une approche écologique est celle qui vise à saisir le fonctionnement du monde vivant.

**Écologie (d'une espèce)**

Rapports d'une espèce avec son milieu ; ensemble des conditions préférentielles de ce milieu au sein desquelles se rencontre cette espèce (biologie d'une espèce).

**Écosystème**

Terme désignant l'ensemble des éléments vivants et non vivants qui constituent un milieu naturel et interagissent les uns avec les autres.

**Écotype**

A l'intérieur d'une espèce, ensemble de populations différenciées par la sélection naturelle exercée par un ou plusieurs facteurs écologiques (exemple : écotype aquatique d'une plante amphibie).

**Édaphique**

Qui concerne les relations sol/plante.

**Effet (étude d'impact)**

Décrit une conséquence d'un projet sur l'environnement, indépendamment du territoire affecté. Les termes « effet » et « impact » sont souvent utilisés indifféremment pour désigner cette conséquence.

**Effet de coupure (agriculture / sylviculture)**

L'effet de coupure est dû à la traversée par une infrastructure d'un îlot d'exploitation. Les exploitations et empêche les relations entre les deux parties situées de part et d'autre de l'infrastructure : isolement du siège d'exploitation, difficultés de circulation des engins d'exploitation et du bétail.

**Effet de coupure (paysage)**

Modification du paysage par création d'un élément faisant obstacle au regard dans le paysage.

**Effet de sillon**

Création d'une ligne plus ou moins large dans l'espace paysager et fortement perçue par l'observateur.

**Effet de vitrine**

Sensation positive et mise en valeur d'un ensemble paysager depuis un point donné et dans une direction donnée.

**Effet direct**

Traduit les conséquences immédiates d'un projet, dans l'espace et dans le temps.

**Effet indirect**

Résulte d'une relation de cause à effet, ayant à l'origine un effet direct.

**Effet permanent**

Conséquence persistant dans le temps.

**Effet temporaire**

Conséquence limitée dans le temps, soit parce qu'elle disparaît immédiatement après cessation de la cause, soit parce que son intensité s'atténue progressivement jusqu'à disparaître.

**Élément paysager**

Composant qui participe à la structure du paysage.

**Embâcle**

Ensemble d'objets qui s'amoncellent dans le lit d'un cours d'eau et constituent un obstacle à l'écoulement des eaux, allant jusqu'à former un bouchon (branches, troncs et détritiques divers) empêchant le bon écoulement des eaux.

**Emplacement réservé (ER)**

L'article L.123-1 du Code de l'urbanisme prévoit que des « emplacements réservés » peuvent être institués dans les PLU pour la création de voies et ouvrages publics, d'installations d'intérêt général ou d'espaces verts. Les terrains situés dans ces ER font l'objet de sujétions particulières qui se substituent provisoirement à celles résultant du règlement de la zone dans laquelle ils se trouvent. Ces sujétions permettent de garantir la disponibilité des terrains et jouent donc un rôle de mesures conservatoires. Ainsi, l'inscription d'un terrain en emplacement réservé entraîne une interdiction de construire sur le terrain pour toute destination autre que l'équipement prévu. Le caractère

temporaire de l'emplacement réservé suppose que lorsque les projets sont réalisés sur ces emplacements, les terrains sont de nouveau soumis aux règles de la zone à laquelle ils appartiennent. L'inscription d'un terrain en emplacement réservé, s'il n'implique pas de transfert de propriété, autorise néanmoins le propriétaire du terrain concerné à continuer de jouir de son bien, à le vendre, ou à mettre en demeure la collectivité d'acheter son bien.

**Emprise**

Surface occupée par une route ou une voie ferrée et ses dépendances, incorporées au domaine de la collectivité publique.

**Endémique**

Espèce qui se rencontre à l'état naturel, en une région restreinte, parfois avec seulement quelques stations ou spécimens.

**Engagements de l'État**

Engagements pris par l'État et le maître d'ouvrage en matière d'environnement à l'issue notamment de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique. Ils comprennent les suites données aux observations et suggestions recueillies au cours de l'enquête publique et servent de référence à la mise au point détaillée du projet, à la mise en œuvre des diverses dispositions destinées à maîtriser ses effets sur l'environnement et au contrôle de la mise en œuvre effective des dispositions environnementales dans le cadre du bilan, après mise en service.

**Enjeu environnemental**

Un enjeu environnemental est la valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie.

**Enquête parcellaire**

Enquête qui, à partir d'une détermination très précise des biens fonciers à acquérir, permet de connaître les propriétaires concernés ainsi que les locataires et tous ceux qui plus généralement peuvent prétendre à une indemnité.

**Entomofaune**

Partie de la faune constituée par les insectes.

**Entomologie**

Science consacrée à l'étude des insectes.

**Entraxe**

Distance séparant les axes de deux voies ferrées voisines.

**Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée (EARL)**

Société civile destinée à exercer exclusivement des activités agricoles. Le nombre d'associé est limité à 10 personnes.

**Épiphyte**

Plante se développant sur un autre végétal, sans contact avec le sol (exemple : le gui).

**Espace Boisé Classé (EBC)**

L'article L130-1 du code de l'urbanisme définit les espaces boisés classés. Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés classés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attendant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements. Ce classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

**Espace Naturel Sensible (ENS)**

Terrains acquis par le Conseil général dans le cadre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels.

Une Taxe Départementale des Espaces Naturels sensibles (TDENS) peut être instituée par le Conseil général. Les terrains acquis avec le produit de cette taxe ne peuvent recevoir aucune autre destination que la protection et l'ouverture au public. Des Zones de Prémption d'ENS (ZPENS) peuvent être créées par le Conseil général. Il dispose dans ces zones d'un droit prioritaire pour acquérir les terrains faisant l'objet d'une mutation à titre onéreux.

La politique des Espaces Naturels Sensibles est régie par les articles L.142-1 à L.142-13 et R.142-1 à R.142-19 du Code de l'Urbanisme.

**Espèce**

Unité fondamentale de la classification des êtres vivants, dénommée selon une norme scientifique internationale par l'association d'un nom de genre et d'un nom d'espèce (exemple : Homo sapiens).



**Espèce protégée**

Espèce (végétale ou animale) pour laquelle s'applique une réglementation précise pour en restreindre la destruction, la perturbation, l'utilisation, ou certaines actions la concernant. En fonction du type de réglementation (régionale, nationale, communautaire, internationale) et du groupe considéré (flore, oiseaux, insectes...), l'implication de la protection d'une espèce sur un projet d'aménagement peut être très variable, et doit être considérée au cas par cas.

**Espèce remarquable**

Terme général désignant de manière plus ou moins précise une espèce (végétale ou animale) de forte valeur patrimoniale.

**Estacade**

Pont ferroviaire (ou routier) constitué d'une succession d'ouvrages élémentaires, de structure courante et de longueur inférieure ou égale à 90 m.

**Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)**

Regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité. Ils sont soumis à des règles homogènes, comparables à celles des collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

**Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB)**

Acteur institutionnel de la politique de l'eau dans un bassin hydrographique, aux côtés de l'État, de l'Agence de l'eau et du Comité de bassin.

**État initial**

Description de l'état de l'environnement avant la réalisation du projet.

**Étude d'impact**

Document visant à prendre en compte les préoccupations d'environnement à l'occasion de projets publics ou privés d'aménagement et de travaux qui, par leur importance, leurs dimensions ou leurs incidences sur le milieu naturel peuvent porter atteinte à cet environnement.

**Études Préliminaires (EP)**

Stade d'étude, avant la conception d'un projet, au cours duquel celui-ci est défini par ses grandes caractéristiques. Plusieurs fuseaux sont généralement étudiés.

**Eutrophe**

Milieu riche en éléments nutritifs permettant une forte activité biologique.

**Eutrophisation des cours d'eau**

L'eutrophisation est une forme naturelle de pollution de certains écosystèmes aquatiques qui se produit lorsque le milieu reçoit trop de matières nutritives assimilables par les algues et que celles-ci prolifèrent. Les principaux nutriments à l'origine de ce phénomène sont le phosphore (contenu dans les phosphates) et l'azote (contenu dans l'ammonium, les nitrates, et les nitrites).

**Évitement (voie d')**

Voie parallèle à une voie de circulation sur laquelle on peut garer un train, pour laisser libre l'itinéraire principal.

**Éviter, Réduire, Compenser (doctrine / séquence)**

Démarche de conception d'un projet consistant d'abord à chercher à éviter des impacts sur l'environnement, y compris au niveau des choix fondamentaux liés au projet (nature du projet, localisation, voire opportunité), puis à réduire au maximum les impacts qui n'ont pas pu être évités, et en dernier lieu, si besoin, à compenser les impacts résiduels après évitement et réduction.

**Exploitation**

Ensemble des actions consistant à assurer le fonctionnement des services ferroviaires.

**Exploitation individuelle**

Activité agricole exercée par un exploitant seul ou avec les membres de sa famille. L'exploitation doit comporter des bâtiments et des moyens de production.

**Exutoire**

Toute issue par laquelle l'eau d'un cours d'eau, d'un lac, d'une nappe s'écoule par gravité. Désigne également l'ouvrage ou conduit permettant de collecter et d'évacuer des eaux usées ou issues d'une installation de traitement des eaux.

**F****Faune benthique**

Ensemble de la faune d'invertébrés vivant sur ou dans le fond du lac ou des rivières (mollusques, vers, larves d'insectes, etc.).

**Flore**

Ensemble des espèces végétales rencontrées dans un espace donné.

**Flyschs**

Les flyschs sont des formations rocheuses syn-orogéniques (qui se forment en même temps que les montagnes). Elles sont constituées par des successions de bancs de grès à la base de la formation, et de schistes vers le haut de la formation.

**Forêt-galerie**

Désigne une forêt longue et étroite qui longe les rives d'un cours d'eau.

**Forêt équienne**

Une forêt équienne est composée d'arbres ayant moins de vingt ans d'écart entre eux.

**Formation végétale**

Type de végétation défini plus par sa physionomie que sa composition floristique (exemple : prairie, roselière, friche, lande,...).

**Formulaire Standard des Données (FSD)**

Le FSD est un document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site, ou l'arrêt désignant un site Natura 2000, et transmis à la Commission Européenne par chaque État membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

**Frayère**

Secteur de cours d'eau dont les caractéristiques conviennent à une espèce de poisson pour y frayer. Ainsi les salmonidés fraient sur les radiers. La préservation des frayères est essentielle au maintien du peuplement piscicole.

**Friche**

Espace laissé à l'abandon, temporairement ou définitivement, à la suite de l'arrêt d'une activité agricole, portuaire, industrielle, de service, de transformation, militaire, de stockage, de transport. Une friche peut être bâtie ou non.

### Fût

Partie du tronc d'un arbre comprise entre la souche et la première ramification.

### Futaie

Forêt gérée de façon à produire des arbres de grande dimension au fût (partie du tronc sans branches) élevé et droit.

### Futaie irrégulière

Forêt comprenant des arbres de tous les âges et de dimensions très variables.

### Futaie régulière

Forêt où tous les arbres ont le même âge et quasiment les mêmes dimensions.

## G

### Gagnage

Lieu où le gros gibier va chercher sa nourriture.

### Gaz à effet de serre (GES)

Composés chimiques contenus dans l'atmosphère qui piègent les rayons infrarouges émis par la terre. Plus ils sont abondants, plus l'atmosphère et le sol se réchauffent. Ces gaz, dont le principal est le dioxyde de carbone ou gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), sont présents naturellement en quantité minoritaire dans l'atmosphère (moins de 1 %).

### Géométrie

Forme d'une infrastructure (profil en long, profil en travers, tracé...).

### Géomorphologie

Domaine de la géographie qui a pour objet la description, l'explication et l'évolution des formes du relief terrestre.

### Géophyte

Forme biologique des plantes dont les organes pérennes passent la saison défavorable dans le sol.

### Glacis

Vaste étendue plane légèrement inclinée due à l'érosion, et dont les dimensions sont comprises entre plusieurs hectomètres et plusieurs kilomètres.

### Gradient hydraulique

Différence de charge hydraulique entre deux points d'un aquifère par unité de distance, selon une direction donnée.

### Grande faune

Espèces animales rattachées aux grands mammifères (chevreuils, sangliers...).

## H

### Habitat

Environnement physico-chimique et biologique dans lequel vit et se reproduit une espèce animale ou végétale.

Un habitat au sens de la Directive Européenne « Habitats » est un ensemble indissociable comprenant :

- ▶ une faune, avec des espèces ayant tout ou partie de leurs diverses activités vitales sur l'espace considéré, une végétation ;
- ▶ des conditions externes (conditions climatiques, géologiques et hydrauliques).

On distingue :

- ▶ l'habitat naturel : milieu naturel ou semi-naturel, dans lequel vit une espèce ou un groupe d'espèces animales et végétales ;
- ▶ l'habitat d'espèce : milieu où vit l'espèce considérée au moins à l'un des stades de son cycle biologique.

### Haie arbustive / massif arbustif

Plantations ne comprenant qu'une strate arbustive dont la hauteur est de 2 à 5 mètres. La haie arbustive est une plantation linéaire tandis que le massif arbustif est une plantation surfacique.

### Haie haute ou haie arborée

Formation végétale qui s'apparente à une haie bocagère. Elle comprend à la fois une strate arbustive et une strate arborée, composée d'arbres hautes tiges ou de cépées (arbre ou arbuste à tronc ramifié en plusieurs tiges à la base). Sa hauteur va de 5 à 15 mètres selon les essences choisies. Plantée sur 2 à 3 rangs, elle fait office de filtre visuel.

### Halophile ou halophyte

Se dit d'une plante ou d'un groupement végétal qui croît exclusivement ou préférentiellement sur des sols contenant des chlorures, en particulier le sel (NaCl).

### Halte ferroviaire

Point d'arrêt ferroviaire dépourvu de bâtiment voyageurs et de présence permanente de personnel.

### Halte SRGV

Halte ferroviaire dédiée aux services régionaux voyageurs à grande vitesse.

### Héliophile

Se dit d'une plante ou d'un groupement végétal qui ne peut se développer complètement qu'en pleine lumière ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

### Hélophyte

Forme biologique des plantes enracinées dans la vase, dont les organes pérennes (bourgeons d'hiver) passent une saison submergés, mais dont les parties supérieures sont aériennes.

### Herbacé

Qui a la consistance souple et tendre de l'herbe.

### Histosol

Sol très riche en matière organique.

### Humus

Matière organique provenant de la décomposition de débris végétaux.

### Hydrogéologie

Branche de la géologie spécialisée dans l'étude des eaux du sous-sol.

### Hydromorphe (sol)

Sol subissant un engorgement par l'eau temporaire ou permanent.

### Hydrométrie

Science qui étudie les écoulements de l'eau.

### Hydrophyte

Forme biologique des plantes qui vivent immergées dans l'eau (les bourgeons dormants et les feuilles sont dans l'eau) une bonne partie de l'année voire toute l'année.

### Hygrophile

Se dit d'une plante ou d'un groupement végétal ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement et croissant en conditions très humides (sol inondé en permanence) ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.



## I

**Ichtyofaune**

Ensemble des poissons vivants dans un espace géographique ou un habitat déterminé.

**Impact**

Effet causé sur un élément de l'environnement par un aménagement ou les travaux nécessaires à cet aménagement. Un impact peut être positif ou négatif, direct ou indirect, temporaire ou permanent. Un impact négatif peut être soit supprimé, soit réduit par la mise en place d'une ou des mesures appropriées. Il peut également, en cas d'impossibilité à le réduire, être compensé au moyen d'une ou des mesures compensatoires.

**Impact (étude d'impact)**

Croisement entre un effet et la sensibilité du territoire ou la composante de l'environnement touchée par un projet. Les termes « effet » et « impact » sont souvent utilisés indifféremment pour nommer les conséquences d'un projet sur l'environnement.

**Impact brut**

Impact existant avant la réalisation des mesures en faveur de l'environnement.

**Impact résiduel**

Impact subsistant après réalisation des mesures en faveur de l'environnement.

**Indice Biologique Diatomées (IBD)**

Calculé à partir de l'étude des communautés de diatomées (algues microscopiques pourvues d'un squelette en silice), cet indice permet l'évaluation de la qualité générale de l'eau de tous les cours d'eau.

**Indice Biologique Général Normalisé (IBGN)**

Permet l'évaluation de la qualité de l'eau (matières organiques essentiellement) et des habitats des petits cours d'eau peu profonds. Il s'agit de l'étude du peuplement d'invertébrés aquatiques (larves d'insectes, mollusques, vers, crustacés, de taille supérieure à 0,5 mm).

**Indice Biologique Macrophytique en Rivière (IBMR)**

Outil d'analyse permettant de déterminer le statut trophique (richesse en éléments minéraux) des rivières.

**Indice Poisson Rivière (IPR)**

L'Indice Poisson Rivière consiste à mesurer l'écart entre la composition du peuplement de poissons sur une station donnée, observée à partir d'un échantillonnage par pêche électrique (utilise dans l'eau un courant électrique de faible intensité qui étourdit les poissons et permet leur capture), et la composition du peuplement de poissons attendue en situation de référence, c'est-à-dire dans des conditions pas ou très peu modifiées par l'homme.

**Infrastructure**

Dans le domaine ferroviaire, ensemble des aménagements et des installations fixes constituant une ligne ferroviaire.

**Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**

Une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est un équipement susceptible de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment vis-à-vis de la sécurité et de la santé des riverains. Les ICPE sont régies par le code de l'environnement.

La nomenclature des ICPE (article R. 511-9 du code de l'environnement), permet de préciser le régime auquel est soumise l'installation, selon son activité, l'usage de substances dangereuses et l'importance des risques possibles. On distingue les régimes de classement suivants :

- ▶ le régime de déclaration (D) concerne les activités les moins polluantes et les moins dangereuses. L'installation doit être déclarée au préfet avant sa mise en service et doit respecter des prescriptions nationales ;
- ▶ le régime de déclaration avec contrôle (DC) correspond au régime de déclaration, mais avec un contrôle périodique effectué par un organisme agréé ;
- ▶ le régime d'enregistrement (E) est un régime intermédiaire d'autorisation simplifiée ;
- ▶ le régime d'autorisation (A) concerne les installations présentant les risques les plus importants. Les établissements concernés doivent faire d'objet d'une autorisation du Préfet et d'une étude de danger et d'impact ;
- ▶ le régime d'autorisation avec servitudes (AS) correspond approximativement aux installations « Seveso seuil haut ». La démarche est identique à l'autorisation, mais des servitudes sont prévues afin d'éviter l'installation de tiers à proximité des activités à risque.

**Interconnexion**

Dans le domaine ferroviaire, ligne dont le rôle est d'assurer la jonction entre des parties du réseau éloignées et non connectées entre elles.

**Intermodalité**

Utilisation successive de plusieurs modes de transports sur un même trajet.

**Interopérabilité**

L'interopérabilité ferroviaire désigne la possibilité de faire circuler sans entrave des trains sur des réseaux ferroviaires différents, notamment le long d'un itinéraire international.

**Invasive (espèce/plante)**

Espèce végétale ou animale exotique, apportée volontairement ou non par l'homme, n'appartenant pas à la flore ou à la faune naturelle du territoire considéré, et devenant par son développement important un agent de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels ou semi-naturels parmi lesquels elle s'est établie.

**Isophone**

Courbe de niveau sonore égal.

**Isopièze**

Courbe joignant les points où une nappe aquifère est à la même altitude.

## J

**Jour Ouvrable de Base (JOB) :**

Jour défini hors des jours de pointe de trafic. Il correspond à la desserte offerte les mardis, mercredis et jeudis.

## K

**Karst**

Structures géologiques qui présentent pour la plupart un paysage tourmenté, un réseau hydrographique essentiellement souterrain et un sous-sol creusé de nombreuses cavités : reliefs ruiniformes, pertes et résurgences de cours d'eau, grottes et gouffres.

**L**

**LAeq ou niveau acoustique équivalent**

Moyenne des niveaux de bruit mesurés sur une période donnée.

**Laie / layon**

Chemin herbeux tracé dans un boisement

**Lagune**

Dépression du sol circulaire de taille et de profondeur variable alimentée par la nappe phréatique et caractéristique du paysage des Landes de Gascogne.

**Lande**

Formation végétale caractérisée par la dominance d'arbrisseaux (exemple : lande à bruyères, lande à ajoncs...).

**Lépidoptères**

Ordre d'insectes des papillons.

**Lessivé (sol)**

Sol dont l'argile libre ainsi que les minéraux associés et le fer ont été entraînés par l'eau vers le bas (en profondeur ou en bas de pente).

**Leucogranite**

Granite contenant de la muscovite et riche en alumine.

**Ligne à grande vitesse (LGV)**

Ligne ferroviaire dont les caractéristiques techniques permettent la circulation de trains aptes à la grande vitesse (TAGV), à des vitesses maximales élevées (au-delà de 250 km/h généralement) et avec une signalisation adaptée (différente de celle d'une ligne classique).

**Ligne classique**

Ligne ferroviaire qui n'est pas une ligne à grande vitesse.

**Ligneux**

Formé de bois ou ayant la consistance du bois.

**Lisière**

Bord, limite, zone d'interface entre deux espaces naturels de nature différente, par exemple, un milieu ouvert agricole et une zone boisée.

**Lit majeur**

Partie d'une plaine alluviale hors d'eau en régime normal mais inondable en période de crue.

**Lit mineur**

Creux naturel occupé par le cours d'eau en période de basses eaux (à la différence du lit majeur, correspondant au débordement en cas de crue).

**Loi d'Orientation des Transports Intérieurs du 30 décembre 1982 (LOTI)**

Loi qui fixe le cadre d'intervention de l'État, vise à organiser les transports et à en réglementer les conditions d'exécution.

**Longs Rails Soudés (LRS)**

Rail continu posé sur plusieurs dizaines de kilomètres sans joint de dilatation.

**M**

**Macrophyte**

Végétal de grande taille peuplant les écosystèmes aquatiques, tels que les nénuphars ou les roseaux.

**Mail urbain**

Large voie plantée d'arbres en zone urbaine, souvent réservée aux piétons.

**Maintenance**

Ensemble des actions nécessaires pour garantir le bon état et le fonctionnement correct d'une installation.

**Maître d'œuvre**

Personne physique ou morale qui conçoit et réalise une partie des travaux pour le compte du maître d'ouvrage. Le maître d'œuvre apporte une réponse technique, économique et architecturale, au programme défini par le maître d'ouvrage.

**Maître d'ouvrage**

Personne morale pour le compte de laquelle l'ouvrage est construit. Pour un établissement public, en tant que responsable principal de l'ouvrage, il remplit une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre.

**Masse d'eau**

Portion de cours d'eau, de canal, d'aquifère, de plan d'eau ou de zone côtière homogène. Pour les cours d'eau la délimitation des masses d'eau est basée principalement sur la taille du cours d'eau et la notion d'hydro-écorégion. Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères. (Source : Agence de l'eau Adour Garonne).

**Massif buissonnant**

Plantation surfacique de plantes buissonnantes ou couvre-sol ; sa hauteur n'excède pas un mètre.

**Matériaux détritiques**

Éléments solides qui proviennent de l'érosion de roches et de sols préexistants, dont les fragments ont été transportés jusqu'à un lieu de dépôt.

**Mégaphorbiaie**

Formation végétale de hautes plantes herbacées se développant sur des sols humides et riches.

**MégaWatt crête (MWc)**

Puissance électrique équivalant à 1000 000 Watts en crête. Le Watt crête est l'unité utilisée pour définir la puissance maximale de production photovoltaïque d'un module par une température de 25 °C sous un rayonnement solaire de 1 kW/m.

**Mérimée (base)**

Base de données, riche d'environ 160 000 notices, recensant le patrimoine monumental français dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle. Le domaine « Monuments Historiques » met à disposition des notices réalisées à partir des mesures de protection au titre de la loi sur les Monuments Historiques de 1913.

**Merlon (acoustique)**

Modelé de terre, érigé le long d'une infrastructure, créant un obstacle physique à la propagation du bruit, entre l'infrastructure et des bâtis à protéger des émissions sonores.

**Merlon (paysager)**

Modelé de terre permettant de créer une animation paysagère et masquant un élément « incident » dans le paysage.

**Messicole**

Espèce végétale annuelle dont le milieu de vie préférentiel est un champ de céréales.

**Mesure compensatoire**

Une mesure compensatoire a pour objet d'apporter une contrepartie à un impact résiduel négatif d'un projet qui n'a pu être évité ou suffisamment réduit. Elle est conçue de manière à produire un impact qui présente un caractère pérenne et est mise en œuvre en priorité à proximité fonctionnelle du site impacté. Elle doit permettre de maintenir, voire améliorer la qualité environnementale des milieux concernés.

**Micro-paysage**

Espace présentant une particularité sur une étendue géographique restreinte.

**Mixte (boisement)**

Boisement composé d'un mélange de feuillus et de résineux.



**Modelé de terre**

Stockage définitif de terres sur un site, qui font l'objet d'un nivellement pour leur intégration, puis d'un enherbement, ou d'un boisement, ou d'une restitution à l'agriculture.

**Modelé paysager**

Déplacement ou apport de terres avec un nivellement spécifique permettant de masquer un élément « incident » dans le paysage ou d'améliorer son intégration.

**Molinie**

Nom commun désignant diverses plantes des sols humides. Ce sont des espèces de la famille des Poaceae.

**Monument historique**

Immeuble ou objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique. Les monuments historiques peuvent être « classés » ou « inscrits » : les monuments historiques classés sont les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ;

les monuments inscrits sont les immeubles ou parties d'immeubles publics ou privés qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation.

**Mosaïque**

Ensemble de communautés végétales, de peuplements et de sols différents, coexistant en un lieu donné et étroitement imbriqués.

**Multimodalité**

Caractéristique d'un pôle ou d'un site de transport dans lequel plusieurs offres de nature différente sont disponibles (train, automobile, avion, bateau...), qu'elles soient utilisées successivement (voir aussi Intermodalité) ou alternativement.

**N****Natura 2000**

Ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Le réseau Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1 753 sites, constitués de Zones de Protection Spéciale (ZPS) désignées au titre de la directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009, concernant la conservation des oiseaux sauvages, et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC), désignées au titre de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

**Neutrophile**

Se dit d'une plante ou d'un groupement végétal croissant préférentiellement dans des milieux de pH neutres (ni acides, ni basiques) ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

**Nitrophile**

Se dit d'une plante ou d'un groupement végétal croissant sur des sols riches en composés azotés ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

**Nivellement Général de la France (NGF)**

Permet de caractériser l'altitude d'un point géographique sur le territoire français, par rapport à la référence de l'altitude 0 m à Marseille.

**O****Oligotrophe**

Milieu très pauvre en éléments nutritifs et ne permettant qu'une activité biologique réduite.

**Orthophotoplans**

Photographies aériennes qui ont été traitées pour éliminer les déformations dues aux reliefs et à la perspective.

**Orthoptères**

Ordre d'insectes à élytres mous, et à ailes postérieures pliées dans le sens de la longueur (sauterelles, grillons, etc.).

**Ouvrage d'art**

Construction entraînée par l'établissement d'une infrastructure routière, ferroviaire ou fluviale (ponts, tunnels) pour le franchissement d'une autre infrastructure ou d'un obstacle naturel (cours d'eau, vallée), ou dispositif de protection contre l'action de la terre ou de l'eau (murs, tranchée couverte, digue).

**Ouvrage d'art courant (OAC)**

Catégorie d'ouvrage de franchissement de longueur réduite, appelé pont ou portique, comprenant les ponts-rail (ouvrage supportant une voie ferrée) et les ponts-routes (ouvrage routier passant au-dessus d'une voie ferrée).

**Ouvrage d'art non courant (OANC)**

Catégorie d'ouvrage de franchissement de type viaduc, dont la longueur totale dépasse 90 m ou dont les portées sont supérieures à 30 m environ.

**Ouvrage hydraulique (OH)**

Construction permettant le franchissement d'un cours d'eau ; il peut s'agir de buse pour les franchissements de petite dimension, ou de cadre ou dalot pour les franchissements plus importants.

## P

**Palombière**

Dans le Sud-Ouest de la France, désigne une installation dans la forêt destinée à la chasse du pigeon ramier (appelé palombe). Cette chasse se pratique avec l'aide d'appelants (pigeons domestiques ou pigeons sauvages capturés) et appeaux pour attirer les pigeons sauvages de passage. Il existe des palombières au sol où les palombes sont capturées vivantes avec des filets et des palombières au sommet des arbres où les oiseaux sont tirés au fusil.

**Pante**

Désigne les filets utilisés pour la capture des palombes dans les palombières au sol.

**Parcelle d'expérimentation (forestière)**

Parcelles forestières caractérisées par des tests d'introduction de nouvelles essences afin d'évaluer le comportement en terme de croissance et de qualité des bois dans des contextes de sol et de climat bien connus.

**Paysage**

Désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

**Pelouse**

Formation végétale basse, herbacée et fermée, dominée par les graminées. Les pelouses se distinguent des prairies par le fait qu'elles sont situées sur des sols plus pauvres en nutriments et qu'elles existent et se maintiennent souvent indépendamment de l'action de l'homme (pas ou peu fertilisées, pas de fauchage, éventuellement un pâturage extensif) en raison de conditions extrêmes de sol et de climat, ne permettant pas le développement de ligneux.

**Perception paysagère**

Sentiments ou émotions ressentis par l'observateur d'un paysage au travers d'une dimension sociale, culturelle, historique ou légendaire.

**Phragmitaie**

Formation végétale à base de roseaux (ou phragmites).

**Phytobenthos**

Flore aquatique présente sur le fond d'un plan d'eau, douce ou salée. Les algues, les plantes aquatiques, les phanérogames marines appartiennent au phytobenthos.

**Phytocénose**

Ensemble de végétaux différents qui constituent une unité de végétation relativement homogène en colonisant un même milieu. Synonyme : communauté végétale, groupement végétal.

**Phytoplancton**

Ensemble des organismes du plancton appartenant au règne végétal, qui vivent en suspension dans les eaux, marines ou douces, de taille très petite ou microscopique.

**Phytosociologie**

Étude scientifique des tendances naturelles que manifestent des espèces végétales différentes à cohabiter ou au contraire à s'exclure ; étude des groupements végétaux ou phytocénoses à l'aide de méthodes floristiques et statistiques, débouchant sur une classification.

**Pionnier(ère)**

- ▶ 1- relatif à une espèce ou un ensemble d'espèces aptes à coloniser des terrains nus ;
- ▶ 2 - relatif à une espèce ou un ensemble d'espèces annonçant l'évolution future de la végétation (exemple : espèce pionnière forestière dans une friche).

**Planosol**

Type de sol à profil très différencié.

**Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)**

Outils de gestion de la promenade et de la randonnée, de la compétence des Conseils généraux, visant à :

- ▶ préserver le patrimoine des sentiers et des chemins ruraux ;
- ▶ promouvoir la pratique de la randonnée et de la promenade ;
- ▶ assurer la pérennité et la continuité des itinéraires, garantir la qualité des circuits inscrits ;
- ▶ s'engager dans le développement durable et l'accessibilité à tous les itinéraires.

**Plan Simple de Gestion (PSG)**

Document de gestion forestière, obligatoire pour les forêts privées de superficie supérieure ou égale à un seuil fixé par département et compris entre 10 et 25 hectares, et pour les forêts privées de plus de 10 ha d'un seul tenant lorsqu'elles bénéficient d'une aide publique.

**Plate-forme ferroviaire**

Zone large d'une quinzaine de mètres environ en section courante pour une infrastructure à 2 voies, préparée pour recevoir le ballast, les traverses et les rails.

**Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)**

La notion de PHEC fait référence au niveau atteint par une crue donnée.

**Podzol**

Le podzsol ou podzol est un type de sol au pH très acide ; il est très peu fertile pour l'agriculture.(podzolique : relatif au podzol).

**Point de Changement de Voie (PCV)**

Éléments de voies servent à faire changer de voie un train. Ces appareillages sont implantés, pour la sécurité ou permettre l'entretien des voies, tous les 25 kilomètres environ. Tous les 50 à 75 km, ces postes de changement de voie sont agrémentés de voies d'évitement. Ces voies de triage permettent de stocker des trains comme en gare. Ils se nomment alors point de changement de voie avec évitement (PCVE).

**Pôle de compétitivité**

Les pôles de compétitivité rassemblent sur un territoire bien identifié et une thématique donnée, des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Chaque pôle a vocation à soutenir l'innovation, favoriser le développement des projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants.

**Pont-rail**

Ouvrage d'art courant supportant une voie ferrée et assurant le franchissement d'un obstacle (route, chemin, cours d'eau...) au-dessus de celui-ci. Les ponts-rails sont utilisés lorsque la voie ferrée est en remblai.

**Pont-route**

Ouvrage d'art courant supportant une voie routière et assurant le franchissement d'une voie ferrée au-dessus de celle-ci. Les ponts-routes sont utilisés lorsque la voie ferrée est en déblai.

**Population active**

Au sens du recensement de la population, la population active comprend les personnes qui déclarent :

- ▶ exercer une profession (salariée ou non) même à temps partiel ;
- ▶ aider un membre de la famille dans son travail (même sans rémunération) ;



- ▶ être apprenti, stagiaire rémunéré ;
  - ▶ être chômeur à la recherche d'un emploi ;
  - ▶ être étudiant ou retraité mais occupant un emploi ;
  - ▶ être militaire du contingent (tant que cette situation existait).
- (source : INSEE)

#### Population comptée à part

Comprend les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune (source : INSEE).

#### Population municipale

Comprend les personnes recensées sur le territoire d'une commune, y ayant leur résidence habituelle, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires, les personnes sans abri et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile (source : INSEE).

#### Population totale

Elle correspond à la somme de la population municipale et de la population comptée à part (source : INSEE).

#### Populiculture

Nom donné à la culture de peupliers.

#### Poste de Commande à Distance (PCD)

Ces postes, sortes de tour de contrôle, permettent de contrôler les itinéraires et de commander l'ensemble des appareillages de voies et la signalisation sur un tronçon de ligne.

#### Prairie

Formation végétale herbacée, fermée et dense, dominée par les graminées et faisant l'objet d'une gestion agricole par fauche ou pâturage.

#### Préemption (droit de)

Droit légal ou contractuel accordé à certaines personnes physiques ou morales, privées (locataire, fermier, indivisaire, SAFER...) ou publiques (collectivités territoriales...) d'acquiescer un bien par priorité à toute autre personne, lorsque le propriétaire manifeste sa volonté de le vendre.

#### Produit phytosanitaire

Produit utilisé pour soigner ou prévenir les maladies des organismes végétaux. Par extension on utilise ce mot pour des produits utilisés pour contrôler des plantes, insectes et champignons.

#### Programme De Mesures (PDM)

Le programme de mesures constitue le recueil des actions dont la mise en œuvre est nécessaire pour atteindre les objectifs fixés par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2010-2015, en application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Le PDM Adour-Garonne 2010-2015 a été adopté par le comité de bassin et approuvé par le préfet le 18 décembre 2009.

#### Profil en long

Le profil en long est le positionnement du projet par rapport au terrain naturel, soit en encaissement dans le terrain naturel pour les déblais, soit en surélévation au-dessus du terrain naturel pour les remblais.

#### Profil en travers

Le profil en travers est la coupe d'une infrastructure (voirie, voie ferrée...), ou coupe partielle pour présenter un détail de remblai ou de déblai par exemple. Le profil en travers est assorti de mesures (cotes) pour permettre de visualiser les emprises et les volumes à mettre en œuvre.

#### Programme fonctionnel

Liste des fonctions et des besoins à satisfaire par un projet avec leur niveau de performance et les résultats à atteindre.

#### Pseudo-gley

Horizon d'un sol à faible profondeur, caractérisé par des teintes gris à beige, avec de nombreuses taches rouille ou rouges.

## Q

#### QJ10

Terme hydraulique faisant référence au débit moyen journalier maximal sur 10 ans d'un cours d'eau.

#### QMNA

Terme hydraulique : Débit (Q) Mensuel (M) miNimal (N) de chaque Année civile (A) d'un cours d'eau. Il s'agit du plus faible débit des 12 débits mensuels d'une année civile.

#### QMNA5

Terme hydraulique : Débit (Q) Mensuel (M) miNimal (N) Annuel (A) se produisant 1 fois tous les 5 ans. Il est aussi appelé débit d'étiage quinquennal. Il est défini à l'article R.214-1 du code de l'environnement.

## R

#### Référentiel technique

Document qui présente les exigences générales de conception ou de maintenance d'une ligne.

#### Règlement type de gestion

Le règlement type de gestion (article L.222-6 du code forestier) définit les modalités d'exploitation de la forêt adaptées aux grands types de peuplements identifiés au niveau régional. Il peut être élaboré pour les massifs privés non concernés par les Plans Simples de Gestion (PSG), ou pour les forêts publiques ne disposant pas de leur propre plan d'aménagement par un Organisme de Gestion et d'Exploitation en Commun (OGEC, coopérative forestière). Il est approuvé par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) ou l'Office National des Forêts (ONF) selon les forêts.

#### Régression marine

Retrait de la mer en deçà de ses limites antérieures se traduisant par un abaissement de la ligne de côte et l'augmentation de la surface des terres émergées.

#### Relictuelle (espèce)

Espèce antérieurement plus répandue, témoignant de la disparition progressive de ses conditions écologiques optimales.

#### Remblai

Exhaussement de matériaux supportant la plateforme de l'infrastructure ferroviaire ou routière pour permettre le franchissement en hauteur d'un obstacle ou d'un milieu. Il est en général couplé à un ouvrage de franchissement ou de rétablissement d'accès, de voie, etc.

#### Report modal

Transfert d'une partie des voyageurs ou de marchandises d'un mode de transport sur un autre mode de transport.

#### Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Société anonyme, filiale du groupe EDF, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français. Entreprise de service public, elle a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau à haute et très haute tension.

**Réserve naturelle**

Espaces protégés dans le but de conserver des milieux naturels patrimoniaux dignes d'intérêt.

Les objectifs de la création d'une réserve naturelle sont définis à l'article L.332-1 du code de l'environnement, notamment, la préservation d'espèces animales ou végétales et d'habitats en voie de disparition, la reconstitution de populations animales ou végétales ou de leurs habitats, ou encore la préservation de biotopes et de formations géologiques, géomorphologiques ou spéléologiques remarquables.

Le statut juridique des réserves naturelles est défini par les articles L.332-1 à L.332-27 et R.332-1 à R.332-29 et R.332-68 à R.332-81 du code de l'environnement.

**Réservoir de biodiversité (réservoir biologique)**

Zones vitales, riches en biodiversité, où les individus peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie (reproduction, alimentation, abri...). Elles peuvent être aussi dénommées « cœur de nature », « zones noyaux », « zones sources »...

**Rétablissement**

Passage dénivelé (au-dessus ou en-dessous d'une infrastructure) qui permet de garantir les possibilités d'accès, de circulation, de passage des riverains, du trafic existant, des réseaux, de la grande faune, après construction de la voie.

**Ripisylve**

Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre (écotones). Elles sont constituées de peuplements particuliers du fait de la présence d'eau pendant des périodes plus ou moins longues (saules, aulnes, frênes en bordure, érables et ormes plus en hauteur, chênes pédonculés, charmes sur le haut des berges).

**Ripper**

Équipement muni de dents monté sur un engin de travaux et permettant de défoncer profondément le sol.

**Risberme**

Dans le domaine des terrassements, il s'agit d'une plate-forme réalisée au milieu d'un talus de grande hauteur pour augmenter sa stabilité et faciliter son entretien.

**S****Saut de mouton**

Un ouvrage d'art dénommé « saut de mouton » est un passage dénivelé qui permet à des voies ferrées de passer les unes par-dessus les autres.

**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

Document d'orientation de la politique de l'eau au niveau local. Il est doté d'une portée juridique. Il met en place des prescriptions qui doivent pouvoir s'appliquer à un horizon de 10 ans. Le SAGE est établi par une commission locale de l'eau (CLE). Il se traduit par un arrêté préfectoral qui identifie les mesures de protection des milieux aquatiques, fixe des objectifs de qualité à atteindre, définit des règles de partage des ressources en eau, détermine les actions à engager à l'échelle d'un territoire hydrographique pertinent (2 000 à 3 000 km). Le SAGE doit être compatible avec le SDAGE.

**Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

Outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale en orientant l'évolution d'un territoire dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable. Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace... Il en assure la cohérence, ainsi que celle des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU), et des plans locaux d'urbanisme (PLU) ou des cartes communales, établis au niveau communal.

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; respect de l'environnement.

Les SCoT ont remplacé, en 2001, les anciens schémas directeurs, qui avaient eux-mêmes succédé aux Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU).

**Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**

Outil de planification de la politique de l'eau, permettant de fixer les orientations et perspectives de gestion durable de la ressource en eau à l'échelle des bassins hydrographiques. Il est élaboré sur des périodes allant de 10 à 15 ans.

L'ensemble du programme du GPSO se situe dans le périmètre du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015.

**Sensibilité**

Exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur d'un enjeu environnemental du fait de la réalisation d'un projet. Les niveaux de sensibilité sont utilisés pour comparer les enjeux environnementaux.

**Servitude d'utilité publique**

Les servitudes se présentent comme des contraintes d'utilisation ou d'occupation des sols, affectant les terrains nus ou bâtis, et liées à un immeuble, un droit de passage, une infrastructure, ou des réseaux divers... Elles prennent leur source juridique dans le code civil, mais également dans le code de l'urbanisme, le code forestier, le code rural, le code de la santé publique.

**Seveso (directive)**

Les établissements présentant des risques d'accident majeur sont soumis à la directive européenne 96/82/CE SEVESO II, du 9 décembre 1996, dite « Seveso 2 ». Cette directive est transposée en droit français par arrêté du 10 mai 2000 et s'applique aux installations classées.

Deux catégories d'établissements sont distinguées :

- ▶ les établissements « seuil bas », qui correspondent aux seuils inférieurs de la directive ;
- ▶ les établissements « seuil haut », qui correspondent aux seuils supérieurs de la directive. Il s'agit des établissements soumis au régime AS des ICPE.

Les établissements « seuil haut » sont soumis à un Plan Particulier d'Intervention (PPI), faisant suite à une étude de danger.

**Sillon**

Plage temporelle dégagée sur une voie pour la circulation d'un train.

**Site classé**

Sites et monuments naturels protégés dont l'intérêt paysager, artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque est exceptionnel. Le classement est une protection qui correspond à la volonté de strict maintien en l'état du site, ce qui n'exclut ni sa gestion, ni sa valorisation. Les sites classés ne peuvent ni être détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect, sauf autorisation spéciale du Préfet ou du Ministre en charge des sites.



**Site inscrit**

Les sites inscrits sont des sites et monuments naturels protégés dont l'intérêt paysager ne justifie pas un classement, mais la surveillance de leur évolution, afin de conserver la qualité des paysages.

**Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA)**

La SCEA a pour but, soit l'exploitation d'un domaine agricole, de forêts, la gestion de terres, bâties ou non bâties, soit à la fois la gestion et l'exploitation. Le nombre d'associés n'est pas limité.

**Socio-économie**

Approche intégrant des facteurs sociaux dans les calculs économiques. Par exemple, la sécurité, les gains de temps, l'impact sur l'environnement... sont des critères socio-économiques.

**Solde migratoire**

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

**Solde naturel**

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période donnée. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et l'excédent naturel est alors négatif.

**Solifluxion**

Descente sur un versant de matériaux ramollis par l'augmentation de leur teneur en eau liquide lors du dégel : la couche en surface se met à fondre et glisse à vitesse très lente (0,5 à 1,5 cm par an) sur la couche inférieure solidifiée par le gel.

**Sous-station électrique**

Poste de transformation et de distribution du courant électrique nécessaire à l'alimentation de la caténaire.

**Strate végétale**

Niveau atteint par le feuillage des végétaux. Dans une forêt, on distingue, depuis le haut jusqu'au sol : la strate arborescente (arbres de haut jet), la strate arbustive (arbustes), la strate herbacée (plantes et herbes) et la strate muscinale (mousses).

**Structure paysagère**

Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des éléments de paysage et les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient entre eux ainsi qu'à leurs perceptions par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'une unité paysagère.

Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage. Les structures paysagères reflètent l'étroite interaction entre :

- ▶ les processus liés à la nature ;
- ▶ les processus résultant de l'activité humaine ;
- ▶ les processus immatériels liés aux perceptions et représentations paysagères des populations.

**Substratum**

Base sur laquelle reposent les formations géologiques.

**Swarming**

Phénomène de regroupement important de chauves-souris ayant lieu à la fin de l'été et au début de l'automne. Ce type de phénomène joue un rôle important dans l'accouplement et la reproduction des espèces de chauves-souris.

**Systémique (approche / démarche)**

Démarche consistant à aborder l'environnement par grandes entités fonctionnelles, dans une vision d'ensemble et non pas basée sur une approche par thème.

**T****Tablier**

Élément horizontal d'un pont, supporté par ses appuis, et permettant les circulations routières ou ferroviaires.

**TAGV**

Train apte à la grande vitesse (par exemple TGV, ICE, Eurostar, Thalys...).

**Taillis**

Peuplement issu des rejets de souches. Chaque arbre constitue une cépée comprenant plusieurs brins. Ces types de forêts produisent essentiellement du bois de chauffage et des piquets.

**Taillis sous futaie**

Cette structure est une forme mixte de la futaie et du taillis. Elle demande une gestion appropriée et peut produire du bois de grande qualité et du bois de chauffage.

**Talweg (ou thalweg)**

Ligne au fond d'une vallée, suivant laquelle se dirigent les écoulements des eaux.

**Taux d'Actualisation (TA)**

Indicateur pour apprécier l'intérêt que représentent les investissements publics pour la collectivité, au regard des bénéfices futurs attendus. Son niveau dépend du poids que l'on souhaite donner au futur. On donne ainsi plus de valeur au futur si le taux d'actualisation est faible, favorisant les investissements à long terme.

**Taux de chômage**

Pourcentage de personnes qui n'ont pas d'emploi et qui en recherchent un dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

**Taux de Rentabilité Interne (TRI)**

La valeur actuelle nette d'un projet diminue au fur et à mesure que le taux d'actualisation s'accroît. Le TRI est le taux pour lequel la valeur actuelle nette (VAN) est nulle. Il permet donc de rémunérer le capital investi et non encore remboursé, sur toute la durée de vie de l'investissement, et de rembourser le capital investi dans le projet. Le TRI est aussi le coût maximum des capitaux que le projet pourrait supporter.

### Taxon

Unité formelle représentée par un groupe d'organismes vivants, à chaque niveau de la classification des êtres vivants (classe, ordre, famille, genre, espèce, sous-espèce...) ou des communautés végétales (classe, ordre, alliance, association...).

### Taxonomie

Science ayant pour objet la classification des espèces animales et végétales, ou des communautés végétales.

### Terrassements

Terme recouvrant l'ensemble des mouvements de terre (remblais et déblais) nécessaires pour la préparation de la plateforme d'un projet.

### Thermophile

Se dit d'une plante ou d'un groupement végétal qui croît préférentiellement dans des sites chauds (et généralement ensoleillés) ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

### Topographie

Étude des formes (relief) du terrain.

### Tourbière

Étendue marécageuse dont le sol est exclusivement composé de matière organique végétale non totalement décomposée (tourbe).

### Tracé en plan

Se dit des caractéristiques géométriques d'un projet tel que dessiné sur les cartes (alignements droits, courbes). La définition du tracé permet d'optimiser l'évitement des contraintes de relief, géotechniques et des enjeux environnementaux au cours de la recherche de bandes de tracé.

### Train de messagerie

Train de fret circulant à une vitesse plus élevée qu'un train de marchandises, comprise entre 120 et 200 km/heure.

### Trame verte et bleue (TVB)

Outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent pour assurer la survie des espèces animales et végétales et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales.

### Transgression marine

Correspond à l'envahissement des continents par la mer, dû à un affaissement des terres émergées et/ou à une élévation générale du niveau des mers. Il s'agit donc de l'avancée de la mer au-delà de ses limites antérieures.

### Transmissivité

La transmissivité permet d'évaluer le débit que peut capter un forage hydraulique. C'est un paramètre qui régit le débit d'eau qui s'écoule par unité de largeur de l'aquifère, sous l'effet du gradient hydraulique, incluant l'épaisseur de l'aquifère.

### Traverse

Élément fondamental d'une voie ferrée, il s'agit d'une pièce en béton posée en travers de la voie, sous les rails, pour en maintenir l'écartement et l'inclinaison, et transmettre au ballast les charges des véhicules circulant sur les rails.

### Trophie

Relative à la croissance, au développement d'un organisme.

## U

### Unité paysagère

Portion de territoire caractérisée par l'homogénéité de sa composition : relief, occupation du sol, exploitation de l'espace, spécificité du bâti, végétation.

## V

### Valeur Actuelle Nette (VAN)

Dans le cas d'un investissement, la valeur actuelle nette est la différence entre la valeur actuelle qu'apportera cet investissement et le capital investi. Une VAN positive détermine si l'investissement peut être entrepris.

### Voie verte

Axe de circulation ouvert à tous les moyens de locomotion non motorisés (piétons, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite et cavaliers), dans le cadre du tourisme, des loisirs et des déplacements de la population locale. Elle se caractérise par son degré de sécurité et son accessibilité.

## W

### Warren

Type de pont avec poutres latérales en treillis, composées de barres métalliques triangulées.

## X

### Xérophile

Se dit d'une plante ou d'un groupement végétal s'accommodant de conditions sèches ; par extension, se dit de ces conditions elles-mêmes.

## Z

### Zone d'Action Prioritaire (ZAP) Anguille

Initiée dans le plan de gestion Anguille de la France, la Zone d'Action Prioritaire (ZAP), est une démarche qui s'inscrit dans le temps et l'espace. Elle doit permettre l'identification des ouvrages aménagés sur un bassin versant accueillant l'espèce au travers de deux objectifs :

- ▶ valider la liste des rivières pressenties comme rivières d'accueil de l'Anguille dans le SDAGE ;
- ▶ identifier les tronçons de cours d'eau sur lesquels l'amélioration de la situation biologique est possible dans un court terme si des ouvrages sont aménagés.

### Zone humide

Terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année (article L211-1 du code de l'environnement).

Les zones humides (marais, tourbières, vasières, forêts alluviales...) sont des zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, caractérisées par la présence d'eau, en surface ou dans le sol. Cette position d'interface leur confère un rôle important dans la régulation des débits des cours d'eau et l'épuration des eaux. Les zones humides sont également définies comme des secteurs où la nappe se trouve, au moins une partie de l'année, proche de la surface (au-dessus ou au-dessous). Elles



contribuent à la gestion de la ressource en eau. Il s'y développe également une faune et une flore spécifiques, adaptée aux conditions particulières de ces milieux, notamment de nombreuses espèces rares ou menacées.

#### **Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO)**

Réseau écologique européen cohérent de sites naturels dont l'objectif principal est de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de Protection Spéciale (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

#### **Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique, Floristique (ZNIEFF)**

Zones identifiées dans le cadre d'un inventaire du patrimoine naturel, et présentant un intérêt biologique par la présence d'un habitat naturel d'intérêt, ou d'une espèce végétale ou animale rare, menacée ou protégée. Cet inventaire a été établi à l'initiative du Ministère de l'environnement à partir de 1982 dans le cadre des inventaires régionaux du patrimoine naturel.

Les ZNIEFF peuvent être de deux types :

- ▶ les ZNIEFF de type I s'étendent sur des superficies généralement limitées. Elles sont définies par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel, à l'échelle locale, régionale voire nationale ;
- ▶ les ZNIEFF de type II s'appliquent à des grands ensembles naturels riches ou peu modifiés, ou présentant des potentialités biologiques importantes. Elles correspondent généralement à un ensemble cohérent en terme de fonctionnalités du milieu (préservation des populations, zones d'hivernage, d'alimentation, de reproduction, rôle de corridor de déplacement, etc.). Une ZNIEFF de type II peut contenir tout ou partie d'une ZNIEFF de type I.

#### **Zones de Protection Spéciale (ZPS)**

Elles découlent de la mise en œuvre de la Directive « Oiseaux », politique communautaire de préservation de la nature. Les sites désignés ZPS sont issus en général de zones de l'inventaire ZICO ayant fait l'objet de programme de préservation et bénéficiant de mesures contractuelles ou éventuellement réglementaires permettant leur préservation sur le long terme. Ce sont donc des zones à enjeu européen, bénéficiant d'une possibilité d'accès à certaines aides financières européennes.

#### **Zone de Répartition des Eaux (ZRE)**

Il s'agit d'un territoire présentant, de manière répétitive, des pénuries de la ressource en eau en raison de prélèvements importants réalisés dans les cours d'eau ou les eaux souterraines.

#### **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**

Elles découlent de la mise en œuvre de la Directive « Habitats », politique communautaire de préservation de la nature. Les sites désignés ZSC sont soumis à des mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquels le site est désigné.





chapitre **6**

# LÉGENDE DES CARTES



Les légendes des cartes illustrant les cahiers géographiques de l'étude d'impact (pièce F - Étude d'impact, Volume 4) sont présentées ci-après :

- ▶ légende des cartes thématiques de l'état initial de l'environnement : environnement humain, activités agricoles et sylvicoles ; environnement physique ; environnement naturel et biologique ; paysage, patrimoine culturel, tourisme et loisirs ;
- ▶ légende des cartes du projet proposé à l'enquête publique et de son insertion environnementale ;
- ▶ légende des cartes des effets et des mesures.





## 6.1 Légende des cartes thématiques de l'état initial de l'environnement

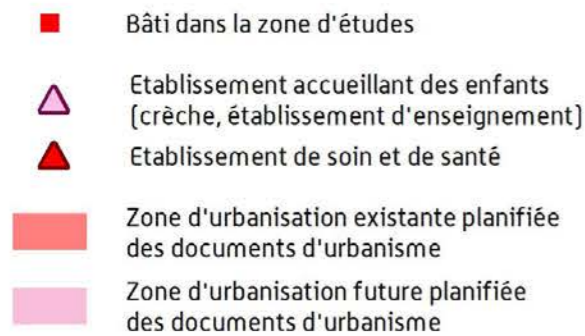
Sont présentées successivement, les légendes des cartes de l'état initial de l'environnement dans les cahiers géographiques n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15 :

- ▶ environnement humain ;
- ▶ activités agricoles et sylvicoles ;
- ▶ environnement physique ;
- ▶ environnement naturel et biologique ;
- ▶ paysage, patrimoine culturel, tourisme et loisirs.

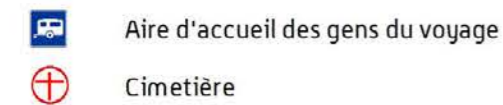
### ELEMENTS GENERAUX



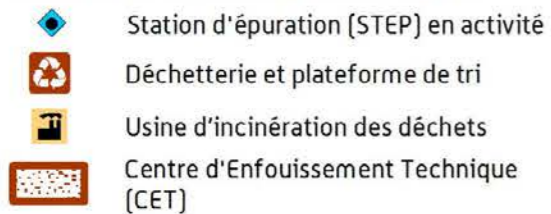
### BATI ET EQUIPEMENTS



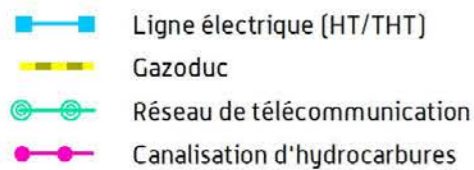
#### Equipements publics



#### Assainissement et traitement des déchets

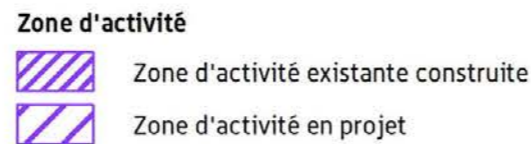


### RESEAUX STRUCTURANTS

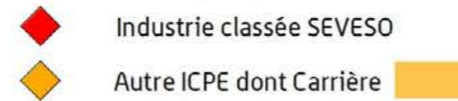


### ACTIVITES INDUSTRIELLES ET TERTIAIRES

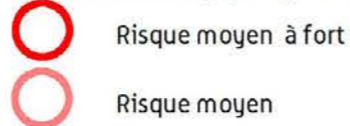
#### Activités industrielles et tertiaires



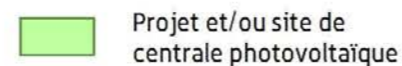
#### Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



#### Zonage du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

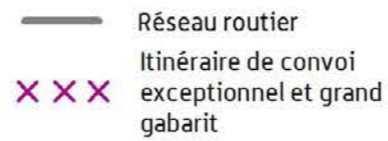


#### Energies renouvelables

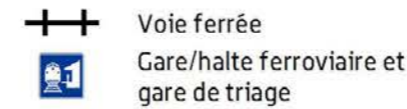


### INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

#### Réseau routier



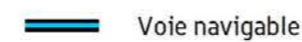
#### Réseau ferroviaire



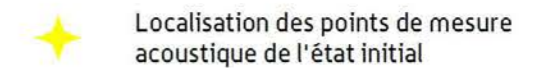
#### Transport aérien



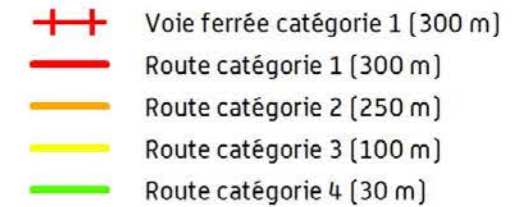
#### Navigation



### ACOUSTIQUE



#### Classement sonore des infrastructures de transport terrestre



### PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES COMMUNALES ET SUPRACOMMUNALES



**PROJET DE LIGNES NOUVELLES  
BORDEAUX - TOULOUSE / BORDEAUX - DAX**

GRAND PROJET FERROVIAIRE DU SUD-OUEST **GPSO**  
Bordeaux-Toulouse Bordeaux-Dax

Réalisation : Octobre 2013





# LEGENDE

## ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES



### ELEMENTS GENERAUX

-  Zone d'études
-  Réseau hydrographique
-  Limite communale
-  Limite départementale

### ACTIVITÉS AGRICOLES

#### Les équipements agricoles





##### Le bâti

-  Siège d'exploitation agricole avec habitation
-  Autre siège d'exploitation agricole sans habitation ou non renseigné

##### Equipements agricoles

-  Bâtiment de stockage
-  Bâtiment de transformation/production
-  Équipement majeur de stockage et de transformation (station fruitière, silo, coopérative, chai, pressoir ...)

##### Les systèmes d'irrigation et de drainage

-  Parcelle irriguée et/ou drainée (y compris par des pivots d'irrigation)
-  Aire d'influence des pivots d'irrigation
-  Forage ou pompage agricole
-  Réseau d'irrigation et de drainage





##### Convention d'usage des sols

-  Épandage




#### Les types de production

-  Arboriculture / vergers
-  Maraîchage / légumes plein champ / fleurs
-  Culture sous serre
-  Viticulture (vin)
-  Viticulture (raisin de table)
-  Maïs semence
-  Maïs
-  Autres céréales et oléo-protéagineux
-  Autre: terre labourable / jachère
-  Prairies
-  Non renseigné

#### Les labels et contrats




-  Viticulture en Appellation d'Origine non plantée
-  Viticulture en Appellation d'Origine plantée
-  Agriculture et élevage en Appellation d'Origine
-  Agriculture en IGP ou labellisé
-  Parcelle agricole en culture biologique
-  Aire de cultures sous contrat

### ACTIVITÉS SYLVICOLES

-  Activité de transformation du bois (Scierie, papeterie, usine de panneaux)
-  Maison forestière
-  Pépinière forestière

#### Documents de gestion

##### Forêt privée

-  Plan simple de gestion
-  Règlement type de gestion
-  Code de bonnes pratiques sylvicoles





##### Forêt publique

-  Document d'aménagement

#### Objectif principal de la forêt

-  Production
-  Autres

### LUTTE CONTRE L'INCENDIE

-  Poste de secours et assimilé pour la lutte contre les incendies
-  Prise et réserve d'eau pour la lutte et la protection contre les incendies
-  Piste pour la lutte et la protection contre les incendies
-  Chemin rural et forestier

#### PROJET DE LIGNES NOUVELLES BORDEAUX - TOULOUSE / BORDEAUX - DAX

GRAND PROJET FERROVIAIRE DU SUD-OUEST  
BORDEAUX-TOULOUSE BORDEAUX-DAX

Réalisation : Octobre 2013




ELEMENTS GENERAUX




-  Zone d'études
-  Réseau hydrographique
-  Limite communale
-  Limite départementale

EAUX SUPERFICIELLES






Zone humide

-  Zone humide répondant aux critères définis par l'arrêté du 01/10/2009



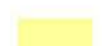

Hydrologie / Hydro écologie

-  Cours d'eau à très forts enjeux selon le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux [axe migrateur, réservoir biologique, très bon état écologique]
-  Plan d'eau à très forts enjeux selon le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux [axe migrateur, réservoir biologique, très bon état écologique]
-  Affluent direct de cours d'eau à enjeux très forts au niveau du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Cours d'eau proposés au classement au titre l'article L.214-17 du Code de l'Environnement



-  Liste 1       Liste 2
-  Autre cours d'eau
-  Autre plan d'eau
-  Fossé de drainage [craste]

Risques d'inondation

-  Zone rouge et violette des Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)
-  Zone orange ou bleue des Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)
-  Zone jaune des Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)
-  Champs d'inondations (si absence de PPRI)

EAUX SOUTERRAINES

Usages de l'eau

-  Captage d'Alimentation en Eau Potable (AEP)
-  Captage d'eau minérale

Périmètre de protection de captage AEP approuvé ou non approuvé

-  Protection immédiate
-  Protection rapprochée
-  Protection éloignée
-  Château d'eau
-  Usine de traitement d'eau potable
-  Aqueduc
-  Pisciculture

SOLS ET SOUS-SOLS

Plan de prévention des risques mouvements de terrains

-  Risque fort
-  Risque moyen

Autres risques géologiques recensés

Cavité existante (risque d'effondrement)

-  Naturelle
-  Anthropique
-  Effondrement
-  Erosion des berges
-  Glissement
-  Risque de retrait-gonflement d'argile [aléa fort]
-  Zone compressible

PROJET DE LIGNES NOUVELLES  
BORDEAUX - TOULOUSE / BORDEAUX - DAX

GRAND PROJET FERROVIAIRE **GPSO**  
DU SUD-OUEST  
Bordeaux-Toulouse Bordeaux-Dax

Réalisation : Octobre 2013





# LEGENDE

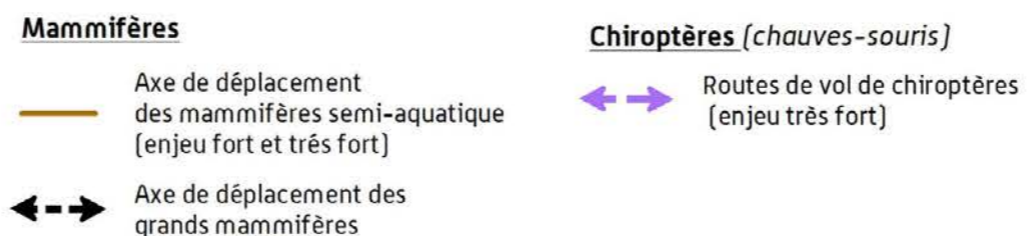
## ENVIRONNEMENT NATUREL ET BIOLOGIQUE

### Trames verte et bleue

#### ELEMENTS GENERAUX

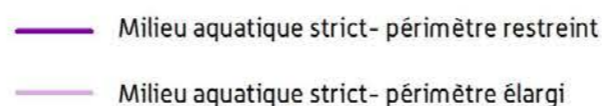


#### AXE DE DEPLACEMENT



#### TRAMES VERTE ET BLEUE

Sous-trame	Réservoir de biodiversité		Corridor écologique	
	restreint	élargi	restreint	élargi
Milieu humide				
Milieu ouvert et semi-ouvert				
Milieu bocager				
Boisement de feuillus et mixte				
Boisement dense de conifères en lande humide				



**PROJET DE LIGNES NOUVELLES  
BORDEAUX - TOULOUSE / BORDEAUX - DAX**

GRAND PROJET FERROVIAIRE DU SUD-OUEST **GPSO**  
Bordeaux-Toulouse Bordeaux-Dax

Réalisation : Octobre 2013



# LEGENDE

## ENVIRONNEMENT NATUREL ET BIOLOGIQUE

### ELEMENTS GENERAUX

-  Zone d'études
-  Réseau hydrographique
-  Limite communale
-  Limite départementale

### SITES A ENJEUX ECOLOGIQUES



Nom du site

#### Habitats remarquables (enjeu fort et très fort)

de type :

-  Habitat de type littoral et halophile
-  Milieu aquatique non marin
-  Lande, fruticée et prairie
-  Forêt
-  Tourbière et marais
-  Rochers continentaux, éboulis et sables

#### Espèces végétales



-  Espèce protégée
-  Autre espèce d'intérêt écologique

### FAUNE ET HABITATS


#### Amphibiens et reptiles

-  Habitat d'amphibiens (enjeu fort et très fort)
-  Habitat de reptiles (enjeu fort et très fort)
-  Axe de déplacement d'amphibiens (enjeu fort et très fort)
-  Axe de déplacement de reptiles (enjeu fort et très fort)



#### Invertébrés

-  Habitat d'insectes (enjeu fort et très fort)
-  Habitat de mollusque (enjeu fort et très fort)



#### Faune aquatique

-  Habitat de la faune aquatique (enjeu fort et très fort)



#### Oiseaux

-  Habitat des oiseaux migrateurs (enjeu fort et très fort)
-  Habitat des oiseaux nicheurs (enjeu fort et très fort)

#### Mammifères

-  Habitat des mammifères semi-aquatique (enjeu fort et très fort)
-  Axe de déplacement des grands mammifères

#### Chiroptères (chauves-souris)

-  Habitat de chiroptères (enjeu très fort)
-  Routes de vol de chiroptères (enjeu très fort)

PROJET DE LIGNES NOUVELLES  
BORDEAUX - TOULOUSE / BORDEAUX - DAX

GRAND PROJET FERROVIAIRE DU SUD-OUEST  
BORDEAUX - TOULOUSE - BORDEAUX - DAX

RESEAU FERRE DE FRANCE egis

Réalisation : Octobre 2013





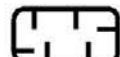


# LEGENDE

## PAYSAGE, PATRIMOINE CULTUREL, TOURISME ET LOISIRS



### ELEMENTS GENERAUX

-  Zone d'études
-  Réseau hydrographique
-  Limite communale
-  Limite départementale







### PAYSAGE

-  Repérage des profils en travers
-  Repérage des blocs diagrammes
-  Zone d'enjeux paysagers forts
-  Zone d'enjeux paysagers très forts
-  Séquence paysagère  
[aplat de couleur mis à titre indicatif]

### Éléments patrimoniaux

-  Arbre ou alignement d'arbres remarquables
-  Élément identitaire ou patrimonial du paysage

### Perceptions








-  Axe de vision
-  Point d'appel visuel
-  Point d'appel visuel et point singulier à la fois
-  Point singulier du paysage
-  Point de vue et panorama emblématique
-  Point de vue et panorama de grande qualité

### TOURISME ET LOISIRS

#### Sites et équipements touristiques



-  Hébergement touristique - Gîte labellisé, hôtel, camping, établissement de restauration,...
-  Équipement de sport et de loisir important
-  Site touristique majeur - Parc, jardin ouvert au public, parc animalier et zoo

#### Circuits/Itinéraires de promenade et de randonnée




-  GR et Chemin de Saint-Jacques de Compostelle (CSJC)
-  Chemin inscrit ou en cours d'inscription au PDIPR (hors GR et Chemin de Saint-Jacques de Compostelle)
-  Voie verte (hors GR, PR et PDIPR)
-  Autre chemin et boucle locale
-  Itinéraire en projet
-  Itinéraire cyclable
-  Itinéraire équestre

#### Activités récréatives

##### Installations de chasse







-  Pante, mare de tonne, palombière, autres
-  Réserve de chasse et de faune sauvage

##### Usages de l'eau


-  Installation de pêche
-  Site de baignade
-  Site de sports nautiques

### PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHÉOLOGIQUE

#### Protections réglementaires

-  Monument historique classé (acté ou en cours) et son périmètre de protection
-  Monument historique inscrit (acté ou en cours) et son périmètre de protection
-  Site classé (acté ou en cours)
-  Site inscrit (acté ou en cours)
-  Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager (ZPPAUP) / Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AMVAP) existante
-  Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AMVAP) en projet

#### Vestiges archéologiques

-  Site archéologique

PROJET DE LIGNES NOUVELLES  
BORDEAUX - TOULOUSE / BORDEAUX - DAX

GRAND PROJET FERROVIAIRE **GPSO**  
DU SUD-OUEST  
Bordeaux-Toulouse Bordeaux-Dax

Réalisation : Octobre 2013

RÉSEAU FERRE DE FRANCE 

## 6.2 Légende des cartes du projet proposé à l'enquête publique et de son insertion environnementale

Sont présentées successivement les légendes des cartes du projet proposé à l'enquête publique et de son insertion environnementale :

- ▶ dans les cahiers géographiques n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, relatifs aux lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax.









# LEGENDE

## LE PROJET PROPOSÉ À L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET SON INSERTION ENVIRONNEMENTALE


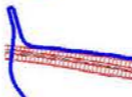
### ELEMENTS GENERAUX

-  Zone d'études
-  Réseau hydrographique
-  Limite communale
-  Limite départementale
-  Zone à enjeux évitée

### LE PROJET PROPOSÉ

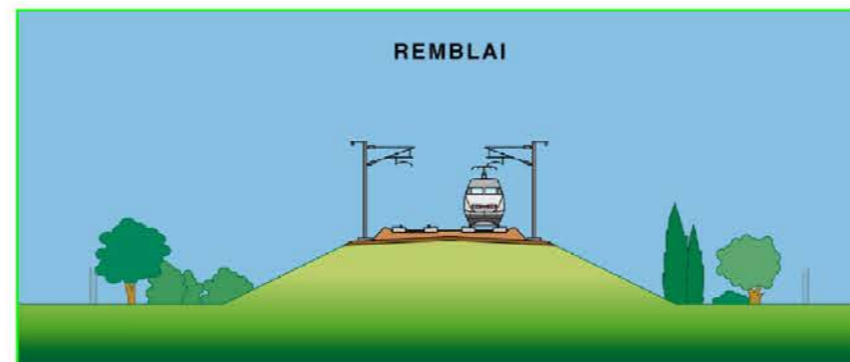
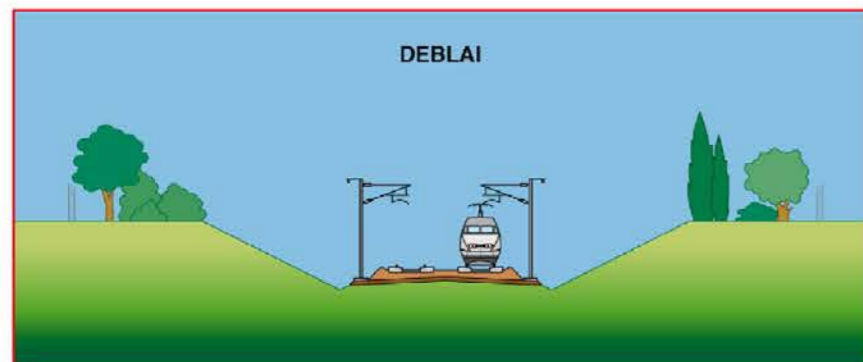
-  Point kilométrique
-  Tunnel et tranchée couverte
-  Ouvrage d'art [dont viaduc **Viaduc XXX**]
-  Axe du tracé
-  Déblai
-  Remblai

#### Rétablissemements de voiries

-  Rétablissement en pont-route ou pont-rail
-  Rabattement de voirie

#### Equipements ferroviaires

-  Base Travaux
-  Base Maintenance
-  Sous-station électrique
-  Nouvelle Gare ou halte Service Régionaux à Grande Vitesse (SRGV)



PROJET DE LIGNES NOUVELLES  
BORDEAUX - TOULOUSE / BORDEAUX - DAX

GRAND PROJET FERROVIAIRE **GPSO**  
DU SUD-OUEST  
Bordeaux-Toulouse Bordeaux-Dax

Réalisation : Octobre 2013



### 6.3 Légende des cartes des effets et des mesures

Sont présentées successivement les légendes des cartes des effets et des mesures :




- ▶ synthèse des effets et mesures, dans les cahiers géographiques n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, relatifs aux lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax ;
- ▶ légende des plans de mesures paysagères, dans tous les cahiers géographiques.





# LEGENDE

## CARTE DE SYNTHÈSE DES EFFETS ET MESURES







### CONTEXTE URBAIN ET HABITAT

-  Mesure relative à la compensation ou à la réduction des effets du projet sur les principaux réseaux et servitudes techniques
-  Mesure relative à la compensation ou à la réduction des effets du projet sur les activités, équipements existants ou projetés
-  Mesure d'acquisition de bâti



### ACOUSTIQUE

-  Mesure de protection acoustique par merlon ou écran anti-bruit
-  Bâti nécessitant une protection complémentaire





### CONTEXTE AGRICOLE ET SYLVICOLE

-  Mesure relative à la réduction ou à la compensation des effets du projet sur les exploitations agricoles
-  Mesure de rétablissement des chemins d'exploitations agricoles
-  Mesure relative à la réduction ou à la compensation des effets du projet sur les surfaces sylvicoles
-  Mesure de rétablissement des pistes DFCI
-  Mesure relative à la réduction ou à la compensation des effets du projet sur les équipements de lutte contre les incendies
-  Mesure relative à la réduction ou à la compensation des effets du projet sur les activités viticoles





### CONTEXTE GÉOLOGIQUE ET GÉOTECHNIQUE

-  Mesure d'adaptation du projet à des contraintes géologiques ou géotechniques particulières
-  Mesure relative à la réduction des vibrations engendrées par le projet







### CONTEXTE HYDROGÉOLOGIQUE ET HYDROLOGIQUE

-  Mesure de protection de la ressource en eau dans la traversée de zone de captage d'alimentation en eau potable
-  Mesure de protection de la ressource en eau dans la traversée de zone de forage agricole ou industriel
-  Mesure relative à la réduction ou à la compensation des effets du projet sur les zones inondables
-  Mesure de franchissement des écoulements superficiels et/ou mesure relative aux zones humides







### ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

-  Bande associée au projet proposé à l'enquête publique
  -  Réseau hydrographique
  -  Limite communale
  -  Limite départementale
- (La bande associée au projet proposé à l'enquête publique est une bande centrée en général sur le tracé défini dans le cadre des études antérieures. Elle correspond à une aire à l'intérieur de laquelle s'inscrira le tracé définitif après la déclaration d'utilité publique du projet.)*





### MILIEU NATUREL

-  Mesure relative à la réduction ou à la compensation des effets du projet sur les habitats naturels (y compris les zones humides), les habitats d'espèces animales et végétales
-  Mesure de rétablissement des corridors de déplacement de la grande faune
-  Mesure de rétablissement des corridors de déplacement de la faune semi-aquatique
-  Mesure relative à la réduction ou à la compensation des effets du projet sur la faune piscicole
-  Mesure de rétablissement des corridors de déplacement des chiroptères
-  Mesure relative à la réduction ou à la compensation des effets du projet sur les berges des cours d'eau




### PAYSAGE, PATRIMOINE, TOURISME ET LOISIRS

-  Mesure relative à la réduction ou à la compensation des effets du projet sur le paysage et le patrimoine
-  Mesure relative au traitement architectural complémentaire des ouvrages d'art
-  Mesure relative à la réduction ou à la compensation des effets du projet sur les activités ou les hébergements touristiques
-  Mesure de rétablissement des itinéraires de randonnée
-  Mesure relative à la réduction ou à la compensation des effets du projet sur les équipements de chasse
-  Mesure relative à la réduction ou à la compensation des effets du projet sur les sites archéologiques

### LE PROJET PROPOSÉ

-  Déblai
-  Remblai
-  Point kilométrique
-  Modelé



#### Ouvrage spécifique

-  Viaduc
-  Tunnel
-  Tranchée couverte







#### Equipements ferroviaires

-  Gare nouvelle
-  Halte Service Régionaux à Grande Vitesse (SRGV)
-  Base Travaux
-  Base maintenance
-  Sous-station électrique
-  PCV
-  PCVE

#### Hydraulique - Assainissement

-  Ouvrage hydraulique
-  Bassin d'écrêtement et/ou de confinement

#### Rétablissement des voies de communication et des pistes DFCI

-  Rétablissement en pont route (PRO)
-  Rabattement de voirie
-  Rétablissement en pont rail (PRA)
-  Passage Grande Faune spécifique (PGF)
-  Piste forestière/ DFCI existante
-  Piste forestière/ DFCI rétablie

### PROJET DE LIGNES NOUVELLES BORDEAUX - TOULOUSE / BORDEAUX - DAX

GRAND PROJET FERROVIAIRE **GPSO**  
DU SUD-OUEST  
Bordeaux-Toulouse Bordeaux-Dax

Réalisation : Octobre 2013




RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE 

# LEGENDE




## PLANS DES MESURES PAYSAGÈRES

### AMENAGEMENTS PAYSAGERS




#### Plantations

-  Boisement de conifères
-  Boisement de feuillus (arbres et arbustes bandes boisées et haies)
-  Plantation de milieux humides
-  Plantation d'arbustes / couvres sols
-  Reconstitution de lisière
-  Plantation d'arbres d'alignement

#### Modèles paysagers

-  Modèles paysagers
-  avec rétrocession à l'agriculture
-  avec enherbement

#### Autres mesures paysagères

-  Maintien des ouvertures visuelles
-  Préservation (renforcement) de la végétation existante
-  Voie verte: piste cyclo-piétonne

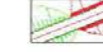







### ELEMENTS DE REPERAGE

-  Zone d'enjeux paysager
-  Repérage de la coupe
-  Repérage du photomontage/croquis
-  Réseau hydrographique

### ELEMENTS PATRIMONIAUX

-  Site classé
-  Site inscrit
-  Monument historique classé et son périmètre
-  Monument historique inscrit et son périmètre

### PROJET TECHNIQUE

-  Tracé remblai / déblai
-  Viaduc
-  Tranchée couverte
-  Tunnel
-  Mesure d'acquisition de bâti
-  Ecran acoustique
-  Merlon acoustique
-  Piste forestière



## 6.4 Légende des cartes acoustiques




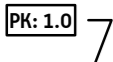

Sont présentées successivement les légendes des cartes acoustiques :

- ▶ dans les cahiers géographiques n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, relatifs aux lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax :
  - isophones à 4 m de haut sans protection,
  - isophones à 4 m de haut avec protection.
  - impacts acoustiques et mesures proposées,
  - secteurs concernés par la multi-exposition acoustique.

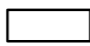

# ISOPHONES À 4M DE HAUT SANS PROTECTION

## LEGENDE


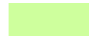




### ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

-  Limite départementale
-  Limite communale
-  Etendue d'eau
-  Point kilométrique
-  Ligne nouvelle

### RÈGLEMENTATION ACOUSTIQUE

-  Bâti concerné par la réglementation (habitation, bureau)
-  Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

### COURBES ISOPHONIQUES

-  Inférieur à 50dB(A)
-  Compris entre 50dB(A) et 55dB(A)
-  Compris entre 55dB(A) et 60dB(A)
-  Compris entre 60dB(A) et 65dB(A)
-  Supérieur à 65dB(A)
-  Seuil réglementaire

**PROJET DE LIGNES NOUVELLES  
BORDEAUX - TOULOUSE / BORDEAUX - DAX**

GRAND PROJET FERROVIAIRE **GPSO**  
DU SUD-OUEST  
Bordeaux-Toulouse Bordeaux-Dax

Réalisation : Octobre 2013






 



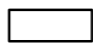



# ISOPHONES À 4M DE HAUT AVEC PROTECTION

## LEGENDE


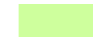




### ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

-  Limite départementale
-  Limite communale
-  Étendue d'eau
-  Point kilométrique
-  Ligne nouvelle

### RÈGLEMENTATION ACOUSTIQUE

-  Bâti concerné par la réglementation acoustique (habitation, bureau)
-  Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
-  Bâti nécessitant une mesure complémentaire
-  Principe de protection acoustique par merlon ou par écran anti-bruit

### COURBES ISOPHONIQUES

-  Inférieur à 50dB(A)
-  Compris entre 50dB(A) et 55dB(A)
-  Compris entre 55dB(A) et 60dB(A)
-  Compris entre 60dB(A) et 65dB(A)
-  Supérieur à 65dB(A)
-  Seuil réglementaire

**PROJET DE LIGNES NOUVELLES  
BORDEAUX - TOULOUSE / BORDEAUX - DAX**

GRAND PROJET FERROVIAIRE **GPSO**  
DU SUD-OUEST  
Bordeaux-Toulouse Bordeaux-Dax



Réalisation : Octobre 2013



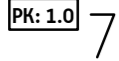






# IMPACTS ACOUSTIQUES DU PROJET ET MESURES PROPOSÉES

## LEGENDE


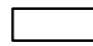


### ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

-  Limite départementale
-  Limite communale

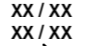
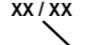
### LE PROJET PROPOSÉ

-  Point kilométrique
-  Ligne nouvelle
-  Déblai
-  Remblai
-  Ouvrage d'art
-  Tranchée couverte
-  Tunnel

### RÈGLEMENTATION ACOUSTIQUE

-  Principe de protection acoustique par merlon ou par écran anti-bruit
-  Bâti concerné par la réglementation (habitation, bureau)
-  Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)
-  Bâti nécessitant une mesure complémentaire

### MESURE SUR RÉCEPTEUR

-  Jour sans protection / Jour avec protection
-  Nuit sans protection / Nuit avec protection

Les valeurs supérieures au seuil réglementaire sont mentionnées par une police rouge **XX**

### ACQUISITION DE BÂTIS

-  Acquisition du bâti

PROJET DE LIGNES NOUVELLES  
BORDEAUX - TOULOUSE / BORDEAUX - DAX

GRAND PROJET FERROVIAIRE **GPSO**  
DU SUD-OUEST  
Bordeaux-Toulouse Bordeaux-Dax

Réalisation : Octobre 2013

RESEAU FERRE DE FRANCE 



# LEGENDE

## SECTEURS CONCERNÉS PAR LA MULTI-EXPOSITION ACOUSTIQUE

### ELEMENTS GENERAUX

- Point kilométrique
- Ligne nouvelle
- Ouvrage d'art
- Limite départementale
- Limite communale

### INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

#### Réseau routier

Réseau routier

#### Réseau ferroviaire

Voie ferrée

#### Classement sonore des infrastructures de transport terrestre

- Voie ferrée catégorie 1 (300 m)
- Route catégorie 1 (300 m)
- Route catégorie 2 (250 m)
- Route catégorie 3 (100 m)
- Route catégorie 4 (30 m)

### ACOUSTIQUE LIE AUX PROJETS FERROVIAIRES

- Bâti nécessitant une mesure complémentaire
- Principe de protection acoustique par merlon ou par écran anti-bruit
- Bâti respectant les seuils réglementaires
- Bâti non concerné par la réglementation acoustique (industrie, hangar, ...)

### ACQUISITION DE BÂTI

- Acquisition du bâti

### MULTI-EXPOSITION ACOUSTIQUE

- Bande d'études de 300 m
- Secteurs concernés par la multi-exposition acoustique
- Bâti devant faire l'objet d'une attention particulière au titre de la multi-exposition acoustique

PROJET DE LIGNES NOUVELLES  
BORDEAUX - TOULOUSE / BORDEAUX - DAX

GRAND PROJET FERROVIAIRE DU SUD-OUEST **GPSO**  
Bordeaux-Toulouse Bordeaux-Dax

Réalisation : Octobre 2013


RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE egis


## 6.5 Légende des cartes des effets vibratoires

Sont présentées successivement les légendes des cartes des effets vibratoires dans les cahiers géographiques 1 à 15.

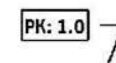


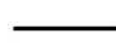
### ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX

 Limite départementale


 Limite communale

### LE PROJET PROPOSÉ

 Point kilométrique

 Axe du projet de tracé des lignes nouvelles

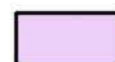
 Remblais et déblais

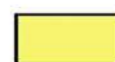
 Ouvrage d'art

 Tranchée couverte

 Tunnel


### ZONES DE RISQUES VIBRATOIRES


 Zone à risque de gêne

 Zone à risque de dommage

### BÂTIS

 Acquisition du bâti

 Bâti situé au sein de la zone à risque de gêne

 Bâti situé au sein de la zone à risque de dommage

PROJET DE LIGNES NOUVELLES  
BORDEAUX - TOULOUSE / BORDEAUX - DAX

GRAND PROJET FERROVIAIRE **GPSO**  
DU SUD-OUEST  
Bordeaux-Toulouse Bordeaux-Dax

Réalisation : Octobre 2013

 RÉSEAU FERRE DE FRANCE 







Les partenaires financeurs des études



[www.gpso.fr](http://www.gpso.fr)

Réseau Ferré de France - Mission Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest

Direction Régionale Aquitaine Poitou-Charentes  
89, quai des Chartrons – CS 80004  
33070 Bordeaux Cedex - Tél. 05 56 93 54 00

Direction Régionale Midi-Pyrénées  
2, esplanade Compans-Caffarelli  
31000 Toulouse - Tél. 05 34 44 10 60

